

# UNIVERSITÉ ASSANE SECK DE ZIGUINCHOR



UFR SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

DÉPARTEMENT SOCIOLOGIE

MASTER : POLITIQUES PUBLIQUES, CULTURES ET DÉVELOPPEMENTS

SPÉCIALITÉ : MIGRATION SANTÉ ET DÉVELOPPEMENT

MÉMOIRE DE MASTER

THÈME :

PROTECTION DES ENFANTS EN MILIEU SCOLAIRE : ENTRE  
REPRÉSENTATIONS ET PRATIQUES DES ACTEURS DANS LES ÉCOLES  
ÉLÉMENTAIRES DE LA COMMUNE DE ZIGUINCHOR.

Présenté par :  
Ndéné DIONE

Sous la direction de :  
**Dr. Jean Alain GOUDIABY**  
Maître-assistant, UASZ

Sous la supervision du :

**Pr Fatoumata HANE**  
Maitre de conférences, UASZ

**Composition du Jury :**

**Pr. Fatoumata HANE**, Maitre de conférences, UASZ, **Présidente**

**Dr. Mamadou Aguibou DIALLO**, Maître-assistant, UASZ, **Examineur**

**Dr. Aboubacar BARRO**, Assistant, UASZ, **Examineur**

**Dr. Jean Alain GOUDIABY**, Maître-assistant, UASZ, **Directeur**

**ANNEE : 2021 - 2022**

## **DÉDICACES**

Ce mémoire est dédié à tous les enfants qui étudient dans les institutions d'enseignements élémentaires de la commune de Ziguinchor.

Il est aussi dédié à ma famille plus particulièrement à ma défunte mère Tening Sène, mon défunt père Birane Dione et mon grand frère Ngor Badou Dione qui m'a accompagné durant tout mon cursus universitaire.

## **REMERCIEMENTS**

Je tiens à remercier mon directeur de mémoire, Docteur Jean Alain Goudiaby, pour sa disponibilité, ses orientations et ses conseils qui m'ont beaucoup forgé.

Je remercie aussi toutes les personnes qui m'ont accompagné pendant les enquêtes de terrain : David Mame Birame Ngom, Sylvana Adomo, Mamadou Coly Dione, Fatima Angel Preira, Moussa Fall et Salemond Ndour.

Je remercie Docteur Waly Diouf, socio-anthropologue de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar pour sa disponibilité et ses orientations pour la réalisation de ce mémoire.

Je remercie Monsieur Adolphe Gomes de m'avoir accompagné pour la réalisation des graphiques.

Je remercie tous les professeurs du département de sociologie de l'Université Assane Seck de Ziguinchor ainsi que mes deux grands frères adorables : Mamadou Diouf et Cheikh Dione.

## **LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS**

**AEMO** : Action Éducative en Milieu Ouvert

**AOF** : Afrique Occidentale Française

**ASP** : Agence d'assistance à la Sécurité de Proximité

**CAOSP** : Centre Académiques de l'Orientation Scolaire et Professionnel (ex CROSP)

**CAVE** : Cellule d'Alerte de Veille et d'Écoute

**CCPE** : Comités Communaux de protection de l'Enfant.

**CDPE** : Comités Départementaux de Protection de l'Enfant.

**CONAF** : Coalition Nationale des Associations et des ONG en Faveur de l'Enfant

**COSYDEP** : Coalition des Organisations en Synergie pour la Défense de l'École Publique

**CPA** : Centre de Premier Accueil

**CQPE** : Comités de Quartier de Protection de l'Enfant.

**ENDA** : Environnement, Développement, Actions

**FAP** : Futur Au Présent

**HAMS** : Hygiène et Assainissement en Milieu Scolaire

**IA** : Inspection Académique

**IEF** : Inspection de l'Éducation et de la Formation

**OBDS** : Observatoire de la Vulnérabilité et de la Déperdition des Enfants en milieu Scolaire.

**OMS** : Organisation Mondiale de la Santé

**ONG** : Organisation Non Gouvernementale

**ONU** : Organisation des Nations Unies

**SNEC** : Société de Nettoyage d'Entretien et de Commerce

**SNPE** : Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant.

**SOS** : Save Our Souls : (Sauvez nos âmes)

**UA** : Union Africaine

**UNICEF** : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

## LISTE DES CARTES, TABLEAUX, IMAGES, FIGURES ET GRAPHIQUES

Carte 1 : Carte des écoles élémentaires situées dans la commune de Ziguinchor .....	30
Tableau 1: Échantillonnage des écoles choisies pour les enquêtes de terrain.....	33
Tableau 2 : Nombre d'enfants interrogé dans chaque catégorie d'école.....	35
Tableau 3: Entretiens effectués avec les acteurs de l'école.....	36
Tableau 4 : l'articulation entre les représentations et les pratiques d'acteurs en milieu scolaire .....	76
Y	
Image 1 : Endroit jugé maudit par les enfants dans l'école élémentaire publique Mamadou Bayo.....	58
Image 2 : La cour de l'école élémentaire publique François Carvalho.....	58
Image 3 : Forêt située près de l'école privée laïque centre sauvegarde de Djibock.....	59
Figure 1 : Opérationnalisation du concept de protection.....	26
Graphique 1: genre.....	34
Graphique 2: tranche d'âge.....	34
Graphique 3 : Niveau d'étude des enfants.....	35
Graphique 4 : Pourcentages des enfants victimes de châtiment corporel en milieu scolaire. .	43
Graphique 5 : Dénonciation des châtiments corporels.....	45
Graphique 6 : Prise en charge des besoins scolaires des enfants par les parents d'élèves.....	48
Graphique 7 : enfants victimes d'accident routier en milieu scolaire.....	51
Graphique 8 : moments des accidents.....	51
Graphique 9 : moyens de transports qui ont causé les accidents.....	52
Graphique 10 : endroits aimés ou non aimés par les enfants dans l'école.....	57
Graphique 11 : existence de lave main dans les écoles.....	62
Graphique 12 : fréquence de lavage de main par journée.....	62
Graphique 13 : port de masque au sein des écoles et distanciation au sein des écoles.....	63
Graphique 14 : entretien de la cour Graphique 15 : entretien des salles Graphique 16 : entretien des toilettes.....	65
Graphique 17 : Gestion des ordures en milieu scolaire dans la commune de Ziguinchor.....	68
Graphique 18 : existence d'un gouvernement scolaire dans les écoles.....	70
Graphique 19 : participation des enfants au gouvernement scolaire.....	70
Graphique 20 : existence des activités à la faveur des enfants.....	72
Graphique 21 : sentiment des enfants par rapport à leurs écoles.....	74

## RESUME

La convention internationale des droits de l'enfant de 1989 et la charte Africaines des droits et du bien-être de l'enfant ont interdit toute pratique néfaste au bien-être physique et mental des enfants. Ainsi, les Etats ratifiant ces conventions sont obligés de respecter les droits promouvant la protection des enfants. Malgré ces efforts consentis au niveau national et international, la sécurité des enfants dans le monde pose toujours problème.

Au Sénégal, plus précisément dans la commune de Ziguinchor, des violences physiques, symboliques et des accidents routiers ont été observées dans les institutions d'enseignements élémentaires. Cette situation observée, non conforme aux conventions et aux droits internationaux de la protection de l'enfant, nous a motivé à nous intéresser sur la question de la protection de l'enfant. Nous avons étudié l'articulation entre les représentations et les pratiques d'acteurs en matière de protection de l'enfant en milieu scolaire dans la commune de Ziguinchor afin de comprendre la manière dont elle est explicative de la vulnérabilité des enfants dans les écoles élémentaires.

Toutefois, 84% des enfants interrogés affirment qu'ils avaient subi de châtime corporel en milieu scolaire et 9% des enfants déclarent qu'ils étaient victimes d'accident routier en milieu scolaire. Ainsi, le gouvernement scolaire, les OBDS et la CAVE sont des organisations mises en place par les acteurs pour renforcer la protection des enfants dans les institutions d'enseignements élémentaires de la commune de Ziguinchor.

La protection de l'enfant désigne dans le cadre de ce mémoire toutes les valeurs, les perceptions, les règles et les dispositifs mobilisées par les acteurs internes (enseignants, directeurs, enfants) et externes (IEF, AEMO, Dimbaya Kagnalen, COSYDEP, Familles, ENDA, FAP) pour s'occuper de la sécurité des enfants dans les établissements scolaires de la commune de Ziguinchor.

## **SOMMAIRE**

<b>DÉDICACES.....</b>	<b>I</b>
<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>II</b>
<b>LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS.....</b>	<b>III</b>
<b>LISTE DES CARTES, TABLEAUX, IMAGES, FIGURES ET GRAPHIQUES.....</b>	<b>V</b>
<b>RESUME.....</b>	<b>VI</b>
<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>VII</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE : CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE.....</b>	<b>5</b>
<b>CHAPITRE I : DONNÉES THÉORIQUES MOBILISÉES POUR LA PROBLÉMATISATION DU SUJET DE RECHERCHE, LA CONCEPTUALISATION ET LE MODÈLE D'ANALYSE EN RAPPORT AVEC LA PROTECTION DES ENFANTS DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES DE LA COMMUNE DE ZIGUINCHOR.....</b>	<b>6</b>
<b>CHAPITRE II : MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE POUR LE RECUEIL DES DONNEES THÉORIQUES ET EMPIRIQUES EN LIEN AVEC LA PROTECTION DES ENFANTS DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES DE LA COMMUNE DE ZIGUINCHOR.....</b>	<b>29</b>
<b>DEUXIÈME PARTIE : PRÉSENTATION, ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS.....</b>	<b>37</b>
<b>CHAPITRE I : DES PERCEPTIONS AUX PRATIQUES DE PROTECTION DES ENFANTS DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES DE LA COMMUNE DE ZIGUINCHOR.....</b>	<b>38</b>
<b>CHAPITRE II : PRATIQUES MISES EN ŒUVRES PAR LES ACTEURS POUR RENFORCER LA PROTECTION DES ENFANTS DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES DE LA COMMUNE DE ZIGUINCHOR....</b>	<b>60</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>83</b>
<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>87</b>

## INTRODUCTION

Les enfants ont traversé des siècles sans avoir des codes juridiques défendant leurs causes, une prise en charge sociale, une protection contre les traitements abusifs et les mauvaises influences culturelles. Globalement, on peut distinguer que les civilisations classiques (la tradition grecque, la culture confucianiste) n'ont pas favorisé la protection de l'enfant mais ont plutôt promues des pratiques non favorables à leur épanouissement. Zoé Moody (2016 : 39) rappelle une tradition grecque qui consistait à consulter les anciens hommes pour décider de la survie des nouveaux nés. Il cite à ce titre les travaux de Buckley (2016, 41) sur la culture confucianiste où il présente la reconnaissance absolue des droits sur l'enfant aux parents et un devoir de ces derniers qui pouvaient faire l'objet de violence physique ou même être tués sans risques majeurs. Dans le droit romain également, l'enfant est considéré comme un objet de droit, disposition qui accorde au chef de la famille la possibilité de tuer, de vendre ou de faire adopter. (Moody,2016 :39)

Toutefois, les religions et les traités des droits de l'enfant ont remis en cause ces pratiques faites aux enfants. À la fin du Moyen Age, on a noté l'influence des religions dans le monde. L'enfant n'était plus un objet de droit mais plutôt une création divine qui mérite la protection comme tout être humain. C'est dans ce sens que Zoé Moody déclare que « Les religions ont engendré des changements significatifs pour l'enfance : insistant sur une présence divine dans chaque être humain une âme, ou une forme de participation à l'essence divine. Cette croyance, comportant de nombreuses variantes spécifiques, renforce la responsabilité de protéger les enfants comme une création de Dieu ou contribuant à une connexion divine ». (Moody, 2016 :39).

Les religions monothéistes ont interdit définitivement l'infanticide pratiquée par les anciennes civilisations. En 374, les chrétiens ont voté une loi faisant de l'infanticide un meurtre. La religion chrétienne reconnaît le caractère humain de l'enfant et n'admet plus que sa vie lui soit ôtée. La religion musulmane s'est lancée dans la même perspective. En effet, l'Islam a condamné explicitement la pratique de l'infanticide. Ainsi, d'autres lois chrétiennes et islamiques visant à protéger les enfants ont interdit la commercialisation des enfants. Mais toutes les religions (païennes, chrétiennes et musulmanes) ont insisté sur l'obéissance des enfants à l'égard des parents et ont cautionné l'usage des châtiments corporels pour

discipliner les enfants. S'agissant des châtiments corporels, la religion musulmane a identifié les parties du corps dont l'usage des châtiments corporels est autorisé tels que la main. La tête est strictement interdite. Quant à la religion chrétienne, elle a recommandé une justesse sur la correction des enfants : « Pères, ne poussez pas vos enfants à la colère, mais élevez-les dans la discipline et l'instruction du Seigneur ». (Johnson et Jordan, 2006 : 39)

En outre, la révolution industrielle a engendré des changements dans les conditions de vie des enfants. En effet, l'industrialisation a suscité une transition sur la conception sociale de l'enfant. Cette transition est caractérisée par le passage des sociétés mécaniques à des sociétés organiques. Dans les sociétés traditionnelles, l'enfant est considéré comme un être vulnérable, passif, dépendant qui ne participe pas à la production sociale. Alors que les sociétés modernes sont marquées par l'industrie. Pendant cette phase, les enfants âgés de moins de dix ans travaillaient pour subvenir aux besoins économiques de la famille. Leurs conditions de travail étaient très difficiles. En effet, ces enfants travaillaient avec un salaire misérable, un quantum horaire énorme et dans un environnement non propice à la santé humaine. Par conséquent, le taux de mortalité était élevé chez les enfants à cause des conditions d'insalubrité. C'est ainsi qu'une régulation des conditions générales du travail des enfants est largement discutée. En 1830, les lois sont adoptées progressivement par l'Angleterre, puis par le reste des pays en voie d'industrialisation. L'exploitation des enfants pendant la révolution industrielle fait partie des éléments qui ont fait de l'enfant un objet de protection.

La déclaration de Genève du 26 septembre 1924 constituait la première charte qui s'est engagée à protéger les enfants. Cette déclaration prônait l'engagement des institutions sociales pour le bien-être des enfants. Par la présente déclaration des droits de l'enfant, dite déclaration de Genève, les hommes et les femmes de toutes les nations reconnaissent que l'humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur, affirmant ses devoirs, en dehors de toute considération de race, de nationalité, de croyance. Suite à la déclaration des droits de l'enfant à Genève, le monde a été secoué par un événement catastrophique qui a bouleversé profondément la protection de l'enfant. En effet, les conséquences de la seconde guerre mondiale ont augmenté le nombre d'enfants orphelins et la famine. Partant de ces faits, la déclaration des Nations Unies des droits de l'enfant est recréée en 1954. Le discours du rapporteur des Nations Unies soutient que : « L'enfance embrasse notre avenir ; l'avenir est le réceptacle de nos espérances. Notre génération est prête à faire des sacrifices afin d'améliorer le sort des générations futures [...] donc, contrairement aux bêtes dépourvues de raison, nous

introduisons l'idée des droits. Nous conférons aux enfants les droits que nous pensons qu'ils devraient avoir, dans nos efforts pour un avenir meilleur pour l'humanité, sur la base d'un plus grand esprit de justice. En les définissant [...], nous commençons par faire des privilèges de l'enfance une nouvelle demande au nom de l'égalité : égalité des enfants en tant qu'enfants, et en tant que futurs gardiens des privilèges dont les générations futures bénéficieront ». (Moody, 2016 :149)

En outre, la convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de 1989 s'est engagée pour le bien-être physique et mental des enfants. La charte a obligé tous les États ratifiant cette convention à respecter les droits de l'enfant. Cette convention a renforcé le droit des enfants. Elle a fait de ces derniers des acteurs de droit. Elle a assuré le passage de l'enfant comme objet de droit à l'enfant comme sujet de droit. En effet, l'enfant doit être entendu pour mieux assurer la protection de son intérêt et la réalisation de ses droits. Dans cette perspective, le secrétaire général des Nations Unies Pérez de Cuellar soutient : « qu'après trente ans d'adoption de la Déclaration sur les droits de l'enfant, l'ONU dote ainsi la communauté mondiale d'un instrument international de haute tenue qui servira à protéger la dignité, l'égalité et les droits fondamentaux des enfants du monde ». (Moody, 2016 :205)

Dans le milieu scolaire, les enfants sont souvent confrontés à des violences affectant leur bien-être physique et mental. En effet, les États n'aident pas les enfants à comprendre le contenu de la convention internationale des droits de l'enfant de 1989. Et les acteurs internes ainsi qu'externes de l'école utilisent souvent des pratiques violentes à l'égard des enfants. Pour ces raisons, Maria Montessori soutient que :

« Les enfants et les adolescents constituent une population immense, un peuple privé de droits, partout torturé sur des bancs d'école, presque partout esclave du règlement scolaire et des règles intellectuelles que nous lui imposons, bien qu'il soit question de démocratie, de liberté et des droits de la personne. Nous définissons les règles qu'il doit apprendre, la façon dont il doit les apprendre et à quel âge. Le peuple des enfants est le seul peuple dénué de droits. L'enfant est le citoyen délaissé ». (Moody, 2016 : 57)

En Afrique plus précisément au Sénégal, la protection de l'enfant pose souvent problème dans les écoles élémentaires. En effet, les enfants sont confrontés à différentes situations de vulnérabilité et situations de risques (sanitaires, violences physiques et émotionnelles,

insécurité etc..). Dans la commune de Ziguinchor où nous avons choisi d'investir cette problématique, il a été observé que l'environnement scolaire génère des situations de vulnérabilité qui ne correspondent pas aux conditions de protection des enfants qui les fréquentent. Dans différentes expériences que nous avons développées dans le cadre de ce mémoire, des enfants ont été victimes de violences physiques, verbales et psychologiques dans des écoles au niveau de la commune de Ziguinchor. Des accidents routiers concernant les enfants ont été documentés au niveau de ces institutions scolaires. Ces observations qui entrent en déphasage avec les différents traités et conventions ratifiés par le Sénégal en lien avec la protection de l'enfant soulèvent des inquiétudes autour de la sécurité des enfants en milieu scolaire. Le constat de cette situation paradoxale nous a conduit à nous intéresser à la problématique de la protection des enfants en milieu scolaire dans la commune de Ziguinchor.

Pour bien mener notre réflexion sur cette étude, nous allons chercher à comprendre la manière dont l'articulation entre les représentations et les pratiques d'acteurs en matière de protection de l'enfant est explicative de la vulnérabilité des enfants dans les écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor. Pour ce faire, notre travail sera structuré en deux parties. La première partie portera sur le cadre théorique et méthodologique. Cette partie traite de la revue critique de la littérature et de la méthodologie de recherche employée pour la collecte des données. La deuxième partie va porter sur l'analyse et l'interprétation des données recueillies sur le terrain à travers notre champ d'investigation.

## **PREMIÈRE PARTIE : CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE**



# **CHAPITRE I : DONNÉES THÉORIQUES MOBILISÉES POUR LA PROBLÉMATISATION DU SUJET DE RECHERCHE, LA CONCEPTUALISATION ET LE MODÈLE D'ANALYSE EN RAPPORT AVEC LA PROTECTION DES ENFANTS DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES DE LA COMMUNE DE ZIGUINCHOR.**

Dans ce chapitre, nous allons procéder à une opération de problématisation de notre objet d'étude. Il s'agira concrètement de faire une revue critique de la littérature, de décliner notre problématique de recherche, de procéder à un travail de conceptualisation ainsi que de préciser notre modèle d'analyse.

## **1. État de la question et problématique**

Il s'agit dans cette partie de décliner notre problématique de recherche. À partir de notre travail exploratoire, nous avons documenté des pratiques (violences physiques, symboliques, accidents routiers) non conformes aux conventions et aux droits internationaux de la protection de l'enfant dans la commune de Ziguinchor plus précisément en milieu scolaire. Cette description des faits significatifs nous a permis de préciser notre sujet d'étude et d'effectuer une revue critique de la littérature pour mieux structurer notre questionnement. Nous avons choisi pour ce faire une approche par revue thématique.

## **2. La protection des enfants au niveau international et national**

La déclaration de Genève constitue la première convention promouvant la protection des enfants dans le monde. Dans cette convention adoptée le 26 septembre 1924 par l'assemblée générale de la société des nations, certains droits de l'enfant sont mis en exergue. La déclaration de Genève stipule que :

« L'enfant doit être mis en mesure de se développer d'une façon normale, matériellement et spirituellement. L'enfant qui a faim doit être nourri, l'enfant malade doit être soigné, l'enfant arriéré doit être encouragé, l'enfant dévoyé doit être ramené, l'enfant orphelin et abandonné doit être recueilli et secouru. L'enfant doit être le premier à recevoir des secours en cas de détresse. L'enfant doit être mis en mesure de gagner sa vie et doit être protégé contre toute exploitation. L'enfant doit être élevé

dans le sentiment que ses meilleures qualités devront être mises au service de ses frères ». (Genève, 1924)

La déclaration de Genève met en avant le devoir de la famille et de la société de veiller sur la protection des enfants. La communauté internationale doit faire de la protection de l'enfant une préoccupation primordiale pour que les enfants puissent s'épanouir dans les institutions sociales. Cette convention a laissé aux nations le soin de protéger l'enfant. Toutes les nations peuvent élaborer des politiques de protection de l'enfant en fonction de leurs civilisations.

En plus, les années 70 sont aussi considérées comme les années internationales de l'enfant. Durant cette décennie, beaucoup de progrès ont été notés dans le domaine de la protection de l'enfant. Dans son œuvre intitulé *La protection de l'enfant*, Zoé Moody a montré que deux pactes internationaux ont été adoptés en 1966. Le premier concerne les droits civils et politiques et le second les droits économiques et culturels. En 1973, l'assemblée générale de l'OIT limite l'âge maximum du travail de l'enfant à quinze ans et oblige les États membres à élaborer des politiques prônant une abolition effective du travail des enfants. En 1974, la déclaration pour la protection des femmes et des enfants en période d'urgence et de conflit armé adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies interdit la participation des enfants de moins de quinze ans aux conflits armés.

« L'UNICEF avec la collaboration de certaines organisations mondiales comme OMS et OIT engagent des programmes internationaux favorisant la protection des enfants et des femmes. Dans ces programmes, des questions sur l'environnement, la population, la sécurité, l'urbanisation, l'éducation ont été abordées. Les problématiques telles que les enfants en situation de rue, la violence à l'encontre des enfants, l'éducation des filles sont débattues au niveau international ». (Moody, 2016 :212)

Les réalisations faites dans les années 1970 pour le bien-être physique et mental des enfants aboutissent à la création d'une convention internationale des droits de l'enfant en 1989 qui va révolutionner la protection de l'enfant dans le monde. Dans cette convention, la reconnaissance des droits de l'enfant est indiscutable. La communauté internationale oblige tous les membres ratifiant cette convention à respecter les droits de l'enfant. Dans son ouvrage intitulé *Comprendre la protection de l'enfant*, Capelier (2015) déclare que les enfants ne sont pas maintenant des objets de protection mais ils sont des sujets de droit. Il écrit à ce titre que :

« Ils sont reconnus comme des personnes entières qui acquièrent progressivement les capacités de s'exprimer, d'agir, de penser, de se protéger, d'être responsable jusqu'à l'être pleinement à la majorité. Il n'est pas un être figé ; il grandit et évolue en permanence ». (Capelier, 2015 : 7)

Cependant, les principes de cette convention ainsi que les droits internationaux protégeant les enfants connaissent certaines limites dans la mesure où elles ne s'accommodent pas systématiquement aux modalités des valeurs socio culturelles de certains pays. En Afrique, plus précisément au Sénégal, plusieurs principes de droits internationaux favorisant la protection de l'enfant sont en déphasage avec certaines réalités socioculturelles. En guise d'exemple, on peut constater que si les droits internationaux interdisent formellement l'usage des châtiments corporels dans l'éducation des enfants, qu'au Sénégal, certaines valeurs socioculturelles favorisent l'utilisation des châtiments corporels dans l'éducation et la protection des enfants. Ces mêmes contradictions s'observent également sur la problématique du travail des enfants avec l'organisation internationale du travail (OIT) qui interdit le travail des enfants, alors que dans différentes traditions culturelles au Sénégal, le travail est envisagé comme une composante essentiellement du processus de socialisation de l'enfant.

En outre, la protection des enfants nécessite une action collective pour qu'ils puissent s'épanouir dans les institutions sociales. Les acteurs comme les parents, le corps enseignant, les ONG, les organisations nationales et internationales doivent toujours militer pour le bien-être physique et mental des enfants dans les institutions sociales de base. Dans son ouvrage intitulé *le droit de l'enfant au respect*, Janusz Korczak affirme que : « dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale ». (Korczak, 2009 : 51)

Au Sénégal, la protection des enfants dans les institutions sociales de base reste problématique. En effet, les acteurs intervenant dans ce domaine défient souvent l'intérêt supérieur des enfants pour protéger leurs intérêts personnels. On peut distinguer que la dénonciation des auteurs des violences faites aux enfants dans les familles et même en milieu scolaire reste faible. Il existe plutôt des pratiques qui tendent à protéger ces derniers aux dépens des victimes afin de leur faire échapper aux sanctions définies par le droit international ainsi que l'environnement juridique nationale.

Dans leur article intitulé *Violences à l'école : tendances internationales de la recherche sociologique, déviance et société*, Cécile Carra et Daniel Faggianelli affirment que les années 1970, 1980 et 1990 sont marquées par la sociologie de l'école. Des recherches et des publications portant sur l'école ont été faites en Amérique du nord, en Australie et en Europe. En effet, la délinquance liée aux comportements d'indiscipline, aux crimes, aux suicides, aux harcèlements, aux rumeurs, aux moqueries et aux mensonges a été observée dans le milieu scolaire. Pendant cette période, des élèves qui agressaient avec des armes à feu et qui commettent des homicides ont été notés dans les écoles américaines. Cécile Carra et Daniel Faggianelli (2003 : 211) expliquent que « Les données quantitatives avaient montré qu'entre 1998 et 1999, le nombre de morts violentes associés à l'école était 47 dont 6 suicides. Dans la même période, parmi les individus âgés de 5 à 19 ans, 2407 ont été victimes d'homicides et 1854 se suicidaient. » Ainsi des transformations familiales telles que la séparation parentale, le manque d'affection, l'absence de frères et sœurs ou leur nombre trop élevé, l'éducation trop stricte ou trop laxiste, le manque de surveillance ont été données comme éléments pouvant expliquer ces violences accablantes en milieu scolaire. La diffusion d'images violentes, l'augmentation du port d'armes justifiaient aussi les violences notées dans les écoles.

Pour pallier ces violences notées dans les institutions d'enseignements scolaires, le droit international de la protection des enfants a mis le focus sur les mécanismes favorisant l'épanouissement des enfants. À partir d'une observation sur les objectifs de l'éducation, le comité des droits de l'enfant a jugé important la participation des enfants dans la vie de l'école, la création de communautés scolaires, de conseils d'élèves et la participation des enfants à l'élaboration des procédures de la discipline scolaire. Dans son ouvrage intitulé *Le droit de l'enfant au respect*, Janusz Korczak affirme que les enfants peuvent avoir d'opinions éclairées s'ils ont accès à un grand nombre d'informations de sources différentes. Il importe aussi de leur donner les compétences nécessaires pour raisonner et procéder à des analyses critiques. La méthode de l'apprentissage participatif et interactif permettra d'obtenir de meilleurs résultats, au niveau non seulement de l'éducation, mais aussi du dialogue, du partage des opinions et de la pensée critique.

« Les enfants doivent apprendre à écouter, à pondérer leurs arguments et à équilibrer les intérêts en jeu. C'est ainsi qu'ils pourront régler les problèmes et faire face aux conflits d'intérêts. La démocratie scolaire qui prend la forme de conseils d'élèves ou de conférences enseignants et d'élèves existe dans un certain nombre de pays et le plus

souvent, la participation des enfants se limite généralement aux activités extrascolaires, aux activités récréatives et à l'entretien des locaux scolaires. Peu d'écoles encouragent les élèves à exprimer leurs opinions. Comment l'école pourrait-elle, à plus forte raison, prendre ces opinions en compte dans l'élaboration des programmes d'enseignement, la planification des cours ou la politique disciplinaire ? Par ailleurs, les mécanismes transparents et mutuellement acceptés pour traiter les plaintes des élèves sont chose rare ». (Korczak, 2009 : 88)

Chaque école doit avoir sa politique de protection et élaborer son propre règlement intérieur. Le texte de cette politique doit être présenté aux parents d'élèves et leurs représentants doivent participer à l'élaboration. La diffusion de la politique de protection de l'enfant dans l'école est importante dans la mesure où elle permettra à tous les membres de la communauté scolaire de respecter les droits des enfants. Cet article intitulé La protection des enfants dans les écoles européennes met l'accent sur le comportement des acteurs du milieu scolaire à l'égard des enfants. À travers ce document intitulé la protection de l'enfant dans les écoles européennes, les enfants peuvent ne pas être introduits dans le processus de l'élaboration des règles scolaires mais tout acteur ayant un contact avec eux doit se conformer aux règles.

« Il convient que le personnel qui a accès aux élèves des écoles européennes devra fournir avant de prendre leurs fonctions un extrait de casier judiciaire, un certificat de bonnes vie et mœurs ou une attestation équivalente du pays dont ils sont ressortissants où ils ont été employés jusque-là. Les écoles prendront toutes dispositions raisonnables pour s'assurer qu'aucune personne non autorisée n'a accès à leur enceinte et que tous les visiteurs autorisés sont aisément identifiables ». (Enseignants et directeurs des écoles européennes, 2007 :8)

Dans les écoles européennes, la réglementation s'applique sur l'hygiène et la sécurité des enfants dans les écoles. Ces dernières mènent des évaluations détaillées des risques et des inspections régulières des équipements de sécurité, procèdent fréquemment au nettoyage du site, s'attachent à promouvoir une alimentation saine et de bonnes pratiques d'hygiène et veillent à l'adéquation et au confort des salles de classe. Les conventions internationales des droits de l'enfant veillent sur le bien-être physique et mental des enfants et interdisent toutes pratiques inhumaines faites aux enfants. Par-là, les droits internationaux qui protègent les enfants ont interdit formellement l'usage des châtiments corporels sur l'éducation et la protection des enfants dans les institutions de socialisation.

Au Sénégal, certaines valeurs socioculturelles, économiques et les représentations sociales ne sont cependant pas tellement propices à l'épanouissement des enfants. Dans son mémoire intitulé *Gestion politique de la précarisation des enfants au Sénégal*, Sophie Roy (2011) affirme que les conditions économiques, les politiques socioculturelles et les dynamiques de genre déterminent les formes spécifiques de la précarisation des enfants. Le travail des enfants est considéré comme un processus d'éducation et de socialisation. La scolarisation entre parfois en compétition avec le modèle éducatif traditionnel qui exige la participation des enfants aux activités domestiques, productives ou commerciales comme processus d'intégration communautaire. Puisque l'État sénégalais ne soutient pas souvent les familles, la contribution des enfants aux revenus de la famille est incontournable. Il s'observe dès lors qu'au Sénégal, la division du sexe détermine les dynamiques de genre. Ainsi Sophie Roy (2011 : 133) considère que : « Espérant à une prise en charge familiale par les garçons, les parents investissent plus sur l'éducation scolaire des garçons par rapport à celle des filles. Pour eux, ces dernières seront mariées et quitteront le domicile familial. Ce qui fait qu'elles sont formées et responsabilisées aux travaux domestiques. On constate que le nombre d'heures consacrées aux travaux ménagers entre souvent en conflit avec l'horaire de l'école ». (Roy, 2011 :133)

En plus, la Stratégie Nationale de la Protection de l'Enfant (SNPE) s'articule autour de sept principes généraux : l'intérêt supérieur de l'enfant, la participation, la non-discrimination et l'égalité des chances, la déjudiciarisation progressive, le droit à la vie, au développement et à la protection contre la violence, la responsabilité des institutions et la solidarité nationale. La stratégie nationale de l'enfant vise une protection effective, efficace et durable des enfants contre les dangers de la maltraitance, la négligence, l'exploitation et les différentes formes de violences.

« Au Sénégal, la protection de l'enfant se caractérise par l'existence d'un grand nombre d'institutions, de structures publiques ou privées, de cadres de concertation et d'une diversité d'intervenants. Malgré cela, il n'existe pas de mécanismes de coordination fonctionnelles sur la protection de l'enfant, ni d'organes multisectoriels spécifiques de coordination. Il n'existe pas non plus, de stratégies communes qui définissent des thèmes prioritaires dans le domaine de la protection de l'enfant ». (UNICEF, 2016 : 13)

D'après la SNPE, 19% des enfants de moins de 18 ans sont en situation de travail au Sénégal dont plus de 38% dans des travaux domestiques (petites filles essentiellement) et 11% engagés dans des activités économiques ou génératrices de revenus. Ainsi, le taux d'enregistrement des enfants à la naissance est trop faible. Il est estimé à 75% pour l'ensemble des enfants de moins de cinq ans dont 66% en milieu rural et 89% en milieu urbain. Dans la stratégie nationale de la protection de l'enfant, la non-discrimination et l'égalité des chances des enfants sont prises en compte.

« Tous les enfants, quel que soit leur sexe, leur race, leur couleur, leur langue, leur religion, leurs opinions politiques ou autres, leur origine nationale ou sociale, leur appartenance à une minorité nationale, leur fortune, leur naissance, leur état de santé, leur handicap ou leur situation dans tout autre domaine, devraient être protégés contre toutes les formes de violence et bénéficier des soins et de l'assistance nécessaires pour leur assurer les meilleures chances possibles de survie et de développement. Les États parties prennent aussi toutes les mesures appropriées pour que l'enfant soit effectivement protégé contre toutes formes de discrimination motivées par la situation juridique, les activités, les opinions déclarées ou les convictions de ses parents, de ses représentants légaux ou des membres de sa famille ». (UNICEF, 2013 : 18)

La stratégie nationale de la protection de l'enfant promeut l'épanouissement des enfants dans tout le territoire sénégalais. Elle défend les droits des enfants et interdit toutes les pratiques cherchant à nuire à leur bien-être physique et mental.

### **3. La protection des enfants contre les châtiments corporels et les violences symboliques à l'école.**

Les châtiments corporels peuvent être définis comme le recours à la force physique et psychologique par une personne qui a une position d'autorité sur une autre personne. Les formes de châtiments corporels sont : la tape, la gifle, la fessée avec la main ou à l'aide d'un instrument qui peut être un fouet, une baguette, une ceinture, une chaussure, une cuillère de bois, etc. Mais il existe aussi d'autres formes comme donner un coup de pied, secouer ou projeter un enfant, le griffer, le pincer, le mordre, lui tirer les cheveux, lui tirer les oreilles ou bien encore forcer un enfant à demeurer dans une position inconfortable, à lui infliger une brûlure.

Dans son ouvrage intitulé *Le droit de l'enfant au respect*, Janusz Korczak soutient l'idée selon laquelle respecter les enfants, c'est arrêter de les battre aujourd'hui, pas demain ou après-demain. La conférence qui porte son nom vise à promouvoir le droit de l'enfant autrement dit le respect de sa dignité et de son intégrité physique. Les droits de l'homme prônent la protection humaine sans distinction de sexe ni de l'âge. Et pourtant les enfants continuent de subir des châtiments corporels de la part des adultes. Dans beaucoup de pays, ces derniers considèrent les enfants comme des biens, des objets mais non comme des personnes à part entière. On doit interdire toutes disciplines ou connaissances religieuses, culturelles normalisant les châtiments corporels, l'humiliation et les souffrances des enfants causées par les adultes. En 2006 à Kyoto, la 8ème conférence mondiale des religions pour la paix réunissant plus de 600 chefs religieux venus du monde entier adopte une loi visant à interdire toutes les formes de violence envers les enfants et en particulier les châtiments corporels. Dans la République islamique de Mauritanie, les institutions sociales comme la famille et les écoles coranique utilisaient les châtiments corporels dans l'éducation des enfants. Après avoir mûri la réflexion pour savoir si la religion musulmane autorise l'usage des châtiments corporels dans l'éducation des enfants, le réseau des imams reconnaît que le coran interdit la violence. « Ils ont lancé la première fatwa interdisant les violences physiques et verbales à l'encontre des enfants à l'école comme à la famille ». (Korczak, 2009 : 65)

Dans son mémoire intitulé *La punition corporelle comme pratique éducative parentale*, Catherine Bélanger Sabourin (2011) déclare qu'au Canada, la législation permettait aux personnes ayant autorité sur les enfants d'utiliser des châtiments corporels raisonnables en corrigeant les enfants. Elle ajoute que la majorité des intervenants rencontrés pendant les enquêtes ont vécu la punition corporelle dans leur enfance et ne connaissent pas l'état actuel des lois encadrant cette pratique. Les intervenants les plus favorables ne remettent pas en cause les pratiques de leurs parents et se fient aux représentations valorisant l'usage des châtiments corporels dans l'éducation des enfants afin de définir les punitions corporelles. Pour Catherine Bélanger Sabourin, les pratiques éducatives à caractère violent se reproduisent et se transmettent d'une génération à une autre.

Sur le plan historique, les enfants ont souffert pendant des siècles. Dans son mémoire intitulé *la punition corporelle comme pratique éducative parentale*, Catherine Bélanger Sabourin (2011) retrace les moments de souffrance que les enfants ont traversés. D'après le code d'Hammourabi, roi Babylone au 18<sup>e</sup> siècle, les parents avaient une forte autorité sur les

enfants et les tuaient ou les utilisaient pour des fins économiques. Dans le droit romain, l'autorité politique, sociale et économique du père était toute puissante, il avait le droit de mort ou de vie sur les enfants. « Selon les premières lois anglaises, le droit de l'infanticide a été maintenu et les parents avaient légalement la possibilité de vendre leurs enfants. Pendant cette période, un enfant têtu ou rebelle et en âge de comprendre et qui n'obéissait pas à ses parents, pouvait être mis à mort ». (Sabourin, 2011 : 13)

Dans son œuvre intitulé *Émile ou de l'éducation* (1762), Jean Jacques Rousseau met en avant les effets liés à l'usage des châtiments corporels dans l'éducation des enfants. Pour lui, la personne ayant subi plusieurs formes de punitions corporelles durant son enfance ne condamne pas totalement les châtiments corporels. Il en garde souvent des souvenirs qui se manifestent par la peur, la honte, la sensualité et le désir. Il considère l'enfant comme un acteur dans l'éducation scolaire et prône un enseignement non coercitif. Selon Rousseau, l'enfant ne vient pas à l'école avec un esprit vide, il a déjà reçu une socialisation et l'enseignant doit l'aider à comprendre le savoir transmis dans l'école sans une punition corporelle.

Dans son article intitulé La violence physique envers les enfants : le cas de la punition corporelle, Marie Eve Clemen affirme qu'il n'existe pas une définition commune de la violence faites aux femmes et de la maltraitance envers les enfants. La punition corporelle et l'abus physique constituent les formes de violence les plus sévères. Elle n'apprécie pas l'idée selon laquelle les formes de punition corporelle sont socialement et légalement acceptées. La punition corporelle implique un rapport de pouvoir entre les adultes et les enfants. Ces derniers, à travers leur impuissance physique subissent des châtiments corporels de la part des adultes. Depuis ces derniers siècles, plusieurs pays ont banni toute forme de punition corporelle envers les enfants du fait qu'elles contredisent le droit des enfants et représentent des risques pour leur intégrité physique et mentale. Pour elle, la punition corporelle engendre des conséquences néfastes sur le développement physique et psychologique des enfants. D'ailleurs pour Marie Eve Clemen (2011 : 129) « La punition corporelle entraîne un comportement agressif et antisocial des enfants, une faible internationalisation des valeurs morales, des problèmes de santé mentale et une alternation de la qualité de la relation parent et enfant ». (Clemen, 2011, 129)

Ainsi, l'usage des châtiments corporels peuvent susciter des conséquences graves sur la santé et la personnalité de l'enfant. Ils peuvent compromettre son développement physique,

psychologique et affectif. Certains enfants peuvent être violents envers les autres enfants et d'autres se montrent inhibés, repliés sur eux-mêmes, angoissés et isolés socialement. Les châtiments corporels peuvent engendrer des dépressions, des sentiments d'abandon et des tentatives de suicide chez les enfants. Au niveau de la santé, les enfants qui sont victimes de châtiments corporels peuvent subir des déchirures, ecchymoses, des coupures ou plaies localisées, des morsures, des lésions osseuses, des traumatismes crâniens, des lésions des téguments et des muqueuses, plaques de cheveux arrachés, des brûlures. Au niveau comportemental, les enfants victimes de maltraitance ont souvent des problèmes de communication. Souvent, ils sont agressifs, instables, agités à travers la communication. On note un rapport entre les châtiments corporels et la délinquance. Aux États Unis, la plupart des meurtres commis dans des établissements scolaires sont notés dans les écoles où on utilise les châtiments corporels. Dans les salles de classe, l'usage des châtiments corporels impacte négativement sur la concentration et la participation des élèves. Ils suscitent aussi l'abandon scolaire. Les résultats sont souvent médiocres dans les écoles où on utilise les châtiments corporels. Les enfants dépensent toutes leurs énergies pour faire face au traumatisme.

Partant de ce traitement inhumain des enfants, le droit international et national élabore des articles favorisant le bien-être physique et mental des enfants. L'article 19 (ONU, 2019) fait obligation aux 193 États parties de prendre toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toutes formes de violence, d'atteinte ou de brutalité physique. L'article 37 (ONU, 2002) a posé le principe très clair de l'élimination de toutes formes de traitements dégradants. Il force les États membres à veiller à ce que nul enfant ne soit soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. L'article 28 (ONU, 2016) de la Convention (discipline scolaire), exige des États parties de prendre toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain et à la présente Convention. L'article 4 (code civil, 2004) précise que « la personne humaine est inviolable. Tout être humain a droit au respect de sa vie et à son intégrité physique et morale de sa personne. Nul ne peut être arbitrairement privé de ce droit. L'article 18 (ONU, 1989) oblige les États à assurer la protection des droits de l'enfant tels qu'ils sont stipulés dans les déclarations et conventions internationales.

En dépit de toutes ces dispositions institutionnelles, les enfants continuent à faire l'objet de plusieurs formes de violence en particulier dans le milieu scolaire. Dans son article intitulé La

violence scolaire : le pouvoir de la violence symbolique, Hira Laci affirme que la violence symbolique commence par le nombre d'heures excessives que les enfants s'assoient sans bouger ou vaquer à leurs préoccupations. Alors qu'un adulte n'acceptera jamais de rester pendant des heures sans bouger, même dans les bureaux, les adultes bougent sans trop de contraintes. Il existe aussi la violence symbolique liée au système d'évaluation. En Suède par exemple, l'évaluation des performances de l'élève n'est pas appréciée sur la base d'une notation jusqu'à l'âge de 14 ans contrairement en France où ces modalités débutent à partir de la maternelle.

Quand on parlait de violences scolaires, les individus pensaient exclusivement aux coups ou aux violences physiques rarement aux violences verbales ou symboliques exercées par les éducateurs, les enseignants et les enfants. Mais de nos jours, les acteurs de l'école ont su que les enfants sont victimes des violences symboliques dans les écoles et cela se répercute négativement sur leur bien-être physique et mental. « Ces violences peuvent entraîner l'exclusion des élèves qui ne maîtrisent pas la culture scolaire c'est à dire les enfants issus du milieu populaire ». (Hira Laci, 2007 : 4) En outre, parler de la violence en milieu scolaire ne renvoie pas exclusivement à la violence physique mais intègre aussi les formes verbales ou symboliques de violence exercées par les enseignants sur les enfants. Les acteurs intervenant autour de l'école ont pris de mieux en mieux conscience des impacts négatifs des violences symboliques sur le bien-être physique et mental des enfants. Hira Laci (2007) considère même que ces violences peuvent entraîner l'exclusion des élèves qui ne maîtrisent pas la culture scolaire, c'est-à-dire les enfants issus du milieu populaire.

Pierre Bourdieu et Jean Claude Passeron appellent cette violence symbolique une violence qui ne se manifeste pas dans les corps mais qui agit au niveau idéologique et parvient à imposer des représentations comme seules légitimes. Ils soutiennent l'idée selon laquelle quand on parle de distance entre culture familiale et culture scolaire, on fait allusion à ce qui sépare l'habitus primaire d'un élève à l'habitus scolaire. L'origine culturelle ou éthique qui implique souvent des visions différentes du rôle de l'école, des pratiques pédagogiques, des relations entre parents et adultes ou entre homme et femme explique la nature de cette distance. En effet, les enfants appartenant à des familles riches ou moyennes se familiarisent à l'école et adoptent un comportement favorisant leurs réussites scolaires. C'est pourquoi, en général, les enfants des classes moyennes ou supérieures ont les meilleures performances car l'école leur est familière.

Dans la société sénégalaise, cette thèse est discutable du fait que les enfants issus des milieux défavorisés ont de bons résultats dans leurs études scolaires. Malgré la précarité de leurs conditions de vie familiale, ils sont performants dans leurs études scolaires. Ainsi, dans la commune de Ziguinchor, la question des inégalités sociales est de plus en plus corrigée par les politiques sociales et interventions d'acteurs divers comme le personnel du milieu scolaire, les organisations non gouvernementales, les personnes de bonnes volontés, les organisations étatiques dont l'action concourt à réduire leurs effets.

#### **4. La protection des enfants face aux risques sécuritaires et sanitaires en milieu scolaire**

Un rapport présenté par l'UNICEF (1984 :7) précise que : « La santé n'est pas l'absence de la maladie, c'est un sentiment plus profond que le bien-être qui ne dépend pas seulement des services de santé, mais du travail, du revenu, de l'éducation, de la culture des droits et des libertés ». Après la famille, l'école est le lieu d'apprentissage le plus important pour les enfants. Elle occupe une place centrale dans la communauté. En effet, les enfants passent beaucoup de temps à l'école et sont confrontés à des risques sanitaires qui peuvent nuire à leur bien-être physique et mental. Pour protéger les enfants contre les risques sanitaires dans les écoles, une bonne installation et pratique sanitaire peuvent réduire les risques liés à la santé.

En plus, l'insertion de l'éducation sanitaire dans le programme scolaire est proposée par plusieurs acteurs de l'éducation et de la santé. On considère en général que l'enfance est le meilleur moment pour apprendre des comportements d'hygiène. En effet, l'acquisition des comportements et des mesures d'hygiène par les enfants leur permettra de se protéger et de participer à la santé communautaire. Les enfants jouent un rôle important dans la famille en prenant soin de leurs petits frères et petites sœurs. Ils sont les parents de demain et ce qu'ils apprennent à une forte chance d'être appliquée dans le reste de leur vie. C'est dans ce sens que l'UNICEF (1998 :31) précise dans ce rapport que « Les enfants ont soif d'apprendre et d'aider et s'ils pensent que prendre soin de l'environnement est important et qu'ils peuvent jouer un rôle important dans cet effort, ils veilleront à leur propre santé et à celle des autres ». (UNICEF, 1998 : 31)

En outre, ce rapport produit par l'UNICEF (2013 :16) présente la situation routière dans 182 pays où vivent 99% de la population mondiale. Il en ressort que Seuls 28 pays, où habitent 7%

de la population mondiale, disposent d'une législation de sécurité routière complète couvrant les cinq principaux facteurs de risque d'accident, à savoir : la conduite en état d'ébriété, les excès de vitesse ; le non port du casque pour motocyclistes ; le non port de ceinture de sécurité et la non utilisation de dispositifs de sécurité pour les enfants.

On retient dans ce rapport que les accidents routiers constituent un des plus grands facteurs de mortalité. En effet, on enregistre sur les routes des dégâts humains et matériels qui entraînent une grande perte pour la population mondiale. Tous les pays du monde sont confrontés à l'insécurité routière. Au Sénégal, les accidents routiers deviennent de plus en plus fréquents. Le rapport de la brigade nationale des sapeurs-pompiers nous renseigne que beaucoup de dégâts humains ont été notés sur la route durant ces dix dernières années. En effet, il a enregistré 184 842 blessés et 5 024 décès, soit en moyenne, depuis 2008, près de 2 décès par jour. En plus, les accidents sont causés par le non-respect du code de la route et l'excès de vitesse.

Dans la commune de Ziguinchor, les enfants ont subi des accidents routiers en milieu scolaire. En effet, plusieurs facteurs sont associés à l'explication des accidents routiers en milieu scolaire. L'état des routes, l'excès de vitesse, le non-respect du code de la route sont souvent les principales causes des accidents routiers. Les conducteurs ne prennent pas en compte les endroits fréquentés par les enfants. Alors que le code de la route les oblige à ralentir dans les endroits fréquentés par les enfants. Ainsi, les moyens de transports comme les voitures, les motos « Jakarta », les vélos entraînent les accidents des enfants en milieu scolaire. Les enfants sont souvent percutés sur le chemin de l'école en traversant la route ou en utilisant les moyens de transport comme le vélo.

Ainsi, l'enfance est une période importante dans la vie de l'être humain. À ce titre, elle mérite une attention particulière au regard de sa vulnérabilité. Conscient de cette réalité, la communauté internationale n'a pas cessé depuis de nombreuses décennies de mettre en place des mécanismes et cadres juridiques en mesure d'assurer le bien-être, la sécurité et le développement harmonieux de cette couche de la population. Il s'agit entre autres de leur garantir une bonne protection. Dans le milieu scolaire, la convention internationale des droits de l'enfant adoptée en 1989 et ratifiée par le Sénégal exige un enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous les enfants. De ce fait, les États parties de cette convention conviennent que « l'éducation des enfants doit viser à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes physiques et

psychologiques dans toutes les mesures de leurs potentialités ». Ainsi, l'école doit être un lieu propre et sûr qui favorise la protection de l'enfant. L'enfant dans le milieu scolaire doit se sentir en bonne protection à l'égard de ses droits et du règlement intérieur. Sur ceux, les États partis de la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant « prennent toutes les mesures appropriées à veiller à ce qu'un enfant qui est soumis à la discipline d'un établissement scolaire ou ses parents soit traité avec humanité et avec respect pour la dignité inhérente de l'enfant et conformément à la présente charte ». (ONU, 1989)

Parallèlement à ces initiatives de l'État, les familles, les organisations non gouvernementales, les directeurs d'école, les enseignants et les enfants eux-mêmes s'engagent pour que les enfants apprennent dans un environnement éducatif sain, sûr et protecteur. La famille est l'institution de base qui s'occupe de l'enfant dès sa naissance. Elle est censée protéger les enfants contre toutes pratiques et violences détruisant leur bien-être physique et mental. Sur le plan politique, la convention internationale des droits de l'enfant établit les devoirs des parents en faveur des enfants. Les États parties de cette convention reconnaissent que « les parents doivent veiller à ne jamais perdre de vue sur l'intérêt supérieur des enfants ; d'assurer, compte tenu de leurs aptitudes et de leurs capacités financières, les conditions de vie indispensable à l'épanouissement des enfants ; de veiller à ce que la discipline domestique soit administrée de manière à ce que l'enfant soit traité avec humanité avec respect dû à la dignité humaine. » (UA, 1990). Dans le milieu scolaire, la famille occupe une place importante dans la protection des enfants. Elle doit mobiliser des ressources économiques, culturelles, sociales et religieuses qui sont susceptibles de protéger les enfants dans les écoles, aux alentours des écoles, sur le chemin de l'école et dans les maisons. Les parents d'élèves doivent collaborer avec les responsables des institutions scolaires dans le but de savoir la disponibilité des enfants et leurs lieux de fréquentation.

En outre, les organisations non gouvernementales contribuent à la protection des enfants dans le milieu scolaire. Au Sénégal, des ONG comme ENDA, Children Sénégal, FAP, Save the Children Sénégal prennent souvent des initiatives qui consistent à améliorer les conditions des enfants dans les écoles. Pour concrétiser leurs engagements, ils mettent en place des programmes, des actions et des stratégies permettant de protéger les enfants contre les mauvaises pratiques du milieu scolaire. En plus, les directeurs d'écoles et les enseignants sont des acteurs clés de l'école. Ils doivent s'engager pour une bonne protection des enfants dans le milieu scolaire. Concernant la formation des enseignants au Sénégal, il n'existe pas un

programme spécifique portant sur la protection des enfants. Cependant, les enseignants sont censés protéger les enfants dans les établissements scolaires. Les directeurs d'écoles gouvernent les institutions scolaires et veillent à leur fonctionnement. C'est ainsi qu'ils sont chargés de signaler toutes pratiques ou violences scolaires qui cherchent à nuire au bien-être de l'enfant. Les enfants ont une fonction sociale à remplir pour le bon fonctionnement de la société. Les États parties du droit et du bien-être de l'enfant africain soutiennent que l'enfant doit faire son devoir quel que soit son âge et ses capacités physiques et morales.

« Il doit œuvrer pour la cohésion de sa famille, de respecter ses parents, ses supérieurs et les personnes âgées en toutes circonstances et de les assister en cas de besoin ; de servir de communauté nationale en plaçant ses capacités physiques et intellectuelles à sa disposition ; de préserver et de renforcer la solidarité de la société et de la nation ; de préserver et de renforcer les valeurs culturelles africaines dans ses rapports avec les autres membres de la société, dans un esprit de tolérance, de dialogue et de consultation, de contribuer au bien-être moral de la société ; de préserver et de renforcer l'indépendance nationale et l'intégrité de son pays ; de contribuer au mieux de ses capacités, en toutes circonstances et à tous les niveaux, à promouvoir et à réaliser l'unité africaine ». (UA, 1990)

Malgré ces différentes dispositions, nous constatons que les enfants continuent à faire l'objet de formes multiples de violence au niveau des institutions scolaires au Sénégal. Dans la commune de Ziguinchor plus précisément dans les institutions d'enseignements élémentaires, nous constatons que les enfants sont exposés à différents risques et pratiques de violence qui remettent en cause les différentes politiques de protection promues à leur égard. Les données d'exploration effectuées dans la commune permettent de documenter plusieurs cas d'accident de la route chez les enfants dans l'environnement scolaire, des expériences de violences physiques et symboliques mais également un cadre de vie qui ne favorise pas à des conditions indispensables à la bonne santé des enfants. Ces observations qui entrent en déphasage avec les différents traités et conventions ratifiées par le Sénégal en lien avec la protection de l'enfant soulèvent cependant des inquiétudes autour de la sécurité des enfants dans le milieu scolaire. Le constat de cette situation paradoxale nous a conduit à nous intéresser à la problématique de la protection des enfants en milieu scolaire dans la commune de Ziguinchor. C'est dans cette perspective que nous posons la question de départ à savoir :

- Comment l’articulation entre les représentations et les pratiques des acteurs en milieu scolaire en matière de protection de l’enfant est explicative des formes de vulnérabilité observées chez les enfants au niveau des écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor ?

## **5. Objectifs de recherche**

### **5.1 Objectif général**

L’objectif général de cette recherche est de comprendre et d’expliquer la persistance des situations de vulnérabilité auxquelles les enfants sont exposés particulièrement dans les écoles élémentaires au niveau de la commune de Ziguinchor en dépit des différentes dispositions politiques à l’échelle nationale mais également des conventions et traités ratifiés par l’État du Sénégal en matière de protection des enfants.

### **5.2 Objectifs spécifiques**

De manière spécifique, nous voulons dans le cadre de cette recherche :

- Faire une typologie des représentations et pratiques d’acteurs en matière de protection de l’enfant dans les écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor ;
- Documenter les pratiques d’acteurs en matière de protection de l’enfant dans les écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor ;

## **6. Hypothèses de recherche**

Afin de structurer la perspective de notre recherche, nous avons choisi de nous inscrire dans une approche hypothético-déductive. À ce titre, nous avons décliné une hypothèse générale et des hypothèses spécifiques.

### **6.1 Hypothèse principale**

Nous considérons dans le cadre de cette recherche qu’il existe des décalages entre les représentations et les pratiques des acteurs en matière de protection de l’enfant et que ceux-ci sont explicatifs des formes de vulnérabilité auxquelles les enfants sont exposés au niveau des écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor.

## 6.2 Hypothèses spécifiques

- Les acteurs internes et externes contribuent différemment en matière de protection de l'enfant dans les écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor.
- La ratification de la convention internationale des droits de l'enfant de 1989 par l'État du Sénégal explique les pratiques d'acteurs documentées en matière de protection de l'enfant dans les écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor.

## 7. Justification de la recherche

Les enfants constituent une couche importante dans la société. Ils sont caractérisés par l'immaturation physique et mentale. Leur protection doit être le devoir de tout le monde. Par ailleurs, l'observation des droits des enfants ainsi que leur exposition à différentes formes de violences et risques sur leur intégrité physique et mentale a toujours attiré notre intérêt. En effet, dans différents terroirs dans ce monde, des enfants sont confrontés à des conditions de vie trop difficiles. Pendant des années, ils subissaient des violences physiques, psychologiques et symboliques dans le monde. Pour lutter contre ces violences, des organisations internationales et nationales ont posé des actes favorisant l'épanouissement de l'enfant. UNICEF prône la protection des enfants et condamne tout acte qui cherche à nuire à leur bien-être. L'OIT interdit formellement le travail des enfants. La charte internationale des droits de l'enfant protège les enfants et interdit tout acte remettant en cause leur droit. Au Sénégal, les politiques de protection de l'enfant sont promues par différents acteurs étatiques, non gouvernementaux et même communautaires.

Malgré ces efforts consentis au niveau international et national, la protection des enfants fait toujours défaut. En Afrique plus précisément au Sénégal, les enfants continuent à subir des traitements inhumains. L'exposition à des situations de violence s'observe de plus en plus en milieu scolaire, ce qui rompt avec les différentes politiques nationales qui promeuvent la protection des enfants dans les différents cadres où ils évoluent. Dans la commune de Ziguinchor, nous notons une défaillance sur l'observation des droits de l'enfant en particulier dans les écoles où ils font l'objet de traitement dégradant avec un environnement scolaire qui ne favorise pas leur épanouissement et bien-être. Ces pratiques observées dans le milieu scolaire nous motivent davantage à nous intéresser à la problématique de la protection de l'enfant en milieu scolaire dans la commune de Ziguinchor. D'ailleurs, le stage effectué dans l'organisation non gouvernementale dénommée Dimbaya Kagnalen nous a permis de mieux nous rendre compte des situations de vulnérabilité des enfants dans les écoles élémentaires de

la région de Ziguinchor. Ces constats nous ont ensuite motivé à faire une recherche dans le cadre de notre mémoire de master sur la problématique de la protection des enfants en milieu scolaire dans la commune de Ziguinchor.

## **8. Conceptualisation et modèle d'analyse**

### **➤ Définition des notions clés**

- **Enfant**

Le mot enfant vient du mot latin « infans » qui signifie celui qui ne parle pas. L'enfant désigne une personne qui est dans un état débile, c'est-à-dire une personne qui n'est pas encore mûre physiquement et psychologiquement. Dans le cadre de ce mémoire de master, l'enfant désigne tout élève évoluant dans les écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor et ayant les aptitudes ou pas pour se protéger. Ainsi, nous mettons le focus sur la catégorie d'enfants qui fréquente les écoles élémentaires dans la commune de Ziguinchor. Du point de vue de la catégorie d'âge, même s'il est admis que l'âge des enfants dans ces institutions scolaires est compris entre 7 ans à l'entrée en classe d'initiation et 13 ans suivant les différentes classes qui terminent le cursus en classe moyen, nous restons assez flexibles dans la mesure où des retards dans l'accès ou le cursus peuvent être observés. Dans la commune de Ziguinchor, la population considère l'enfant comme un être communément admise par la société et qui a une tâche à remplir pour la bonne marche de la société. Sur le plan juridique, la convention internationale des droits de l'enfant de 1989 définit l'enfant comme toute personne âgée de moins de 18 ans. En milieu scolaire, l'enfant est conçu comme un être vulnérable par ses capacités physiques et intellectuelles qui a besoin d'évoluer dans un environnement sûr, propre et protecteur. La convention internationale des droits de l'enfant de 1989 exige la protection des enfants dans les institutions sociales (écoles, familles) et interdit tout acte remettant en cause les droits des enfants.

En outre, l'enfant est aussi la personne qui s'imprègne dans la vie des adultes pour se développer. Ainsi, l'enfant s'inscrit dans l'histoire des adultes. Il copie le comportement des adultes comme leurs langues, leurs codes, leurs styles, leurs manières de faire et de vivre. De ce fait, l'enfant n'est pas autonome et sa vie dépend de celle des adultes. En milieu scolaire,

l'enfant désigne cette personne qui s'apprend à travers le savoir enseigné dans les établissements scolaires. Donc les acteurs internes (enseignants, directeurs d'écoles) s'activent sur l'éducation et la protection de l'enfant en milieu scolaire.

- **La scolarisation**

La scolarisation peut se définir comme l'apprentissage des manières d'être et d'agir, caractéristiques des groupes sociaux auxquels appartiennent les individus. Grâce à la socialisation, l'enfant s'approprie les normes et les valeurs spécifiques du milieu scolaire. Ainsi, la scolarisation primaire débute pendant l'enfance et concerne l'apprentissage des savoirs et des comportements de base et généraux. Cette scolarisation commence dans la famille et l'école. La scolarisation désigne aussi l'éducation de l'enfant dans le milieu scolaire. Elle est l'ensemble des activités et des programmes qui se déroulent dans l'école. La scolarisation constitue un savoir scientifique transmis aux enfants par les enseignants dans les institutions d'enseignement élémentaires de la commune de Ziguinchor.

La sociologie de la scolarisation s'intéresse aux questions phares de l'école comme la reproduction sociale et la démocratisation de l'école. Ainsi, la sociologie de la scolarisation étudie la reproduction sociale et cherche à comprendre le lien entre l'origine sociale et la réussite scolaire. C'est dans cette optique que Pierre Bourdieu et Passeron écrivent une œuvre intitulée les héritiers. Ils défendent que le capital culturel détermine la réussite scolaire. Pour eux, les enfants issus des familles aisées réussissent mieux à l'école par rapport aux enfants issus des familles pauvres. Par conséquent, Bourdieu et Passeron soutiennent que « l'école reproduit les inégalités sociales à travers des méthodes et des contenus d'enseignement qui privilégient implicitement une forme de culture propre à la classe dominante ». (Bourdieu et Passeron, 1964 : 36) Cependant, nous reprochons à Bourdieu et à Passeron d'avoir limité leurs études dans les sociétés européennes. En Afrique plus précisément au Sénégal, nous supposons que l'école suscite la mobilité sociale. La réussite scolaire dépend de la volonté de la famille et de l'état psychologique de l'individu. En effet, nous constatons que les efforts fournis par les enfants dans leurs études scolaires et l'encadrement familial déterminent la réussite scolaire des enfants dans les écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor. Sur cette lancée, nous rejoignons la pensée de Raymond Boudon qui affirme dans son œuvre intitulée les Inégalités de chance que « les inégalités sociales observées dans les parcours scolaires sont les résultats de la juxtaposition de stratégies différentes adoptées consciemment par les familles en fonction des informations

dont elles disposent et de leurs manières d'évaluer les avantages et les coûts d'une poursuite d'étude ». (Boudon, 1973 :67) En outre, la démocratisation de l'école consiste à réduire les inégalités sociales de la scolarisation. La démocratisation scolaire vise à réaliser l'égalité des chances et à favoriser l'accès de tous les enfants à l'école et leur maintien dans l'établissement scolaire.

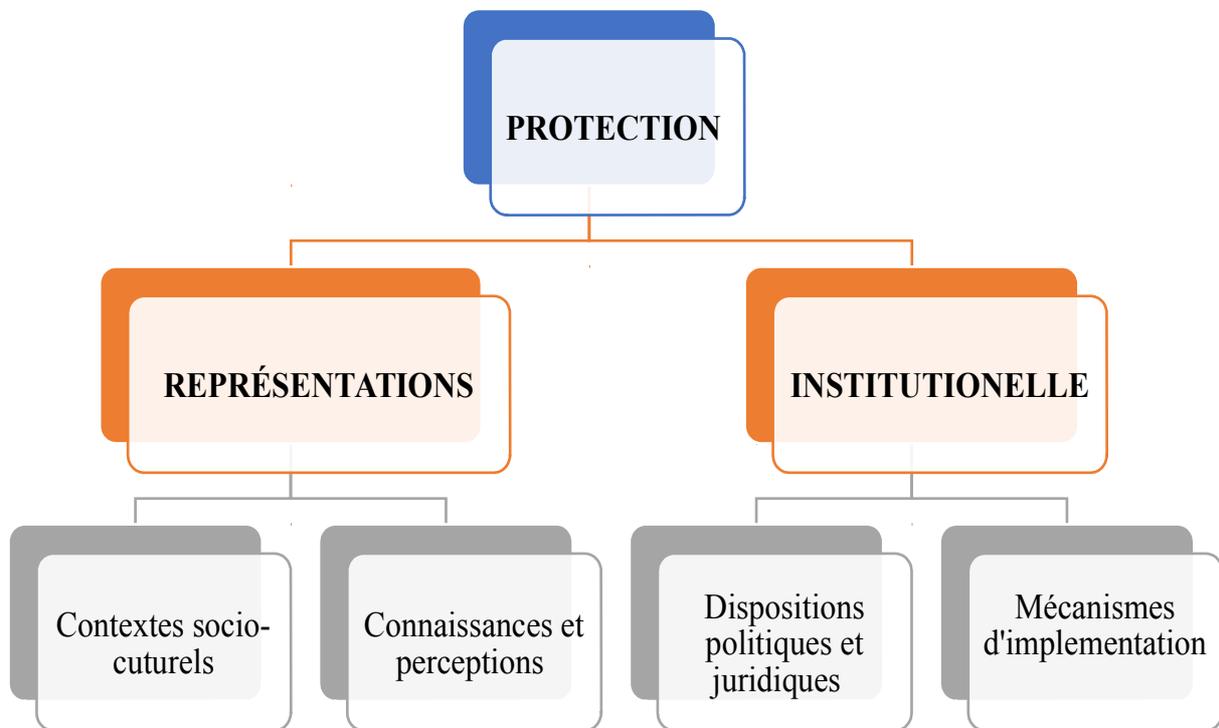
- **Représentation**

Les représentations désignent toutes les connaissances, les valeurs et les perceptions construites par les acteurs internes et externes par rapport à la protection des enfants dans les institutions d'enseignements élémentaires de la commune de Ziguinchor. Dès sa fondation au 19<sup>e</sup> siècle, la sociologie s'intéresse à la notion de représentation. De ce fait, le sociologue français Émile Durkheim distingue deux types de représentations : les représentations individuelles, les représentations collectives et les définit comme des croyances et des valeurs communes à tous les membres d'une société. Ainsi Durkheim met en avant les représentations collectives. Pour lui, la conscience individuelle ne pèse pas lourd par rapport à la conscience collective qui s'impose aux individus d'une génération à une génération et qui se concrétise par des règles juridiques, morales, économiques et religieuses. Il conçoit aussi les représentations comme des réalités sociales qui permettent d'expliquer les pratiques effectuées par les acteurs sur la protection de l'enfant en milieu scolaire dans la commune de Ziguinchor.

La représentation désigne aussi un système de pratique. Les individus développent souvent des pratiques sociales et culturelles dans le but de protéger les enfants dans l'environnement scolaire. Les représentations sociales relèvent d'une construction sociale. Elles sont des connaissances ou des pratiques communément admises par la société. Les représentations déterminent souvent notre manière d'interpréter les réalités du monde et d'agir concrètement sur la protection des enfants en milieu scolaire. Nous allons nous intéresser aux représentations des acteurs intervenant autour des écoles élémentaires dans la commune de Ziguinchor mais également aux processus et éléments qui structurent ces représentations en matière de protection des enfants. Décrire et analyser ces processus peuvent permettre de comprendre les pratiques observées chez ces derniers.

- **Définition du concept opératoire de recherche : Protection**

Le mot protection vient du mot latin « protectio ». Elle est l'action de protéger, de défendre, de soutenir, d'appuyer quelqu'un. Elle est aussi un soin préventif face à un risque ou un problème. La protection de l'enfant en milieu consiste à veiller sur la sécurité des enfants et à couvrir des questions spécifiques comme les mauvais traitements, les négligences et l'exploitation des enfants dans les institutions d'enseignements élémentaires de la commune de Ziguinchor. Ainsi, les acteurs internes (enseignants, directeurs) ont le devoir d'assister les enfants si leur intégrité physique ou morale est menacée. Les enseignants doivent éviter la discrimination, le harcèlement, toute sorte de violence faite à l'enfant et jouer le rôle de protecteur. Dans ce mémoire, le concept de protection renvoie donc aux différentes dispositions (règles, pratiques) développées et promues par les différentes catégories d'acteurs autour de l'enfant, donc l'objectif est de favoriser un environnement qui garantisse son épanouissement et son bien-être. Ces modalités seront à apprécier spécifiquement dans le milieu scolaire et plus particulièrement dans les écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor qui constitue notre cadre d'étude.



**Figure 1 : Opérationnalisation du concept de protection**

## 9. Modèle d'analyse

En sociologie, les études effectuées sur les phénomènes sociaux s'inscrivent dans des modèles théoriques élaborés par certains auteurs. En effet, beaucoup de chercheurs ont réfléchi sur des théories permettant d'appréhender les faits d'une manière différente. Les chercheurs doivent choisir les modèles de pensées adéquates à leur sujet d'étude. Dans le cadre de notre recherche portant sur la protection de l'enfant en milieu scolaire, nous avons choisi de mobiliser l'analyse stratégique de Michel Crozier et Erhard Fierdbert et l'outil genre. La protection des enfants a été une préoccupation mondiale, des organisations internationales et nationales ont œuvré pour le bien-être physique et psychologique des enfants. De ce fait, la charte africaine des droits et du bien de l'enfant exige des États signataires qu'ils « prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce qu'un enfant qui est soumis à la discipline d'un établissement scolaire ou ses parents soit traité avec humanité et avec respect pour la dignité inhérente de l'enfant et conformément à la présente charte ». (ONU, 1989)

Partant de cet article, il est important de comprendre les stratégies des acteurs, leurs systèmes d'actions concrets, leurs zones d'incertitudes et leurs pouvoirs par rapport à la protection des enfants dans les écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor. Les acteurs internes (enseignants, directeurs, enfants) entretiennent des relations construites sur la base des actions et des interactions en milieu scolaire. Les acteurs externes (ONG, structures étatiques, familles) interviennent en milieu scolaire en collaborant avec les acteurs internes. Ainsi, les acteurs internes et externes occupent des positions stratégiques en intervenant dans la protection des enfants en milieu scolaire. Ils ne s'occupent pas de la même manière de la protection de l'enfant en milieu scolaire. Les acteurs internes observent directement les faits et mobilisent des connaissances, des perceptions et des dispositifs afin de veiller à la sécurité des enfants en milieu scolaire. Alors que les acteurs externes agissent souvent en fonction des informations prises dans les écoles. On peut retenir que les acteurs internes détiennent le pouvoir sur le climat scolaire. Ils comprennent les besoins des enfants et les problèmes liés à la sécurité des enfants dans l'environnement scolaire. Ils interviennent en premier lieu sur la vulnérabilité des enfants dans les institutions d'enseignements élémentaires de la commune de Ziguinchor. L'analyse stratégique est une théorie qui étudie l'ensemble des actions individuelles dans la poursuite d'un objectif. Concernant notre sujet, cette théorie nous a poussé à réfléchir davantage sur le système d'action des acteurs, leurs stratégies et leurs pouvoirs relatifs à la protection des enfants en milieu scolaire. Cette théorie nous a permis de saisir les problèmes liés à la protection de l'enfant en milieu scolaire et la manière dont les

acteurs interviennent. Cette réflexion nous a facilité l'analyse des données obtenues par rapport à la protection de l'enfant en milieu scolaire.

En outre, les garçons et les filles ne sont pas protégées de la même manière en milieu scolaire. Dans la société sénégalaise, les garçons et les filles sont éduqués différemment et l'école reproduit le plus souvent le modèle éducatif de la société. C'est ainsi qu'il est important d'observer le comportement des enfants en milieu scolaire afin de saisir leurs manières de participer dans les activités scolaires. Le genre est un outil qui étudie les rapports socioculturels de sexes, il est une construction sociale qui permet de distinguer les filles des garçons. Le genre n'est pas inné comme le sexe mais il est acquis à travers la socialisation. Il prône la parité, l'égalité et la mixité entre les sexes (garçons, filles). L'éducation des enfants en milieu scolaire s'appuie sur l'égalité entre les garçons et les filles. Ces dernières doivent avoir la même considération et le même traitement en milieu scolaire. L'environnement scolaire, dans son organisation met en exergue la parité et la mixité entre le genre. L'implication des filles et des garçons dans les activités scolaires favorise un apprentissage sans discrimination basée sur le sexe. Les garçons et les filles doivent pouvoir développer leurs aptitudes, effectuer un choix libre sans être influencés par les stéréotypes en milieu scolaire. Les acteurs internes (enseignants, directeurs, enfants) et externes (ONG, structures étatiques, famille) s'occupent équitablement la protection des filles et des garçons en milieu scolaire. Concernant la protection de l'enfant en milieu scolaire, l'outil genre nous a permis de comprendre la manière dont les filles et les garçons sont exposés aux violences. Ainsi, nous avons saisi la participation des filles et des garçons dans les activités scolaires et leurs perceptions par rapport à la sécurité scolaire. Donc l'outil genre permet de comprendre la manière dont les filles et les garçons sont protégés en milieu scolaire.

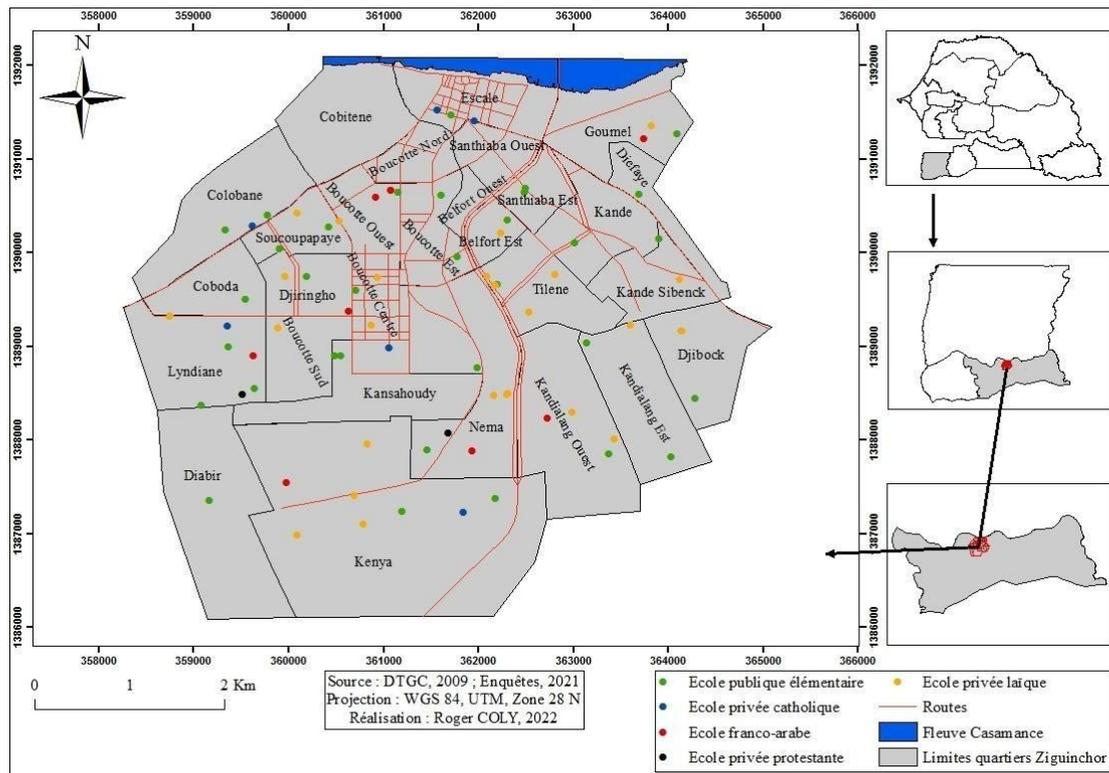
## **CHAPITRE II : MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE POUR LE RECUEIL DES DONNEES THÉORIQUES ET EMPIRIQUES EN LIEN AVEC LA PROTECTION DES ENFANTS DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES DE LA COMMUNE DE ZIGUINCHOR.**

Il s'agit dans ce chapitre de faire la présentation du cadre d'étude et la méthode utilisée pour la collecte des données. Concernant la collecte de données, nous avons utilisé la revue documentaire, la méthode quantitative et qualitative. Des outils tels que le questionnaire, le guide d'entretien et l'observation ont été utilisés pour la collecte des données de terrain.

### **1. Présentation du cadre d'étude**

La commune de Ziguinchor se situe sur la rive gauche du fleuve casamançais. Elle est érigée en commune le 8 décembre 1956 avant l'indépendance du Sénégal et fût la capitale de la région de Ziguinchor. La commune de Ziguinchor a une superficie de 4533 km<sup>2</sup> et une population estimée à 239726 habitants en 2018 (ANSD, 2013). Elle est peuplée par différentes ethnies telles que les diolas, les mandingues, les peuls, les Balantes, les wolofs, les Manjacks, les mancagnes, les sérères, etc.

Elle enregistre un nombre important d'écoles avec 73 écoles élémentaires dont des écoles publiques, des écoles privées laïques, des écoles privées catholiques, des écoles privées protestantes et des écoles franco-arabes. Ainsi, toutes ces écoles sont représentées dans une carte permettant de comprendre la manière dont les établissements scolaires sont situés dans les différents quartiers de la commune de Ziguinchor.



Carte 1 : Carte des écoles élémentaires situées dans la commune de Ziguinchor (Dione 2021)

À partir de cette carte, nous observons que la commune de Ziguinchor compte 73 écoles élémentaires. Parmi ces écoles, nous avons 33 écoles publiques laïques, 6 écoles privées catholiques, 24 écoles privées laïques, 2 écoles privées protestantes et 8 écoles franco-arabes. À travers cette carte, nous observons que les écoles élémentaires publiques laïques sont présentes dans tous les quartiers de la commune de Ziguinchor. Les écoles élémentaires privées laïques sont présentes dans certains quartiers de la commune de Ziguinchor à l'exception des quartiers comme Escalé, Colobane, Boucotte nord, Santhiaba, Coboda, Diabir, Cobité, Kansahoudy et Kandé. Les écoles élémentaires privées catholiques sont accentuées dans les quartiers comme Escalé, Kenya, Kansahoudy, Lydiane, Colobane et Tiléne. Les écoles élémentaires privées protestantes sont présentes uniquement à Lydiane et à castor. Quant aux écoles élémentaires franco-arabes, on les retrouve dans ces quartiers : Diabir, Kandialang Ouest, Boucotte Ouest, Boucotte Centre, Néma 2 et Goumel.

Plusieurs facteurs sont associés à l'implantation des différents types d'écoles dans les quartiers de la commune de Ziguinchor. Les écoles élémentaires publiques sont construites par le biais des demandes de la population adressées à l'État en raison de l'augmentation de la démographie qui accentue la demande en écoles élémentaires publiques dans chaque quartier

de la commune de Ziguinchor. L'offre d'école élémentaire privée est quant à elle le fait de promoteurs qui exploitent le potentiel de certaines zones résidentielles de la commune de Ziguinchor où habite une population au revenu et pouvoir d'achat plus important. Dans le prolongement de leur implication dans la protection et la promotion des droits de l'enfant, certaines ONG (SOS, Croix-Rouge) contribuent à l'offre éducative dans la commune avec la construction d'écoles privées laïques. Au-delà, on peut aussi distinguer l'implication des groupes confessionnels avec notamment les missionnaires qui développent des écoles privées catholiques dans les différents quartiers de la commune de Ziguinchor avec une offre incluant la maternelle et l'élémentaire. Pour finir, on peut citer certaines associations musulmanes qui vont aussi faire la promotion des écoles franco-arabes pour répondre à la demande d'éducation mixte des communautés musulmanes.

Nous observons également à travers la carte que beaucoup d'écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor sont situées au niveau des axes routiers et les enfants peuvent souvent être victime d'accident de la voie publique. Pour la prévention des accidents routiers en milieu scolaire, l'IEF a envoyé dans l'école élémentaire Amadou Tidiane Beye des Agent de Sécurité de Proximité (ASP) qui se positionnent devant la route pour aider les enfants à traverser. Il existe aussi des personnes de bonnes volontés (jeunes ou vieux du quartier) qui accompagnent les enfants à traverser les routes.

## **2. Histoire de la collecte des données**

Ici, nous présentons l'histoire de la collecte des données. Nous y décrivons les processus de notre phase exploratoire mais également l'approche méthodologique développée pour la phase de collecte proprement dite. Un accent particulier est mis sur la définition des cibles de l'étude, la technique d'échantillonnage ainsi que les outils et techniques de collecte de données. Pour finir, nous avons rédigé une partie pour partager les difficultés auxquelles nous avons été confrontés et comment nous les avons affrontés et gérés.

### **2.1 La recherche documentaire**

Notre phase exploratoire s'est déroulée selon différentes activités et étapes. Elle a débuté avec la recherche documentaire qui a consisté en la lecture de plusieurs ouvrages tels que des mémoires, des thèses, des articles, des rapports et des livres pour constituer une revue critique de littérature ainsi qu'une collecte des premières données documentaires disponibles sur notre objet de recherche et sur le cadre d'étude investi. Nous avons parcouru ces documents à

travers l'internet. Nous avons aussi consulté des sites de recherches comme les bibliothèques numériques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), de l'Université Assane Seck de Ziguinchor (UASZ), de l'université Gaston berger de Saint-Louis (UGB) et les sites de recherche comme jstor, open Édition et excolarvox. En outre, nous avons fait la documentation à partir de la base de données de quelques organisations non gouvernementales (Dimbaya kagnalen, ENDA). Ces documents nous ont permis de faire l'état des connaissances sur notre objet de recherche mais également d'identifier une problématique de recherche spécifique que nous adressons dans le cadre de ce mémoire.

Ensuite, nous avons procédé à nos premières enquêtes exploratoires en visitant certaines structures étatiques (IEF, IA, AEMO) et rencontré des personnes ressources (la personne chargée de la gestion des données statistiques de l'IEF, directeurs d'écoles, enseignants, agents d'AEMO et d'IA). En effet, la rencontre de la personne chargée de la gestion des données statistiques de l'IEF, nous a permis d'avoir la liste de toutes les écoles élémentaires situées dans la commune de Ziguinchor. Ainsi, les autres acteurs ont partagé avec nous leurs expériences sur la protection de l'enfant en milieu scolaire et les défis actuels à relever. Ces informations nous ont permis d'orienter le sujet et délimiter le terrain d'étude. En plus, nous avons utilisé cette liste pour prendre les points GPS des écoles et faire une carte représentant toutes les écoles élémentaires situées dans la commune de Ziguinchor. Pour finir, nous avons procédé à des tests des outils de collectes de données dans trois quartiers : Kenya, Castor et Diabir. En effet, les écoles élémentaires de castor et de Kenya et l'école privée Emmanuel de Kénia ont été choisies pour tester le questionnaire et le guide d'entretien adressé aux enseignants. Pour ce faire, nous avons utilisé différents types d'échantillonnages (accidentel, boule de neige, volontaire) pour toucher les cibles (les écoles, les enseignants, les élèves, les familles et les ONG). Cette expérience nous a permis d'évaluer notre approche méthodologique, les techniques d'échantillonnage ainsi que les différents outils.

## **2.2 Méthodologie de recherche**

En raison de la nature de notre questionnement, nous avons utilisé une approche méthodologique mixte (quantitative et qualitative) pendant les enquêtes de terrain. Dans sa composante quantitative, nous avons utilisé le questionnaire pour recueillir des données statistiques afin d'apprécier les situations de vulnérabilités auxquelles les enfants sont exposés au niveau des écoles élémentaires dans la commune de Ziguinchor ainsi que les mécanismes de protection en cours dans ces espaces. Le logiciel « Kobotoolbox » a été utilisé pour

l'élaboration du questionnaire et le logiciel Excel a été employé dans le traitement des données. Pour le volet qualitatif, nous avons mobilisé les entretiens semi-directifs et les observations directes comme technique de recueil de données pour documenter au niveau des écoles choisies l'environnement dans lequel les enfants évoluent. Nous avons décrit des éléments qui peuvent nous permettre de parler de situation de vulnérabilité mais également des mécanismes de protection mobilisée par les acteurs. Pour ce faire, nous avons conçu un guide d'entretien ainsi une grille d'observation basés sur des thèmes définis à partir de notre problématique ainsi que de nos objectifs de recherche.

### 2.3 Échantillonnage

La commune de Ziguinchor compte 73 écoles élémentaires et les ressources financières, matérielles, temporaires ne sont pas disponibles pour introduire toutes ces écoles dans l'échantillonnage. De ce fait, notre échantillon porte sur certaines écoles choisies à partir de ces rubriques : les écoles élémentaires publiques, les écoles élémentaires privées laïques, les écoles élémentaires privées catholiques, les écoles élémentaires privées protestantes et les écoles élémentaires franco-arabes. Par rapport aux choix des écoles dans les quartiers, nous avons utilisé un échantillonnage significatif. Ce type d'échantillonnage nous a permis de collecter des informations dans tous les quartiers de la commune. Nous avons aussi diversifié le choix des écoles dans les 26 quartiers de la commune de Ziguinchor.

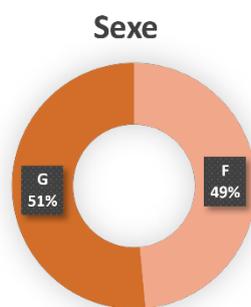
Tableau 1: Échantillonnage des écoles choisies pour les enquêtes de terrain.

Échantillonnage	Publique laïque	Privée laïque	Franco-arabe	Privée catholique	Privée protestante
32 écoles	14 écoles	8 écoles	4 écoles	3 écoles	1 écoles

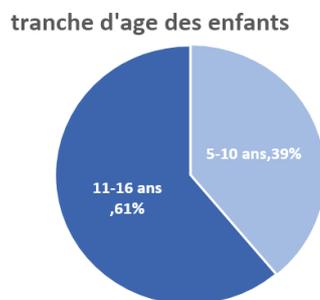
Ensuite, nous avons utilisé l'échantillonnage accidentel qui est de type probabiliste pour le choix des écoles et des classes dans les quartiers ayant un nombre d'écoles important. Si la classe choisie en amont s'absente, on réoriente le choix sur d'autres classes. Au niveau des écoles choisies, nous avons choisi par hasard le nombre d'élèves à interroger dans chaque catégorie d'école. Ainsi, l'échantillonnage aléatoire simple a été utilisé sur le choix des élèves dans les salles de classes.

## 2.4 Présentation des données collectées

La collecte des données a été réalisée durant la période de (03/31/2021 au 12/01/2022). Cette collecte a été faite de manière séquencée et organisée en fonction des différentes phases de la recherche. Concernant la méthode quantitative, nous avons pu administrer 334 à des enfants dont 51% sont des garçons et 49 % sont des filles. Parmi les 334 enfants interrogés, 61% ont une tranche d'âge située entre 11 et 16 ans et 39% ont une tranche d'âge située entre 5 et 10 ans.



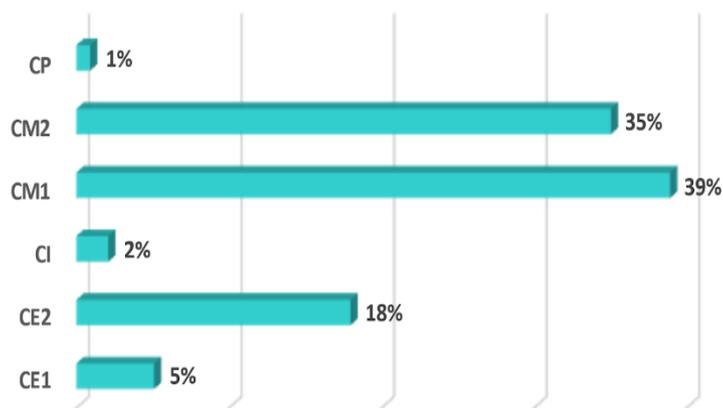
Graphique 1: genre



Graphique 2: tranche d'âge

Parmi les 334 enfants touchés, 39% font la classe de CM1, 35% la classe CM2, 18% la classe de CE2, 5% la classe de CE1, 2% la classe de CI et 1% la classe de CP.

### Niveau d'etude des enfants



Graphique 3 : Niveau d'étude des enfants

L'échantillon prévu pour la partie quantitative a été répartie en fonction des différents types d'école élémentaire disponibles dans la zone de l'étude. Le tableau ci-dessous reprend la distribution selon la catégorie d'école élémentaire dans la commune de Ziguinchor (publique laïque, privée laïc, privée catholique, privée protestante, franco-arabe) sur la base des 334 enfants enquêtés.

Tableau 2 : Nombre d'enfants interrogé dans chaque catégorie d'école

Nombre enfant interrogé	Publique laïque	Privée laïque	Privée catholique	Franco-arabe	Privée protestante
334	240	56	32	24	12

Sur le volet qualitatif, nous avons effectué un nombre total de 26 entretiens semi-directifs avec les différentes catégories cibles que sont les acteurs internes (enseignants, directeurs) et externes (inspecteur IEF, directeur Dimbaya Kagnalen, agent AEMO, directeur CPA, directeur SOS, coordonnateur de l'association COSYDEP, parents d'élèves) des écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor.

Tableau 3: Entretiens effectués avec les acteurs de l'école

Nombre d'entretien	ONG	Structures Étatiques	Enseignant s	Directeurs d'écoles	Familles
26	3	3	9	6	5

Pour finir, nous avons observé l'environnement scolaire afin de comprendre les situations des enfants dans les écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor. En effet, le focus a été mis sur le chemin de l'école, la cour de l'école pour visiter les interactions des enfants pendant la récréation mais également les heures de cours pour observer les interactions entre les élèves et les enseignants.

### **3. Difficultés rencontrées**

Nous avons rencontré quelques difficultés dans le cadre des opérations de collecte des données. Premièrement, nous avons rencontré des difficultés pour accéder à certaines écoles où les responsables n'étaient pas favorables à la collecte de données au niveau de leur école. Dans l'école Emmanuel de Kénia par exemple, la directrice nous a renvoyé à trois reprises après avoir écouté la présentation de notre problématique et des objectifs de notre recherche. Pour contourner ce genre de difficultés, nous avons choisi d'interroger certains élèves en dehors de l'école, plus spécifiquement à domicile.

Nous avons été également confrontés à la question de la disponibilité des répondants en particulier pour les entretiens qui concernaient des professionnels du système scolaire et qui avaient très souvent des contraintes professionnelles. Dans les processus de traitement et d'analyse des données également, nous avons connu quelques difficultés relatives à la manipulation des données et du logiciel Excel d'assistance au traitement des données quantitatives. Le recours aux tutoriels en ligne et à certaines personnes ressources ont permis de dépasser ces limites et d'arriver à dépasser ces difficultés.

**DEUXIÈME PARTIE : PRÉSENTATION, ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES  
RÉSULTATS**

## **CHAPITRE I : DES PERCEPTIONS AUX PRATIQUES DE PROTECTION DES ENFANTS DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES DE LA COMMUNE DE ZIGUINCHOR.**

Ce chapitre évoque les représentations et les pratiques d'acteurs en matière de protection de l'enfant en milieu scolaire dans la commune de Ziguinchor. Dans ce chapitre, l'attention est portée sur la manière dont l'articulation entre les représentations et les pratiques d'acteurs est explicative de la vulnérabilité des enfants dans les écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor.

### **1. Représentations des acteurs sur la protection des enfants en milieu scolaire.**

Selon Jodelet, les représentations sociales peuvent être définies comme « une forme de connaissance socialement élaborée et partagée ayant une visée pratique et concourante à la construction d'une réalité commune à un ensemble social. Elle n'est pas le simple reflet de la réalité, mais fonctionne comme un système d'interprétation de la réalité qui organise les rapports entre les individus et leur environnement et oriente leurs pratiques ». (Jodelet 2000 :129). Dans le cadre de ce mémoire, Les représentations positives désignent toutes les perceptions, les valeurs et les connaissances construites par les acteurs en faveur de la protection des enfants dans les écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor. Par contre, les représentations négatives sont l'ensemble des connaissances, des valeurs et des perceptions développées par les acteurs et néfastes au bien-être physique et mental des enfants dans les écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor. Plusieurs acteurs sont intervenus en milieu scolaire notamment les acteurs externes (ONG, familles, structures Étatiques, personnes de bonnes volontés) et les acteurs internes (enseignants, directeurs d'écoles, enfants). En effet, ces acteurs ont développé des perceptions et des connaissances en rapport avec la protection des enfants dans les écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor. Sur la base de la convention internationale des droits de l'enfant de 1989 et la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, des représentations favorables à l'épanouissement des enfants ont été recueillies chez les acteurs évoluant dans les institutions d'enseignements élémentaires de la commune de Ziguinchor. Les acteurs externes tels que les ONG (Dimbaya kagnalen, COSYDEP, SOS), les personnes de bonnes volontés, les familles et les structures Étatiques (IEF, AEMO) ont magnifié l'existence des droits et des conventions propices au bien-être physique et mental des enfants. Pour eux, la convention internationale des droits de l'enfant

de 1989 a renforcé la protection des enfants au Sénégal plus particulièrement dans le milieu scolaire. Elle a interdit toutes formes de violences que subissaient les enfants en milieu scolaire. Au niveau national, le décret 65, 71 et 79 a stipulé de façon claire et nette que les châtiments corporels sont formellement interdits dans les institutions d'enseignements élémentaires. De ce fait, l'IEF effectue souvent des visites au niveau des écoles afin de se renseigner sur les conditions d'études des enfants.

En outre, la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant met en exergue l'épanouissement des enfants dans les institutions sociales. En effet, tous les États ratifiant cette charte sont obligés de respecter les droits des enfants. Dans la commune de Ziguinchor, les ONG comme Dimbaya Kagnalen, ENDA, FAP et SOS ont contribué dans l'éducation scolaire des enfants. Elles accompagnent souvent les enfants dans leur étude scolaire en leur fournissant des kits scolaires, des habits. Il existe aussi des personnes de bonnes volontés qui perçoivent positivement la protection des enfants en milieu scolaire et mobilisent des moyens matériels (kits scolaires) et financiers afin d'appuyer les enfants.

« Aujourd'hui, on peut noter des avancées dans la protection de l'enfant. Beaucoup de réalisations ont été faites surtout au niveau communautaire. La fédération dimbaya kagnalen a donné des kits scolaires dans les écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor ». Agent Dimbaya Kagnalen, Tiléne, 23/12/2021

Les familles approuvent les conventions et les droits internationaux de la protection des enfants et agissent pour le bien-être des enfants dans l'environnement scolaire. Dans la commune de Ziguinchor, il existe des familles qui veillent régulièrement sur la sécurité des enfants en milieu scolaire. Elles prennent en charge le transport scolaire, les fournitures des enfants et effectuent des visites scolaires pour s'enquérir de la situation des enfants.

« La protection de l'enfant est très importante car les enfants seront les adultes de demain. Elle ne doit pas se limiter à l'école, la famille doit s'occuper en premier lieu des enfants. Les parents ont l'obligation de veiller à la sécurité et à l'éducation des enfants ». Père de famille, Coboda, 23/12/2021

Dans la commune de Ziguinchor, les enseignants et les directeurs d'écoles ont perçu favorablement la convention internationale des droits de l'enfant de 1989 et la charte africaine des droits et du bien-être des enfants ratifiées par l'État du Sénégal. De ce fait, des cellules

favorisant la protection des enfants en milieu scolaires (CAVE, OBDS) ont été montées par les enseignants et les directeurs d'écoles pour renforcer la protection des enfants dans les établissements scolaires. En effet, les enseignants coordonnent ces cellules (CAVE, OBDS) en collaboration avec les IEF et les directeurs d'écoles. Quant aux enfants, ils effectuent le choix sur l'enseignant qui leur convient pour le management de ces cellules.

En plus, le gouvernement sénégalais s'est mieux organisé pour renforcer la protection des enfants au niveau national. Avec l'acte 3 de la décentralisation, une nouvelle stratégie nationale de la protection de l'enfant a été mise en place. Ainsi, la stratégie nationale de la protection de l'enfant a été organisée de la manière suivante : Nous avons d'abord au niveau des départements un comité départemental de la protection de l'enfant présidé par le préfet ensuite un comité communal de la protection de l'enfant au niveau des communes et enfin un comité de quartier de la protection de l'enfant au niveau des quartiers. Ces comités de protection de l'enfant (CDPE, CCPE, CQPE) motivent les acteurs communautaires à s'engager dans la protection de l'enfant davantage. Dans la commune de Ziguinchor, des GIE, des groupements de femmes, des ASC sont tous impliqués dans la protection des enfants. En effet, ils organisent des journées de nettoyage de l'environnement scolaire à la rentrée des classes, des cours de renforcement pendant les vacances scolaires et sensibilisent les parents à veiller surtout à la protection des enfants.

« J'ai une perception assez positive de la protection de l'enfant parce que beaucoup d'efforts sont faits aujourd'hui par rapport à la protection de l'enfant. C'est pourquoi, j'ai un regard très optimiste par rapport à la protection de l'enfant ». Agent IEF de Ziguinchor, Escale, 21/12/2021

Les directeurs d'écoles avancent l'idée selon laquelle les enfants ont besoin d'apprendre dans un environnement propre, sûr et protecteur. De nos jours, les acteurs de la protection de l'enfant ont mis le focus sur la sauvegarde de l'enfant. En effet, tous les acteurs qui travaillent sur la protection de l'enfant, qui ont un contact direct avec les enfants doivent être conformes aux normes et aux règles promouvant le bien-être physique et mental des enfants.

Toutefois, certains acteurs de la protection de l'enfant (enseignant, directeurs d'école) perçoivent négativement l'interdiction formelle des châtiments corporels en milieu scolaire. Pour eux, l'usage des châtiments corporels en milieu scolaire poussait les enfants à apprendre leurs leçons, à bien comporter dans les salles de classes.

« Les droits internationaux et nationaux qui protègent les enfants ont réduit beaucoup de choses par rapport au niveau des élèves. Si je me rappelle parce que ça fait longtemps que j'évolue dans le milieu scolaire. Pour corriger les élèves, on les bastonnait et l'élève n'osait pas arriver à la maison pour dire qu'on l'a tapé. Tu souffrais et tu continuais à travailler. Maintenant avec ces droits, tu n'as même pas le droit de réprimander un élève ni de le frapper. Ce que tu peux faire, c'est appeler ses parents pour leur dire d'éduquer leurs enfants ». Enseignante, Néma 2, 22/12/2021

En plus, les acteurs de la protection de l'enfant (IEF, enseignants, directeurs d'écoles, ONG) ont déploré les situations dans lesquelles les enfants sont exposés aux accidents routiers en milieu scolaire. Pour eux, les pratiques mises en place pour protéger les enfants contre les accidents routiers en milieu scolaire sont insuffisantes. Dans l'école Amadou Tidiane Bey de Néma 2 et celle de Marie Rivier de Colobane, on a observé des ASP qui se positionnaient devant la route pour accompagner les enfants à traverser.

« Concernant les accidents routiers en milieu scolaire, la problématique de la prévention routière est là surtout par rapport à nos jeunes élèves. Malheureusement à Ziguinchor, c'est quelque chose qui n'est pas pris au sérieux. Certaines écoles ont pris des initiatives consistant à placer des ASP qui vont faciliter les élèves à traverser les routes. A l'école Moussa Camara, Saint Sacrement, je vois souvent des ASP positionnés là-bas pour faciliter le passage des routes par les élèves. La première chose qu'il faut déplorer c'est l'absence de panneaux qui indiquent les points d'écoles. Y'a pas aussi des marquages au sol c'est-à-dire les lignes tracées au niveau de la chaussée permettant au piéton de traverser la route au niveau des écoles ». Agent IEF de Ziguinchor, Escale, 21/12/2021

En outre, les acteurs de la protection de l'enfant (IEF, ONG, directeurs, enseignants, personnes de bonnes volontés) perçoivent négativement la situation des enfants démunis dans les écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor. Il existe des enfants dont les conditions socio-économiques ne sont pas favorables à leur bien être en milieu scolaire. Parmi ces enfants, on y trouve des orphelins ou des enfants issus des familles démunies. Les acteurs externes (ENDA, FAP, SOS, Dimbaya Kagnalen, IEF, AEMO, Personnes de Bonnes Volontés) travaillent en collaborant avec les acteurs internes (Enseignants, Directeurs) dans la mesure d'accompagner matériellement (kits scolaires) et financièrement (argents) ces enfants

vulnérables. Les acteurs internes (enseignants, directeurs) sont chargés d'identifier les enfants démunies en milieu scolaire.

« Notre école se situe dans un quartier vulnérable. Parfois, les enfants viennent me dire qu'ils ont faim, je leur donne de l'argent pour acheter quelque chose à manger. J'achète des livres, des cahiers pour les élèves de CI, je paie souvent des quittances pour les élèves de CM2. Dans notre école, nous avons 1000 élèves mais tous les parents d'élèves ne paient pas la contribution scolaire des enfants. Quand tu leur demandes, ils te disent qu'ils n'ont pas encore d'argent pour payer la cotisation scolaire. Nous avons une organisation dénommée Bretagne Varvanise qui nous fournit chaque année des fournitures scolaires ». Enseignante, Néma 2, 22/12/2021

En définitive, les représentations des acteurs sur la protection de l'enfant sont d'une part positives et d'autre part négatives par rapport à la protection des enfants dans les écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor. Les acteurs externes (ONG, IEF, AEMO) et les acteurs internes (enseignants, directeurs) ont perçu positivement la convention des droits de l'enfant de 1989 et la charte africaine des droits et du bien-être des enfants. Ils soutiennent l'idée selon laquelle les conventions et les droits internationaux de la protection de l'enfant ont amélioré la protection des enfants dans la commune de Ziguinchor plus particulièrement en milieu scolaire.

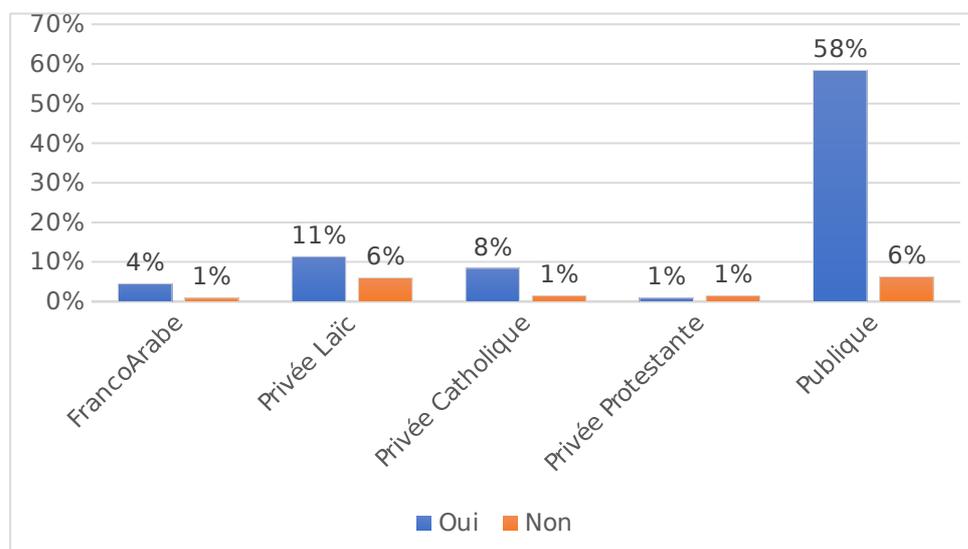
Par ailleurs, certains acteurs de la protection de l'enfant tels que les enseignants, les directeurs d'écoles ont perçu négativement l'interdiction formelle des châtiments corporels en milieu scolaire. Ils sont convaincus que l'usage des châtiments corporels dans les écoles favorisait un apprentissage discipliné. Ainsi, les acteurs externes et internes ont déploré les accidents routiers en milieu scolaire. Ils ont aussi perçu négativement la situation des enfants démunies dans les écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor. De ce fait, les organisations comme Dimbaya kagnalen, SOS, UNICEF, ENDA, IEF, AEMO ont accompagné les enfants démunies en collaborant avec les acteurs internes (enseignants, directeurs, enfants).

## 2. Les violences en milieu scolaire dans la commune de Ziguinchor

### 2.1 La violence physique

Pour Ève Clément, « la violence physique est un acte physique qui peut être socialement accepté, réfuté juridiquement et commis par une personne en situation de pouvoir, peu importe son intention, dans le but d'entraîner une douleur ou un malaise physique chez un enfant et ce, afin de corriger ou de contrôler un comportement jugé indésirable comme un acte physique orienté vers un but (occasionner une douleur pour modifier un comportement), elle implique une relation de pouvoir dans laquelle l'enfant est particulièrement vulnérable». (Clément, janvier 2011 :5) Dans le cadre de cette recherche, il est constaté que les châtimets corporels existent toujours en milieu scolaire malgré l'interdiction formelle de cette pratique par les droits internationaux et nationaux.

#### 2.1.1 Pourcentages des enfants victimes de châtiment corporel en milieu scolaire



Graphique 4 : Pourcentages des enfants victimes de châtement corporel en milieu scolaire

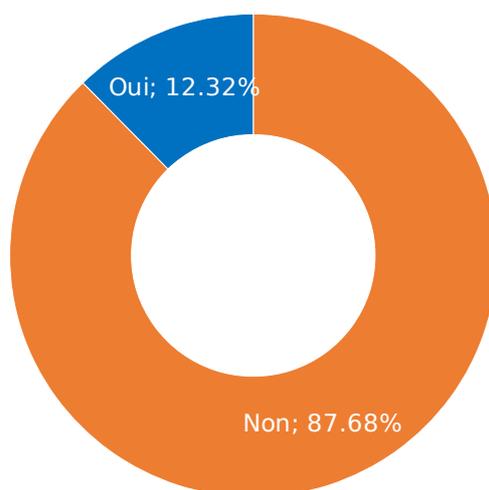
Ce graphique nous renseigne que toutes les écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor utilisent les châtements corporels dans l'éducation scolaire des enfants. Parmi les 334 enfants interrogés, 58% des enfants de l'élémentaire publique, 11% des enfants du privée laïque, 8% des enfants du privée catholique, 4% des enfants de l'école franco-arabe et 1% des enfants du privée protestante disent qu'ils subissent des châtements corporels en milieu scolaire. Ainsi, les enfants ont partagé les raisons qui poussent les enseignants à faire usage des châtements corporels. En effet, le bavardage en classe, les leçons non apprises, les fautes de grammaire et de conjugaison, les retards et les absences abusées poussent les enseignants à s'adonner aux châtements corporels afin de corriger les enfants. Au Sénégal, l'usage des châtements corporels par rapport à la correction des enfants dans les institutions sociales constitue une tradition. Certaines valeurs socioculturelles mettent en exergue la pratique du bâton pour socialiser ou éduquer les enfants. Cette tradition est normalisée par la majorité de la population et devient une croyance. De ce fait, la majorité des sénégalais intériorise cette pratique et cautionne l'usage des châtements corporels dans l'éducation des enfants. Dans la commune de Ziguinchor plus précisément dans les institutions d'enseignements élémentaires, la majorité des enseignants continue à utiliser les châtements corporels pour corriger les enfants même si cette pratique est pénalisée de nos jours. À l'exception des châtements corporels, beaucoup d'enseignants ont manqué d'expérience sur d'autres méthodes de correction. Actuellement, la retenue en classe est légalisée pour la correction des enfants en milieu scolaire mais par manque d'expérience et d'adaptation, peu d'enseignant l'utilise.

« De plus en plus il y'a ce qu'on appelle la discipline positive. Le problème est que les enseignants ne savent pas ce qu'ils doivent faire une fois qu'ils abandonnent la cravache. Ils ne vont pas laisser la cravache tant qu'ils n'ont pas reçu une formation sur la discipline positive et compris qu'il existe d'autres méthodes pour que l'enfant puisse suivre et apprendre ses leçons. Comme ils ne savent pas que cela existe, ils vont continuer à utiliser la cravache jusqu'au jour où on va les initier sur d'autres méthodes ».

Agent CONAF, Santhiaba, 22/12/2021

Les enfants sont parfois victimes de blessures liées à l'usage des châtiments corporels en milieu scolaire. Les acteurs internes et externes adoptent des positions stratégiques pour la résolution des problèmes relatifs à l'utilisation des châtiments corporels en milieu scolaire.

### **2.1.2. Communication et résolution des problèmes liés aux châtiments corporels dans les écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor**



Graphique 5 : Dénonciation des châtiments corporels

Parmi les 84% des enfants qui ont subi des châtiments corporels en milieu scolaire, 88% nous disent qu'ils ne les communiquent pas, 12% nous font savoir qu'ils en parlent soit à leurs parents, leurs amis ou leurs frères et sœurs. Pour apaiser leurs souffrances, ces derniers leurs donnent des conseils, leurs demandent d'apprendre leurs leçons et surtout d'avoir la patience.

Par ailleurs, certains enfants nous disent qu'ils n'ont pas envie de se plaindre ni n'être source de problèmes entre leurs enseignants et leurs parents. Raison pour laquelle ils ne communiquent pas les châtiments corporels qu'ils subissent dans le milieu scolaire. D'autres enfants nous font comprendre qu'ils préfèrent se taire pour protéger leurs enseignants. Ainsi, certains enfants normalisent l'usage des châtiments corporels en milieu scolaire. Pour eux, le maître a le droit de les frapper parce qu'ils sont souvent fautifs et les enseignants se soucient de leur avenir. Il existe des enfants qui ont peur de communiquer à la maison les châtiments corporels qu'ils subissent en milieu scolaire du fait que leurs parents vont encore les châtier. Des enfants nous disent qu'ils n'osent pas dénoncer les châtiments corporels qu'ils subissent en milieu scolaire parce que l'enseignant peut les abandonner ou les transférer dans une autre classe. Beaucoup d'enfants disent que rien ne les oblige à en parler. Les enfants nous font

comprendre que les châtiments corporels doivent rester secrets, d'ailleurs même, ils ont honte d'aborder le sujet. Et ils peuvent être moqués par leurs camarades de classe en communiquant sur les châtiments corporels qu'ils subissent en milieu scolaire.

Nous constatons que peu d'enfants parlent des châtiments corporels qu'ils subissent en milieu scolaire. Pour confirmer cela, 88% des enfants refusent de dénoncer ces faits.

En outre, le système de dénonciation des enfants blessés par le châtiment corporel pose problème. Au lieu de communiquer les enfants blessés par le châtiment corporel aux acteurs de la protection de l'enfants (IEF, AEMO, Dimbaya), les parents, les directeurs et les enseignants préfèrent régler les problèmes à l'amiable.

« Parfois les gens ne sont pas dans les dynamiques de dénonciation des enfants victimes des blessures liés à l'usage des châtiments corporels. Parfois les parents peuvent aller à l'école pour trouver une solution à l'amiable si leur enfant est blessé par un enseignant ou une enseignante. Depuis que j'occupe le poste d'inspecteur, on ne m'a jamais fait part d'un enfant qui a été blessé par le châtiment corporel. Je sais que ça se produit dans les écoles. Quand j'étais enseignant, j'ai vécu ces situations, un élève qui a été blessé par son enseignant, mais le plus souvent on règle ça dans l'amiable. Rarement ces cas atterrissent au tribunal ou à l'inspection parce qu'on évite les sanctions sévères. Si un cas arrive à l'inspection ou au tribunal, l'enseignant est exposé à deux sanctions : administrative et pénale. En tant qu'autorité administrative, nous allons mettre en branle ce que la loi nous autorise. Soit on vous avertit, on vous demande une demande d'explication, soit on vous blâme. Bref c'est en fonction de la faute qu'on sanctionne l'enseignant. On regarde aussi à savoir s'il a été récidivé c'est-à-dire s'il avait une fois blessé un enfant. S'il est une récidiviste, c'est la sanction lourde qui l'attend. Si c'est la première fois qu'il commet la faute, on l'avertit et on lui demande de sortir une demande d'explication. » Agent IEF de Ziguinchor, Escalé, 21/12/2021

Les enfants ont subi des blessures liées à l'usage des châtiments corporels dans les écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor. Et cela a suscité souvent des conflits entre les parents d'élèves, les enseignants et les directeurs. Pour la résolution de ces conflits, les directeurs et les enseignants mettent en place des stratégies dans le but de protéger les enseignants. En effet, ils préfèrent discuter ensemble sur le problème et le régler dans

l'amiable. Maintenant la loi interdit formellement l'usage des châtiments corporels dans les écoles. Pour respecter cette interdiction en milieu scolaire, les directeurs d'école avertissent les enseignants de ne plus chicoter les enfants et leurs demandent de prendre leurs responsabilités en cas de blessure d'un enfant liée à l'usage des châtiments corporels.

Retenons que les enfants continuent de subir des châtiments corporels en milieu scolaire dans la commune de Ziguinchor et le système de dénonciation n'est pas souple. Les acteurs internes de l'école préfèrent résoudre les problèmes liés aux châtiments corporels dans les établissements scolaires sans impliquer les acteurs externes comme l'IEF, AEMO, Dimbaya Kagnalen etc. Certains enfants perçoivent positivement l'usage des châtiments dans les écoles. Pour eux, les enseignants ont le droit de chicoter les enfants en milieu scolaire. D'autres enfants nous font comprendre qu'ils ont des contraintes par rapport à la dénonciation des châtiments corporels dont ils sont victimes dans le milieu scolaire. Ils n'osent pas en parler à la maison au risque d'être punis deux fois. Ils pensent que s'ils les dénoncent, ils seront abandonnés par les enseignants. À l'exception des châtiments corporels, les enfants se bagarrent en milieu scolaire.

Les violences physiques existent dans les institutions d'enseignements élémentaires de la commune de Ziguinchor. Les enfants subissent des châtiments corporels de la part de leurs enseignants et rarement les directeurs d'écoles. À l'exception de la violence physique, la violence symbolique a été observée dans les écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor.

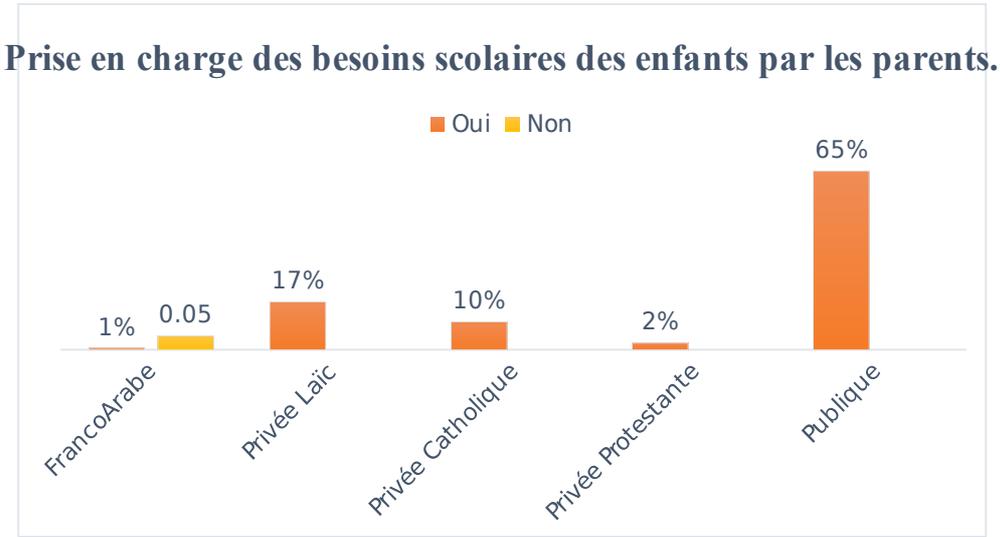
## **2.2 La violence symbolique**

Pierre Bourdieu et Jean Claude Passeron définissent la violence symbolique : « comme une violence qui ne se marque pas dans les corps, mais qui agit au niveau idéologique et parvient à imposer des représentations comme seules légitimes. » Hira Raci, 2007 : 4

Les violences symboliques n'ont pas manqué dans les écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor. Les enfants orphelins et démunis rencontrent des difficultés liées à leurs conditions socioéconomiques. En effet, ils peinent à trouver de l'argent pour assurer le paiement des besoins scolaires (fournitures, habits, contributions scolaires, argents de poche). Ainsi, les acteurs externes (familles, ONG, structures étatiques, personnes de bonnes volontés) et internes (enseignants, directeurs, enfants) soutiennent ces enfants démunies dans

leurs études scolaires. En effet, ils les accompagnent en leur offrant des dons d'habits, des kits scolaires, de l'argent etc...

➤ **Prise en charge des besoins scolaires des enfants par les parents d'élèves.**



Graphique 6 : Prise en charge des besoins scolaires des enfants par les parents d'élèves.

Parmi les 334 enfants interrogés, 65% des enfants de l'élémentaire publique, 17% des enfants du privée laïque, 10% des enfants du privée catholique, 2% des enfants du privée protestante et 1% des enfants de l'école franco arabe nous disent que leurs parents prennent en charge leurs besoins scolaires (fournitures, habillements, mensualités et cotisations). Et 5% des enfants de l'école franco-arabe nous font comprendre que la famille ne s'occupe pas de leurs besoins scolaires mais plutôt l'administration scolaire.

À l'exception des écoles franco-arabes, les parents d'élèves prennent en charge les fournitures, les habits, les mensualités et les cotisations des enfants dans les différentes catégories d'écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor. Dans les écoles franco-arabes, il existe des enfants qui résident dans les établissements scolaires pour apprendre le coran. En effet, ces enfants sont pris en charge par l'administration scolaire sous l'appui des bonnes volontés et des partenaires. Par exemple, dans l'école franco-arabe Oumoul kourale de Néma 2, l'administration prend en charge l'éducation scolaire des enfants résidant dans l'établissement à travers la mensualité payée par les enfants et l'appui des personnes de bonnes volontés. Ainsi, les valeurs socio culturelles interviennent dans le milieu scolaire. Les sénégalais sont des êtres sociaux qui aiment le partage. En effet, il est difficile d'identifier les élèves issus des familles démunies sans faire des enquêtes. Les élèves s'entraident et les écoles par le biais de l'aide des partenaires accompagnent les enfants dans leurs études scolaires. Les personnes de bonnes volontés, les directeurs et les enseignants participent pour le bien-être des enfants dans les écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor.

« C'est difficile en regardant les enfants de savoir ceux qui sont issus des familles démunies. Le premier recours qu'on a fait apporter dans notre école c'est de dynamiser le port de la tenue scolaire, y'a pas une distinction de classe, tout le monde porte la même tenue. Il arrive à des moments où les enfants vont nous dire je n'ai pas une ardoise, un cahier, un stylo et ça ne veut pas dire que l'enfant est démunie parce que vous savez que la jalousie est un sentiment humain, vous donnez à telles pourquoi pas moi. Parfois les parents ne sont pas démunies mais ils n'ont même pas le temps de leurs enfants, même si l'enfant n'a pas de fourniture, ce n'est pas leurs problèmes. Après enquête, il y'a des personnes qu'on a su qu'elles sont démunies. L'école étant dans un milieu proche, nous savons ce qui se passe aux alentours de l'école. Ces enfants à partir des organisations avec lesquelles nous travaillons, on leur offre des kits scolaires, on les prend en charge à travers l'appuis des personnes de bonnes volontés.

Ces dernières prennent en charge la cotisation des enfants communément appelée inscription et les problèmes de santé des enfants. Il arrive parfois que les maîtres prennent leurs propres argents pour aider les enfants à obtenir des extraits de naissances. Ils rencontrent les parents démunis et prennent les identifiants de l'enfant pour lui faire un extrait et lui permettent de passer son examen. À ce niveau, le social prend le dessus sur tout. Parfois les parents viennent nous dire que mon enfant ne peut pas encore payer la cotisation parce que moi-même je n'ai pas d'argent. À travers une discussion, on trouve un terrain d'entente, l'essentiel est de ne pas sacrifier l'enfant du fait que son parent n'a pas les moyens. La priorité pour nous est que l'enfant aille à l'école et on donnera au parent le temps d'aller à la recherche pour honorer ces engagements. Et que l'enfant soit écarté dans tout ça, son rôle est de partir à l'école et une fois à l'école, on doit l'enseigner. » Enseignant, Soucoupapaye, 17/12/2021

En plus, certaines écoles mettent en place des stratégies afin d'appuyer les enfants démunis dans leurs études scolaires. Pour quelques écoles, les enfants issus des familles démunies peuvent bénéficier d'une aide partielle ou totale.

« Nous avons ce qu'on appelle les exonérations pour protéger les enfants issus des familles démunies. Au niveau de SOS, puisque nous sommes une organisation qui travaille dans la protection de l'enfant et elle est vaste. Les enfants qui sont issus de familles démunies, SOS fait des exonérations totales et des exonérations partielles. Il y'a des enfants qui sont issus des familles démunies à qui on demande aux parents de fournir des dossiers et de venir les déposer. L'école décide avec l'assistant social de prendre en charge 24 enfants. Parmi ces 24, on dit que les 10 puisque leurs conditions familiales sont précaires, ils ne payeront pas la scolarité de la classe de CI jusqu'au CM2. Les enfants dont les conditions sont un peu acceptables, on dit que c'est une exonération partielle. Si la scolarité est 8000 f, ils paient les 4000f. Pour la cantine, ils vont négocier avec la dame. Pour le transport, parfois, on leur donne de l'argent. La tenue scolaire, on les donne gratuitement. C'est l'école qui supporte ces charges. Depuis l'année dernière, les écoles de SOS sont passées à l'alignement d'école. SOS village d'enfant a dit que les écoles ne sont pas ma priorité parce que ce n'est pas mon cœur de métier. J'ai mis en place les écoles pour respecter le droit de l'enfant à l'éducation. » Agent SOS, Castor, 28/12/2021

En outre, quelques écoles couvrent l'éducation scolaire des enfants orphelins. Ils mettent en œuvre des initiatives accompagnant les enfants dans leurs études scolaires. En effet, les enfants dont leurs parents sont décédés au cours de leurs cursus scolaires continuent à étudier gratuitement jusqu'à la fin de leurs cycles.

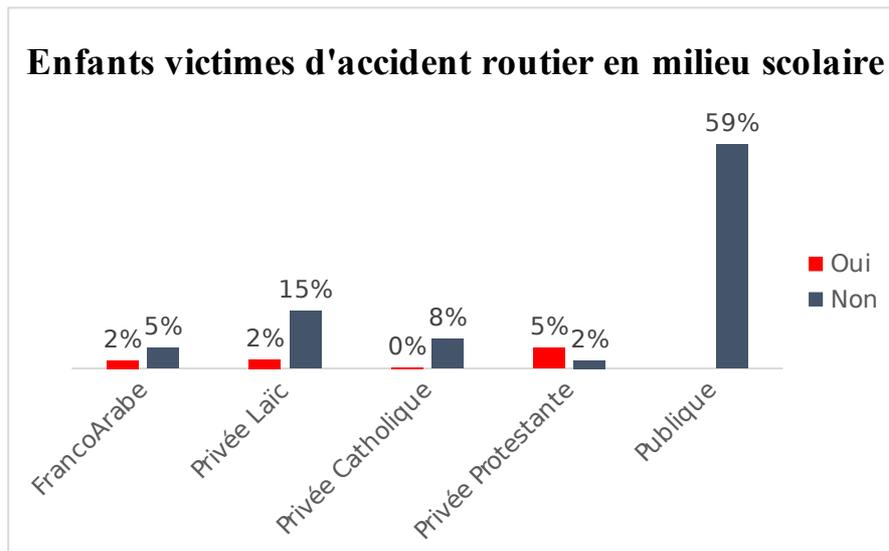
« Dans notre école, il y'a le social. On laisse les orphelins étudier gratuitement, on achète des fournitures pour tous les élèves. Si on dit aux parents de payer les fournitures pour les enfants, il y'aura des parents qui resteront jusqu'au mois de décembre sans payer. Cette méthode nous permet de débiter ensemble l'année scolaire sans avoir des problèmes. Les tenues scolaires, on les laisse aux parents d'élèves mais jusqu'à présent, il existe des parents qui n'ont pas payé les tenues scolaires. Après les fêtes de Noël, on va demander aux parents de payer les tenues scolaires. Actuellement, on a deux à trois orphelins dans chaque classe. » Instituteur, Diéfaye, 21/12/2021

Dans le milieu scolaire, il existe des pratiques favorisant l'éducation scolaire des enfants démunies. Les acteurs exercent des actions stratégiques dans le but d'accompagner les enfants orphelins et démunis. Ils aident certaines enfants à pouvoir payer leurs frais de transports.

### **2.3 Les accidents routiers en milieu scolaire dans la commune de Ziguinchor**

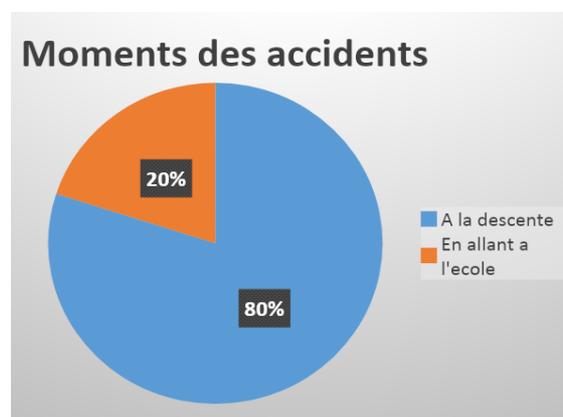
La majorité des institutions d'enseignements élémentaires dans la commune de Ziguinchor se situe sur les axes routiers. En effet, les observations effectuées dans la commune nous permettent de voir la proximité de certaines écoles élémentaires publiques, privées catholique, privées laïques, privées protestantes et franco-arabes par rapport aux infrastructures routières. À partir de cette observation, une documentation a été faite sur la vulnérabilité des enfants liés aux accidents routier en milieu scolaire.

### 2.3.1 Pourcentages des enfants victimes d'accident routier en milieu scolaire



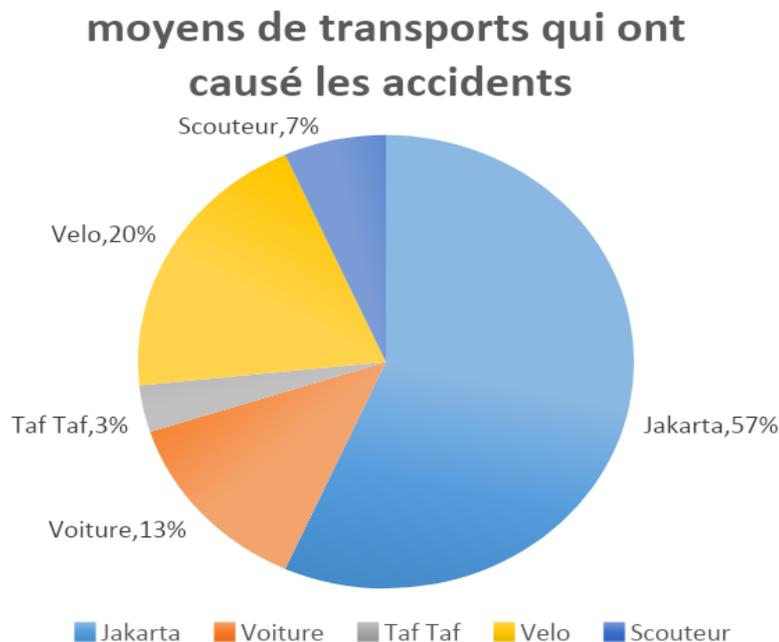
Graphique 7 : enfants victimes d'accident routier en milieu scolaire

Dans la commune de Ziguinchor, les enfants sont victimes des accidents routiers en milieu scolaire. En effet, 5% des enfants du publique, 2% des enfants du privée catholique et 2% des enfants du privée laïque affirment qu'ils étaient victimes d'accident routier en milieu scolaire.



Graphique 8 : moments des accidents

Les accidents routiers en milieu scolaire se passent majoritairement à la descente de l'école. Parmi les 9% des enfants qui ont été victimes d'accident routier en milieu scolaire, 80% nous disent que l'accident s'est passé à la descente de l'école et 20% nous font comprendre que l'accident s'est passé en allant à l'école.



Graphique 9 : moyens de transports qui ont causé les accidents

A partir de ce graphique, on peut noter que la plupart des accidents routiers en milieu scolaire sont causés par les motos Jakarta et les vélos. Parmi les 9% des enfants qui ont été victimes d'accident routier en milieu scolaire, 57% nous disent qu'ils étaient heurtés par une moto Jakarta, 20% par un vélo, 13% par une voiture, 7% par une moto scooter et 3% par une moto Taf Taf.

### **2.3.2 Système de préventions et de communications sur les accidents routiers en milieu scolaire**

Dans la commune de Ziguinchor, les accidents routiers en milieu scolaire s'aggravent de plus en plus. 9% des enfants nous disent qu'ils étaient victimes d'accident routier en milieu scolaire. Pour la prévention et la communication de ces accidents routiers, les acteurs adoptent des pratiques stratégiques pour se méfier des accidents routiers. En effet, beaucoup d'enfants nous font comprendre qu'ils regardent de gauche à droite avant de traverser la route. Certains enfants ont peur de traverser seul et ils demandent aux passagers, aux « Jakartamens », aux

menuisiers, aux sapeurs-pompiers, aux policiers, aux commerçants, aux étudiants et aux mécaniciens de les aider à traverser la route. Les enfants nous disent que parfois les chauffeurs s'arrêtent pour leur permettre de traverser la route. Il existe aussi dans certaines écoles des jeunes, des vieux ou un ASP de l'école qui se mettent devant la route pour aider les enfants à traverser.

« Il y'a eu des accidents dans notre école avant mon arrivée. Quand je suis venu, j'ai envoyé un courrier à l'IEF pour qu'il nous aide par rapport à ce phénomène. Ils ont envoyé deux ASP pour faire traverser les enfants à la route. Cette année, j'ai écrit mais je n'ai pas eu de réponse, il y'a des jeunes du quartier qui ont fait des tableaux et à 13h, ils se mettent devant la route pour faire traverser les enfants. Ils le font chaque jour, ça atténue les accidents. L'année dernière, on a eu un élève de CI qui a été victime d'un accident. Dieu merci, ce n'était pas tellement grave, on est parti voir ces parents, l'école a fait quelque chose. Tu sais que les Jakartamens, quand ils font des accidents, ils viennent te dire que mère pardonne moi. J'ai géré le cas, on a amené l'enfant à l'hôpital, on a averti ses parents, on a payé. Mais les jeunes du quartier m'aident beaucoup. Chaque 13h et 17h, ils sont là avec leurs pancartes pour aider les enfants à traverser la route. Parce que cette année, on ne nous a pas affecté d'ASP. L'IEF est informé. J'avais écrit à l'inspecteur qui est affecté pour qu'il nous mette des dos d'ânes. Quand il a reçu le courrier, il m'a appelé en me disant que ce que tu veux est impossible, il faut demander des choses réalisables. Il m'a dit qu'on va trouver une solution. Deux années successives, on m'avait envoyé deux ASP mais ils ne faisaient que dormir. Mais les jeunes du quartier sont vraiment engagés dans cette dynamique. Tout ce qui se passe dans mon école, j'informe l'IEF soit par écrit ou par téléphone mais j'écris le plus souvent. Je les renseigne et j'évite les interdictions comme les interviews avec la presse. Je privilégie la communication et la négociation pour régler les problèmes de mon école. » Enseignante, Néma2, 22/12/2022

Dans la commune Ziguinchor, il existait des panneaux de signalisation qui permettaient aux conducteurs de repérer les points d'écoles. Mais ces panneaux ont été détruits par les élèves lors des grèves. De nos jours, les enfants sont victimes des accidents routiers en milieu scolaire et les acteurs ne font pas grand-chose. La seule pratique observée pour atténuer les accidents routiers en milieu scolaire est le positionnement des ASP au niveau des routes. Ainsi, ils manquent des études scientifiques qui pourront renseigner les acteurs sur l'évolution des accidents routiers en milieu scolaire.

« Concernant les accidents routiers en milieu scolaire, la problématique est la prévention routière surtout par rapport à nos jeunes élèves. Malheureusement à Ziguinchor, c'est quelque chose qui n'est pas prise au sérieux. Certaines écoles ont pris des initiatives consistant à placer des ASP qui vont faciliter les élèves à traverser les routes. À l'école Moussa Camara, Saint Sacrement, je vois souvent des ASP positionnés là-bas pour faciliter le passage des routes des élèves. La première chose qu'il faut déplorer c'est que y'a pas de panneaux qui indiquent les points d'écoles. Y'a pas aussi des marquages au sol c'est-à-dire les lignes tracées au niveau de la chaussée permettant au piéton de traverser la route au niveau des écoles. Il y'a une initiative qui consiste à faire des sensibilisations sur les préventions routières au niveau des écoles. Malheureusement c'est ce que nous vivons dans la commune de Ziguinchor. La seule solution est des ASP qui se positionnent sur la route pour aider les élèves à traverser. Et il y'a beaucoup d'écoles qui sont à côté des routes. Concernant le renseignement sur les cas d'accidents en milieu scolaire, il y'a pas d'étude sérieuse pour nous renseigner sur ça. Les élèves et les enseignants sont tous victimes des accidents routiers en milieu scolaire. La semaine dernière, on a eu deux enseignants qui se sont accidentés en allant à l'école. Mais ce n'est pas encore documenté. L'année passée, on m'a appelé pour me dire qu'il y'a un élève qui venait et il a été heurté par une moto Djakarta. Je suis allé rendre visite à cet enfant. Quand il se produit, ils ne font qu'appeler or qu'il est bon qu'il y'ait des traces. Parce qu'on peut faire des études allant dans ce sens. Et Dieu sait qu'il y'a beaucoup de problème à ce niveau. » Agent IEF de Ziguinchor, Escalé, 21/12/2021

Dans la commune de Ziguinchor, beaucoup d'écoles se situent au niveau des axes routiers et il manque des actions promouvant la protection des enfants contre les accidents routiers en milieu scolaire. Le plus souvent, ce sont les Jakartamens qui aident les enfants à traverser la route. `

« Notre organisation n'a rien fait dans le cadre des accidents routiers en milieu scolaire. Nous avons l'intention d'écrire une note d'information au préfet et au maire pour les interpellier par rapport à ça. La plupart des écoles à Ziguinchor sont placées dans les axes routiers. Si on prend la route 54, il y'a l'école Seydou Kane et l'école Santhiaba et chaque fois les populations sont de l'autre côté de la rue, il faut traverser pour aller dans les écoles. Et la route 54 est l'autoroute à Ziguinchor, c'est la route accidentogène. Il n'y'a aucun policier ou ASP qui aident les enfants à traverser la route. Souvent ce sont les

Jakartamens qui aident les enfants à traverser la route. Il arrive parfois que les enfants traversent eux même en courant et c'est dangereux. On doit interpeller le préfet sur ça. Il pourra au moins placer des agents qui vont aider les enfants à traverser la route. Malheureusement, il n'existe pas d'éducation à la circulation routière. C'était des anciens programmes, ceux qui ont la chance de les apprendre ont grandi. Il faut que des organisations comme le service des mines ou des acteurs de la protection de l'enfance puissent faire quelque chose dans ce domaine parce ça pose problème. Certaines ONG sont là simplement pour leurs domaines d'intervention. Mais une éducation routière dans les écoles est importante pour la prévention des accidents routiers en milieu scolaire. »  
Agent CONAF, Santhiaba, 22/12/2022

Pour réduire les accidents routiers en milieu scolaire, certains acteurs proposent l'insertion de l'enseignement du code de la route dans le programme scolaire. En effet, cette pratique permettra aux enfants de comprendre le code de la route et de pouvoir se méfier des accidents routiers dans la commune de Ziguinchor.

« Pour pallier les accidents routiers en milieu scolaire, il est important que les maîtres apprennent aux enfants le code de la route. Il faut que les enfants aient une lecture de la route. Avant de traverser, il doit regarder à gauche et à droite. Les enfants doivent comprendre le passage des véhicules sur la route. J'ai eu un accident le lundi dernier dans mon école. C'est une élève de CM2. En descendant sur la route, une moto Jakarta l'a cogné par derrière. Elle n'est pas venue depuis une semaine. C'est cette maîtresse qui est venue m'informer. Mais son parent m'a dit qu'elle a eu des blessures. Mais je n'ai pas encore vu l'enfant, je crois que je vais l'appeler. Alors elle est une bonne élève. Depuis trois jours, elle n'est pas venue et elle a raté les leçons qu'on est en train de faire. En cas d'accident grave, on avise directement l'IEF et il vient constater. L'école devait prendre la charge sanitaire des enfants accidentés mais on n'a pas les moyens. Je suis toujours le dernier à rentrer dans l'école parce je surveille les enfants. » Enseignant, Boucotte, 17/12/2021

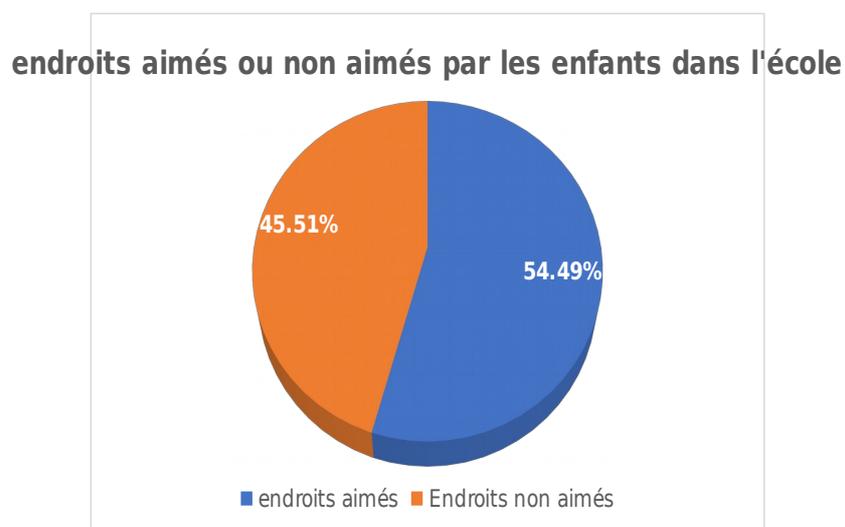
Certaines écoles disposent de bus pour le transport des enfants. Pendant le trajet, les chauffeurs et les convoiteurs veillent sur la sécurité des enfants. En effet, les convoiteurs sont chargés d'accompagner les enfants à traverser la route une fois arrivées aux domiciles.

« Concernant les accidents en milieu scolaire, on a nos bus, on a aussi des bus privés. Au retour des vacances, je vais signer cette convention mais sous une autre forme pour que tous les transporteurs privés parce qu'il y'aura forcément un convoyeur dans le bus font traverser les enfants après la descente au bus. Les chauffeurs et les convoyeurs de SOS ne jouent pas avec ça, ils font traverser l'enfant la route après la descente. Les deux transporteurs privés vont signer une convention dans laquelle, ils vont respecter la protection de l'enfant. Parce que demain si un enfant a fait un accident, ils diront que l'enfant était monté dans le bus de SOS et ça va prendre de l'ampleur étant donné que nous sommes une organisation qui œuvre sur la protection de l'enfant. C'est pourquoi, nous n'avons pas le droit à l'erreur dans le domaine de l'éducation des enfants parce qu'ils diront que c'est notre cœur de métier. Vous êtes des spécialistes dans ce domaine. S'ils s'agissent d'autres écoles, on peut les pardonner parce qu'ils n'ont pas appris ça. Étant donné qu'il y'a des Jakartamens qui viennent, d'autres quittent l'université pour venir à l'école, au niveau de l'entrée, on a essayé de voir, on veut créer en dehors un parking. Parce que la plupart des parents qui viennent ici ont leurs véhicules. Le matin parfois c'est un peu compliqué et à la descente aussi à 13H ou à 17H, il y'a des véhicules, il y'a d'autres enfants qui ne prennent pas le bus, ils habitent aux environs. Souvent c'est des problèmes. Mais, on veille tout le temps sur la protection des enfants contre les accidents routiers. » Agent SOS, Castor, 28/12/2021

Les accidents routiers en milieu scolaire posent problème dans la commune de Ziguinchor. Beaucoup d'écoles se situent aux axes routiers et il n'existe pas beaucoup de pratiques qui protègent les enfants contre les accidents routiers. Les enfants mettent en place des stratégies pour pouvoir traverser la route. Et l'IEF met à la disposition de quelque école des ASP qui aident les enfants à traverser la route.

En dehors des accidents routiers en milieu scolaire, les enfants ont décrit des endroits qu'ils ne veulent pas visiter dans les établissements scolaires de la commune de Ziguinchor. Ainsi, ils ont avancé des facteurs explicatifs qui les empêchent d'aimer ces endroits.

### 3. Raisons explicatives des endroits non aimés par les enfants dans l'environnement scolaire.



Graphique 10 : endroits aimés ou non aimés par les enfants dans l'école.

Ce graphique nous renseigne que 46% des enfants interrogés n'aiment pas fréquenter certains endroits dans l'environnement scolaire. Ainsi, les enfants ont partagé les types de violences qu'ils rencontrent sur le chemin de l'école (frappes, insultes) et ont désigné les auteurs comme les membres de leur famille ou les enfants eux-mêmes. 67% des enfants nous disent qu'ils étaient battus par un membre de leur famille du fait qu'ils ne respectaient pas les heures de cours. Des violences entre les enfants ont été documentées en milieu scolaire. En effet, 33% des enfants interrogés nous disent qu'ils étaient insultés par leurs camarades de classe.

En plus, 25% des enfants disent qu'ils ne veulent pas fréquenter les toilettes de leurs écoles à cause de la saleté et 8% des filles ont peur d'utiliser les toilettes de leurs écoles. Elles affirment que les garçons et les filles partagent les mêmes toilettes dans leurs écoles et les garçons viennent souvent les regarder au moment où elles sont dans les toilettes. Dans l'école élémentaire Mamadou Bayo de Peyrissac, les enfants ont identifié un endroit qu'ils ont jugé maudits. Pour eux, ils existent dans cet endroit, un esprit qui provoque des crises chez les jeunes filles.

Endroit jugé maudit par les enfants dans l'école élémentaire publique Mamadou Bayo.



Image 1 : Endroit jugé maudit par les enfants dans l'école élémentaire publique Mamadou Bayo.

Il est noté dans certaines écoles élémentaires que les enfants ne veulent pas se rendre dans la cour de l'école du fait que l'eau stagne du début de l'hivernage jusqu'au mois de janvier. Par exemple, dans l'école élémentaire publique François Carvalho, l'eau de la pluie stagne dans la cour de l'école.



Image 2 : La cour de l'école élémentaire publique François Carvalho.

Dans l'école élémentaire privée centre sauvegarde de Djibock, les enfants ont peur de la forêt. Ils disent qu'ils peuvent être mordus par les serpents.



Image 3 : Forêt située près de l'école privée laïque centre sauvegarde de Djibock.

Les enfants ont énuméré les endroits qu'ils évitent dans l'environnement scolaire et partagent les raisons qui les empêchent d'aimer ces endroits. Pour renforcer le bien-être physique et mental des enfants en milieu scolaire, les acteurs internes (enseignants, directeurs, enfants) et externes (ONG, structures Étatiques, familles, personnes de bonnes volontés) ont posé des actes favorisant l'épanouissement des enfants en milieu scolaire.

## **CHAPITRE II : PRATIQUES MISES EN ŒUVRES PAR LES ACTEURS POUR RENFORCER LA PROTECTION DES ENFANTS DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES DE LA COMMUNE DE ZIGUINCHOR.**

Ce chapitre évoque les différentes pratiques élaborées par les acteurs internes et externes en milieu scolaires dans le but de renforcer la sécurité des enfants. Ainsi, le gouvernement scolaire, la CAVE et les OBDF sont conçus comme des organisation du milieu scolaire favorisant le bien-être physique et mental des enfants.

### **1. La sécurité des enfants en milieu scolaire dans la commune de Ziguinchor.**

De nos jours, des dispositifs sont mis en place dans les écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor afin de renforcer davantage la sécurité des enfants. Parmi ces dispositifs, nous avons les OBDS (Observatoire de la Vulnérabilité et de la Déperdition des enfants en milieu Scolaire) et la CAVE (Cellule d'Alerte de Veille et d'Écoute) qui sont des organes promouvant la protection des enfants en milieu scolaire. Ainsi, des enseignants de références choisis par les enfants font fonctionner ces cellules (OBDS, CAVE). En effet, tous les enfants inscrits à l'école et subissant des violences dans les institutions sociales (famille, école) peuvent rencontrer l'enseignant de référence pour l'expliquer leur problème. Si l'enfant a subi une violence physique qui demande des soins médicaux, il est orienté à l'hôpital pour se soigner. S'il s'agit d'une violence psychologique, l'enfant est orienté au CAOSP pour qu'il soit examiné par les psychologues conseillers. Il existe aussi dans la commune de Ziguinchor des structures qui veillent sur la protection des enfants. AEMO, la CPA, le centre sauvegarde pour l'enfant sont des structures qui accueillent les enfants maltraités dans les institutions sociales (école, famille). Les enfants commettant un délit ou une infraction en milieu scolaire sont accueillis par la CPA (centre de premier accueil).

« La sécurité de l'enfant dans le milieu scolaire commence par le chemin qu'il emprunte pour aller à l'école. Il faudrait que ça soit un chemin praticable. Il faut qu'il soit un chemin où les enfants ne vont pas se rencontrer des dangers tels que l'enlèvement d'enfant. Il ne doit pas être aussi loin pour accéder à l'école. L'enfant une fois à l'école doit se sentir presque dans un cadre familial. Tout ce que la famille lui donne, l'école doit être en mesure de lui donner ça. Il doit voir à son maître un parent et ses camarades des frères et sœurs. La classe dont les enfants sont ne doit pas

présenter certains risques comme des effondrements, la table où l'enfant s'assoit ne doit pas aussi avoir des clous. C'est dans ce sens qu'on parle de la protection de l'enfant. L'enfant doit être protégé contre les gens qui n'ont pas la même tranche d'âge que lui. Cette protection ira même au-delà de l'école contenu des agressions, de violence faite à certains enfants. Ça peut être des violences basées sur le genre ou même physique d'où la nécessité de concevoir l'interdiction formelle des châtiments corporels. Dans notre école qui est une école inclusive, il y'a des comités qui ont été montés pour protéger les enfants. Par exemple la CAVE qui signifie une cellule d'alerte et de veilles. On doit non seulement alerter mais aussi veiller sur les enfants. Cette cellule est composée d'enseignants dont la plupart sont des femmes qui surveillent les enfants. Qui note leurs absences pour savoir les raisons de leurs absences, peut être que cet enfant avait peur de venir à l'école. On doit aussi chercher à savoir si l'enfant a été séquestré en venant à l'école. Ce sont des points sur lesquels le comité doit veiller pour mieux protéger les enfants ». Enseignant, Soucoupapaye, 17/12/2021

Les acteurs internes comme les directeurs d'écoles et les enseignants veillent sur la sécurité des enfants dans les établissements scolaires. Ainsi, les directeurs d'écoles et les enseignants sensibilisent les enfants sur les violence physiques et psychologiques en milieu scolaire. Certains directeurs d'écoles renforcent davantage la surveillance des enfants au sein de l'environnement scolaire. En effet, ils se mettent souvent devant le portail de l'école afin de surveiller les entrées et les sorties. Quant aux maîtres de services, ils mettent l'accent sur la surveillance des enfants dans la cour de l'école. Dans les écoles accueillant des enfants de différents types de handicapés (sourds, autistes, déficient intellectuel), les enseignants choisissent des élèves qui veillent sur la sécurité des enfants. Pendant la récréation, ils se placent devant le portail pour empêcher les enfants handicapés de sortir la mûre de l'école.

« Voilà comment on s'organise pour la sécurité des enfants dans notre école, d'habitude la porte est fermée, j'évite que les enfants sortent à tout moment ou bien les inconnus entrent dans les écoles. Parfois je me mets ici pour voir ce qui se passe, pour pouvoir sécuriser les enfants avant d'entrer dans mon bureau. En ce moment, il y'a des troubles au niveau du lycée. Hier, ils nous ont délogés mais avant que les enfants sortent, je leur ai demandé de rentrer à la maison surtout les plus petits, je l'ai dit ha il y'a des adultes qui volent les enfants. Quand on vous demande de venir prendre des

bonbons ou de l'argent, vous refusez. C'est devenu une chanson. Maintenant quand ils ne font pas cours, ils me disent directrice, on va rentrer directement à la maison. Là c'est juste pour les sensibiliser. Il y'a deux maîtres de service, si un maître vient en retard, le maître de service va prendre les enfants et les mettre en rang pour les faire entrer dans la classe avant que le maître vienne. Pendant la récréation, les deux maîtres de services veillent à ce que les enfants ne fassent pas de jeux violents. » Enseignante, Néma 2, 22/12/2021

En outre, la clôture de l'école joue un rôle important pour la sécurité des enfants en milieu scolaire. Parmi les soixante-treize écoles visitées dans la commune de Ziguinchor, nous observons que deux écoles ne sont pas clôturées. Il s'agit de la récente école élémentaire publique de kénia et de l'école élémentaire publique de kandé. Ainsi, le mur de l'école protège les enfants contre les animaux dangereux, par exemple un chien atteint de la rage, les serpents, les reptiles, les barres qui peuvent perturber la quiétude ou la sécurité des enfants. Elle empêche aussi les passagers de passer à l'intérieur de l'école et de perturber la concentration des enfants.

### **1.1. Pandémie à covid 19 en milieu scolaire dans la commune de Ziguinchor.**

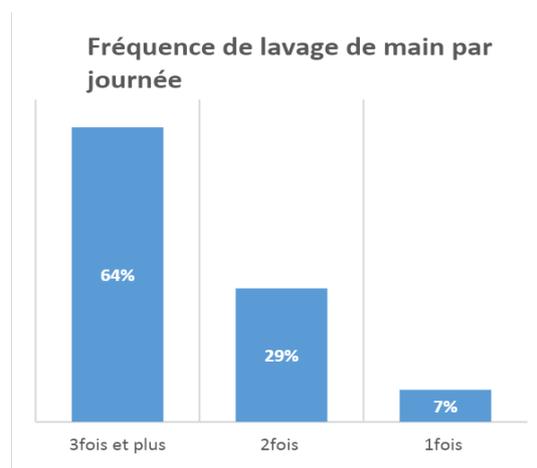
Pendant la covid 19, la sécurité sanitaire des enfants dans les écoles intéressait les acteurs de la protection des enfants dans la commune de Ziguinchor. Les acteurs internes (enseignant, directeur, enfant) et externes (structure étatique, ONG, personnes de volontés) ont renforcé la sécurité sanitaire des enfants dans les écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor. En effet, l'UNICEF a donné des lave mains dans les écoles.

**Existence de lave main dans les écoles**



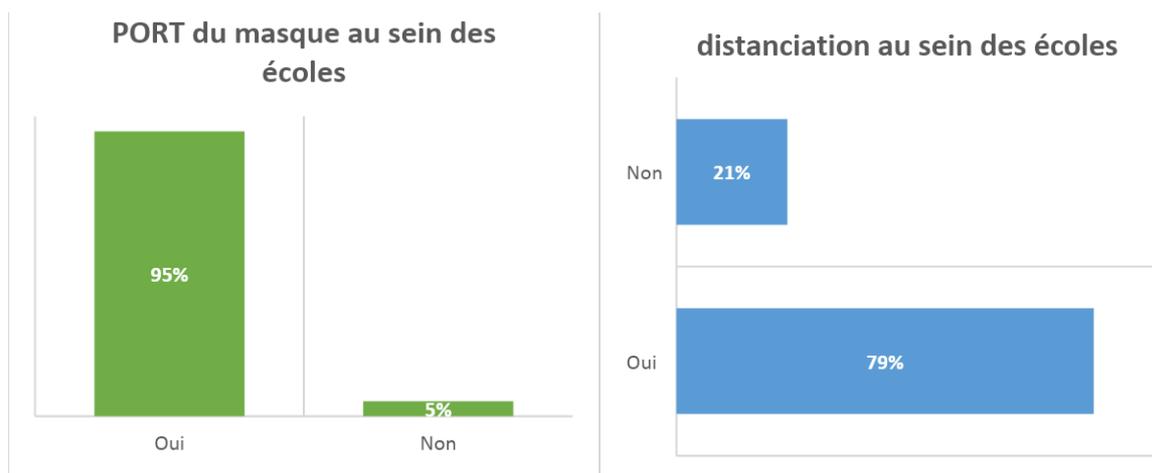
Graphique 11.: existence de lave main dans les écoles

Nous notons que toutes les écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor disposaient de laves mains. 99% des enfants interrogés nous disent qu'ils existaient de lave main dans leurs écoles. Ainsi nous avons interrogé les enfants sur la fréquence de lavage de main par journée.



Graphique 12.: fréquence de lavage de main par journée

Nous constatons que la majorité des enfants lavait leur main plus de trois fois par jour. 64% des enfants interrogés nous disent qu'ils lavaient leurs mains plus de trois fois par jour. Nous avons aussi questionné les enfants sur la pratique de la distanciation et le port du masque en milieu scolaire.



Graphique 13 : port de masque au sein des écoles et distanciation au sein des écoles

Dans la majorité des écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor, les acteurs internes (enseignants, directeurs, enfants) appliquaient le port du masque et la distanciation. A travers le questionnaire, 95% des enfants interrogés affirment qu'ils portaient des masques et 79% appliquaient la distanciation au sein des écoles. Ainsi, les acteurs internes et externes ont tous contribué dans la lutte contre la pandémie à covid 19 en milieu scolaire. L'IEF a été appuyé financièrement par l'État et les collectivités territoriales pour renforcer la sécurité sanitaire des enfants dans les écoles. Des sensibilisations ont été faites par les enseignants et les enfants pour attirer l'attention des enfants aux respects des mesures barrières dans les écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor.

« Pour protéger les enfants contre la pandémie à COVID-19, on a contribué dans les écoles sous l'appui des collectivités territoriales et de l'État. L'État avait mis un budget à la disposition des écoles. Et le budget de l'année dernière a été divisé en deux parties : une partie pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement et une partie pour la COVID-19. On a utilisé le budget pour la COVID-19 sur l'achat d'eau de javel, de gel et de masques. Comme l'éducation est devenue maintenant une compétence transférée, les collectivités territoriales ont contribué. Ils ont donné des masques, des gels, tout ce qui accompagne une bonne application des mesures préventives dans les écoles. Les partenaires comme l'UNICEF ont aussi donné des laves mains. Les écoles ont été bien équipées à travers ces contributions. On trouvait des laves mains, des thermoflash dans les écoles. Le problème qui s'est posé est l'effectivité du respect des mesures barrières. Ce n'était pas facile de faire porter aux enfants des masques pendant toute la journée. Il était difficile d'interdire aux enfants

d'échanger des objets ou des outils entre eux. Des sensibilisations ont été faites dans les classes, au niveau communautaire. Les enseignants sensibilisaient les enfants à travers les leçons le respect des mesures barrières. » Agent IEF de Ziguinchor, Escalé, 21/12/2021

Certains enseignants continuaient à communiquer avec les enfants via des appels téléphoniques et les réseaux sociaux (WhatsApp, Facebook). Ils ont transmis aux enfants les consignes recommandées par les acteurs de la protection de l'enfant. Lors des tentatives de retour, l'organisation dénommé COSYDEP a effectué une quête d'argent dans la commune de Ziguinchor afin d'appuyer les écoles sur l'achat des masques, des gels et l'eau de javel. Des enquêtes ont été aussi menées par COSYDEP pour comprendre les conditions auxquelles les enfants pratiquaient les cours en ligne.

« Nous donnions des consignes à nos différents enseignants pour ceux qui ont continué à avoir des contacts avec les élèves à travers des groupes « WhatsApp », des appels téléphoniques. On leur donnait des conseils sur le port des masques et le fait de rester chez soi. Lors des premières tentatives de retour, on exhortait les enseignants à sensibiliser davantage les élèves sur le port du masque et à les accompagner toujours par rapport à la protection. Dans certains quartiers une quête a été faite pour acheter des masques, des gels, remis aux élèves par les enseignants. En tant qu'acteurs de la protection de l'enfance, nous avons donné des masques dans différents quartiers de la commune. COSYDEP a fait des enquêtes pour savoir quel impact la COVID-19 peut avoir sur les enfants par rapport à ces moments de cours et les enfants n'avaient aucun dispositif qui leur permettent de suivre des cours en ligne. » Agent CONAF, Santhiaba, 22/12/2021

Pour protéger les enfants contre la pandémie à covid 19, les écoles ont interdit la vente des produits alimentaires dans les établissements scolaires. Elles ont mis en place tous les dispositifs nécessaires (lave main, masques, thermoflash) pour que les enfants puissent respecter les mesures barrières et d'hygiènes. Le gouvernement scolaire a effectué un travail remarquable pour la bonne marche des dispositifs. En effet, le gouvernement scolaire responsabilisait des enfants, qui venaient à sept heures et demi pour remplir les laves mains avant l'arrivée des enfants et du personnel. Ces enfants exigeaient à tous les acteurs du milieu scolaire (enseignants, enfants, directeurs) le respect des mesures barrières. Le gouvernement scolaire passait de temps en temps dans les écoles pour rappeler aux enfants le respect des

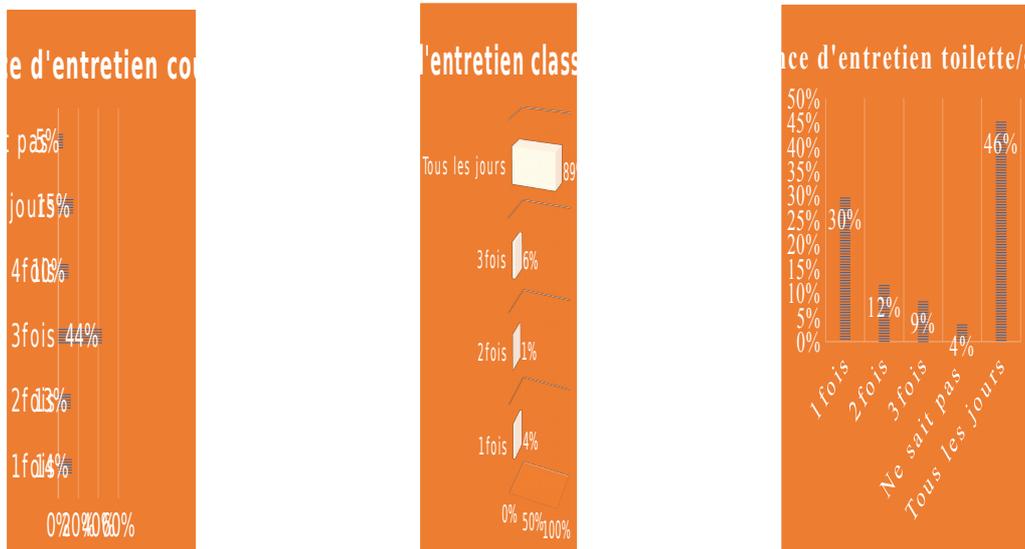
mesures barrières. Ils organisaient aussi des génies en herbe afin de tester la compréhension des enfants sur le respect des mesures barrières.

Lors de la pandémie à covid 19, les acteurs du milieu scolaire ont mis en place des dispositifs (lave main, masque, gel, eau de javel) pour renforcer la sécurité sanitaire des enfants en milieu scolaire.

### 1.2. Hygiène en milieu scolaire dans la commune de Ziguinchor.

Les enfants passent beaucoup de temps en milieu scolaire et ils ont besoin d'étudier dans un environnement hygiénique et protecteur. Étant conscient de cela, les acteurs internes (enseignant, directeur, enfant) s'activent davantage sur l'entretien des écoles et la gestion des ordures en milieu scolaire. Sous l'appui des maîtres de services, les enfants s'organisent en groupes de travail pour s'occuper de l'entretien des salles de classe, des toilettes dans les écoles élémentaires publiques. Quant aux écoles privées (laïque, catholique, protestantes, franco-arabes), elles recrutent des femmes de ménages qui veillent sur l'entretien des établissements scolaires.

### 1.3. Entretien de la cour, des salles de classes et des toilettes en milieu scolaire dans la commune de Ziguinchor.



Graphique 14 : entretien de la cour Graphique 15 : entretien des salles Graphique 16 : entretien des toilettes

Nous retenons d'abord à travers le graphique 1 que la majorité des écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor nettoie la cour de l'école plus de trois fois par mois. 44% des enfants enquêtés nous font comprendre que la cour de l'école est nettoyée plus de trois fois dans le

mois et 15% des enfants de l'école privée affirment que la cour de l'école est entretenue tous les jours dans le mois. Ensuite, le graphique 2 nous renseigne que la plupart des écoles entretiennent les salles de classe tous les jours de la semaine. 89% des enfants interrogés nous font comprendre que les salles de classes sont entretenues tous les jours dans la semaine et 4% des enfants de l'école élémentaire publique, de la classe de CM2 nous disent que leurs salles de classes sont entretenues une fois dans la semaine. Étant pris par les activités pédagogiques, ces enfants de la classe de CM2 affirment qu'ils n'ont pas le temps nécessaire pour s'occuper de l'entretien des salles de classe durant tous les jours de la semaine. Enfin, certaines écoles élémentaires de la commune veillent sur la propreté des toilettes. 46% des enfants interrogés nous disent que les toilettes de leurs écoles sont nettoyées tous les jours de la semaine. Dans les écoles élémentaires publiques, 4% des enfants interrogés disent qu'ils ne savent pas si les toilettes de l'école sont entretenues ou pas et 30% des enfants de l'élémentaire publique affirment que les toilettes de l'école sont nettoyées une fois dans la semaine. Les travaux liés à l'entretien des établissements élémentaires publiques sont organisés par les acteurs internes (enfants, enseignants). En effet, il existe dans chaque classe un groupe de propreté et une brigade de propreté dans la cour chapeauté par un ministre dénommé le ministre de l'environnement. Ces acteurs (enfants, enseignants) mettent en place un planning permettant à chaque classe de connaître son emploi hebdomadaire en lien avec l'entretien de l'établissement scolaire. Ainsi, les filles et les garçons sont tous impliqués dans les travaux en milieu scolaire. Les classes sont divisées en différents groupes et chaque groupe est composé de filles et de garçons. En effet, l'entretien des toilettes et le balayage se font sans distinction de sexe.

« Vous voyez rarement des écoles qui sont propres comme ça. Ici, on a pris toutes les dispositions pour que l'école soit propre. Chaque jeudi et mardi soir, on nettoie les toilettes. Là où c'est intéressant, les enfants viennent de partout, de différentes familles. Ce qui est important, il faut harmoniser l'éducation des enfants. Il y'a des enfants qui ne nettoient jamais les toilettes de leurs maisons. C'est la maman qui le fait. Ici à partir de CE2, les grandes filles et les grands garçons, on s'organise à ce qu'ils nettoient les toilettes. Si c'est les maîtres de service sont de CI, les élèves de CM1, CM2 qui vont nettoyer à la place des élèves de CI parce que les enfants de CI n'ont pas les aptitudes pour pouvoir nettoyer les toilettes ». Enseignant, Boucotte, 17/12/2021

Les écoles privées (laïques, catholiques, protestantes, franco-arabes) recrutent des femmes de ménages qui s'occupent de l'entretien des établissements scolaires. En effet, ces écoles privées arrangent les heures de nettoyage pour ne pas perturber les activités pédagogiques.

« Comme on est une petite école, on cherche une femme de ménage qui va gérer la propreté de l'école. Les enfants, pour ne pas les infantiliser, on leur demande souvent de faire le ramassage d'ordures à la fin de la récréation avant de regagner les salles de classes. » Enseignant, Kénia, 28/12/2021

Exceptionnellement, l'école élémentaire de SOS a signé un contrat avec une entreprise de nettoyage dénommée SNEC pour s'occuper de la propreté de l'environnement scolaire. SNEC (société de nettoyage d'entretien et de commerce) est une entreprise de nettoyage qui s'active dans l'entretien des structures dans la commune de Ziguinchor.

« On a signé un contrat avec une entreprise dénommée SNEC par rapport à la propreté de l'école. C'est une entreprise de nettoyage et le contrat va durer de 2021 à 2022. Cette entreprise gère tout ce qui est nettoyage et entretien de l'école. On avait des personnels de SOS qui s'occupaient de l'entretien de l'école. Maintenant, on travaille avec une entreprise prestataire. Chaque soir à la descente, ils viennent nettoyer les salles de classes, la cour et les toilettes. C'est pour améliorer le cadre qu'on a dépensé presque 11 millions pour faire le carrelage. On le fait pour que les enfants puissent étudier dans un cadre bien fait. Et les asthmatiques ne vont pas avoir de problèmes. » Agent SOS, Castor, 28/12/2021

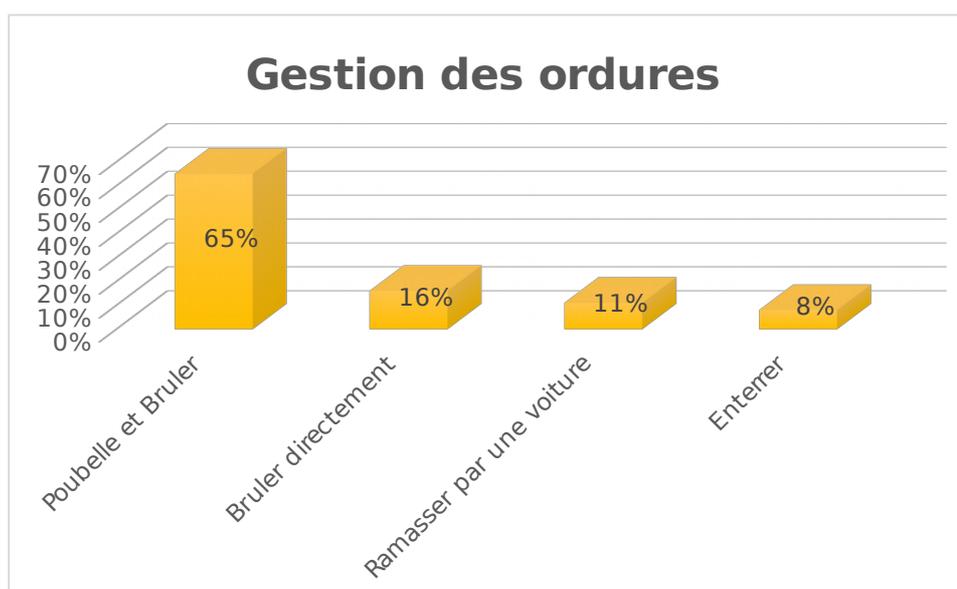
Dans les écoles élémentaires publiques, privées laïques et franco-arabe, des vendeuses de produits alimentaires ont été observées dans la cour et aux alentours des écoles. Ainsi, les acteurs tels que les directeurs d'écoles, le service d'hygiène veillent sur l'hygiène des aliments vendus en milieu scolaire. En effet, le service d'hygiène descend dans les écoles afin de vérifier les aliments vendus. Il oblige toutes les vendeuses d'avoir une carte sanitaire délivrée par le service d'hygiène avant d'entamer la vente des produits alimentaire en milieu scolaires.

« Concernant les vendeuses, on a tenu une causerie pour les sensibiliser par rapport à l'hygiène des aliments qu'elles vendent, il y'a aussi chaque année, elles vont se faire vacciner et faire des visites au niveau du service d'hygiène. Parfois le service d'hygiène passe pour me demander si les vendeuses disposent des cartes sanitaires

délivrées par le service d'hygiène. Avant de les avertir d'abord, elles passent au service d'hygiène et elles viennent me montrer leurs cartes. Je leurs dit que vous me faciliter la tâche, non seulement les enfants vont manger sainement et aussi vous allez vendre vos produits. » Enseignante, Néma 2, 22/12/2021

En outre, la gestion des ordures en milieu scolaire permet aux enfants d'étudier dans un environnement propre et hygiénique. Pour ce qui concerne les écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor, la gestion des ordures en milieu scolaire pose problème.

#### 1.4. Gestion des ordures en milieu scolaire dans la commune de Ziguinchor



Graphique 17 : Gestion des ordures en milieu scolaire dans la commune de Ziguinchor

Dans la commune de Ziguinchor, les écoles élémentaires utilisent majoritairement l'incinération pour se débarrasser des déchets en milieu scolaire. 65% des enfants interrogés affirment qu'ils mettent les déchets dans les poubelles ensuite les incinèrent dans un coin de l'école. Pour les écoles élémentaires publiques non disposant des poubelles, 16% des enfants interrogés nous disent que les déchets sont directement incinérés dans un coin de l'école. Ainsi, les écoles élémentaires (Amadou Tidiane Bey, l'école privée catholique de Lyndiane) situées aux axes routiers se débarrassent aux déchets par l'intervention des voitures de

ramassage d'ordures. 11% des enfants interrogés nous font comprendre que les déchets sont ramassés par une voiture. Il existe aussi dans la commune de Ziguinchor, des écoles qui enterrent les déchets en milieu scolaire. Par exemple, dans l'école privée Catholique Marie Euralie de Kénia, les déchets sont enterrés dans un trou creusé au sein de l'école. 8% des enfants interrogés nous disent qu'ils enterrent les ordures en milieu scolaire. Les acteurs externes comme IEF, UNICEF contribuent à la gestion des ordures en milieu scolaire dans la commune de Ziguinchor. En effet, l'IEF note les directeurs d'écoles sur la propreté des établissements scolaires.

« L'UNICEF a financé ce projet pour que les écoles soient accueillantes et propres. Et la première chose est que l'école doit être propre, les directeurs sont notés sur ça. Actuellement, on est en train de développer avec un jeune la confection de poubelles à base de matériaux de récupération. On peut à partir des panneaux fabriquer des poubelles au lieu d'acheter chaque jour des pots. Les écoles sont tenues de mettre en place des brigades d'hygiène. » Agent IEF de Ziguinchor, Escale, 21/12/2021

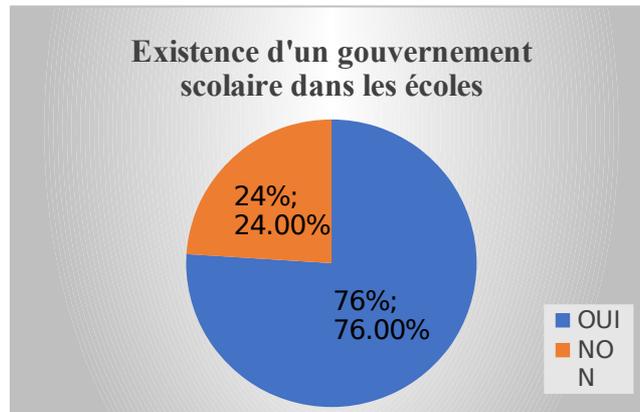
Dans la commune de Ziguinchor, nous pouvons retenir que les déchets en milieu scolaire sont gérés de diverses manières. La majorité des écoles élémentaires brûlent les déchets dans un coin de l'école, certaines écoles les enterrent dans un trou creusé dans l'environnement scolaire et d'autres écoles situées aux axes routiers se débarrassent aux déchets par l'intervention des voitures de ramassage d'ordures.

## **2. Apport du gouvernement scolaire dans la protection des enfants en milieu scolaire**

### **2.1. Le gouvernement scolaire.**

Le gouvernement scolaire est institué maintenant dans les écoles. Il est régi par les textes qui sont formellement reconnus. Le gouvernement scolaire existe dans les lycées, les collèges et les écoles élémentaires et cultive la démocratie en milieu scolaire. Son but est de favoriser la responsabilisation, l'autonomisation et l'autoprotection des enfants en milieu scolaire. Dans les écoles élémentaires, les enfants sous la direction du maître de tutelle sont chargés de gérer le gouvernement scolaire. Ils organisent des élections et mettent en place des organes qui font fonctionner le gouvernement scolaire. Il est composé d'un bureau et des départements. En effet, le bureau est composé d'un président, d'un ministre de la protection des enfants, d'un ministre de l'environnement, d'un ministre de l'éducation et d'un ministre de la culture. Il a

ses visions, son budget et il définit ses politiques. Il est aussi appuyé en termes de formation par les acteurs.



Graphique 18 : existence d'un gouvernement scolaire dans les écoles

La majorité des enfants évoluant dans les écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor ont su qu'il existe un gouvernement scolaire dans leurs établissements scolaires. 76% des enfants interrogés confirment l'existence d'un gouvernement dans leurs écoles. Ainsi le gouvernement scolaire est une organisation mise en place par les acteurs internes (directeurs, enseignants, enfants) et les acteurs externes (IEF). Le gouvernement scolaire a été trouvé dans les écoles élémentaires publiques et privées laïques. Cette organisation (gouvernement scolaire) n'est pas encore réalisée dans les écoles élémentaires privées catholiques, protestantes et franco-arabe. 24% des enfants enquêtés affirment l'absence du l'absence du gouvernement scolaire dans leurs écoles. Ainsi, les enfants coordonnent le gouvernement sous l'appui des maîtres de services.



Graphique 19 : participation des enfants au gouvernement scolaire

Le nombre d'enfants participant dans les bureaux des gouvernements scolaires sont minimes. 11% des enfants interrogés nous font comprendre qu'ils sont membres du bureau dans leur gouvernement scolaire. Or, 89% des enfants affirment qu'ils ne sont pas membres dans le bureau de leur gouvernement scolaire. Les acteurs externes comme IEF organisent des séances de formation pour renforcer les capacités des membres du gouvernement scolaire. Les maîtres de tutelles et deux enfants choisis dans chaque gouvernement scolaire ont bénéficié ces formations.

« En tant qu'instituteur, on apporte au gouvernement scolaire la formation. L'année dernière, on a initié une formation allant dans ce sens. On a convoqué deux membres dans chaque gouvernement scolaire plus le maître accompagnant pour renforcer leurs capacités. Comme tout gouvernement, il faut qu'ils aient un plan d'action. Ils définissent leurs politiques, leurs priorités et essayent de mettre en œuvre tout cela. Dans le gouvernement, il y'a un élève qui est chargé de veiller sur la protection des enfants accompagné de ce maître référentiel. » Agent IEF de Ziguinchor, Escalé, 21/12.2021

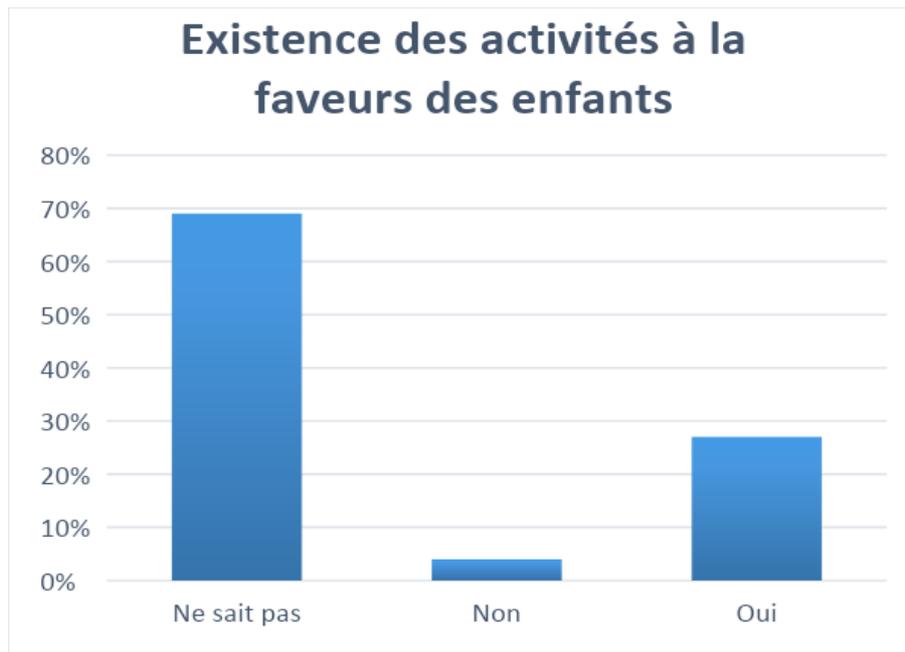
Le gouvernement scolaire est une école démocrate qui permet aux enfants d'avoir une initiation sur la démocratie, de se préparer à l'âge adulte et de comprendre l'évolution du monde. Il est un programme financé par les bailleurs et les acteurs de la protection de l'enfant doivent veiller à sa continuité. En effet, ces programmes tombent souvent en faillite quand le bailleur arrête le financement. Sur le choix des enfants dirigeant, les acteurs (enfants, maîtres de tutelles) doivent éviter la discrimination basée sur le niveau des enfants. Toutes les catégories d'enfants (moyen, bien, handicapés) doivent avoir les mêmes chances de diriger le gouvernement scolaire.

« Le gouvernement scolaire est un laboratoire de démocratie pour les enfants. En un moment donné c'est des programmes liés aux financements des bailleurs extérieurs. Si le programme se termine, on a des difficultés de généraliser ou d'accompagner parce que le programme n'est pas financé par le gouvernement. Mais on demande la formation des maîtresses de tutelles, la formation de l'équipe pédagogique. Si le maître de tutelle demande l'affectation et quitte, il y'aura pas de relève alors celui qui doit travailler aura besoin des formations et des compétences pour bien collaborer avec

les enfants. Pour que les enfants puissent avoir confiance en eux et de signaler les différents problèmes qu'ils rencontrent. Les gouvernements scolaires reçoivent des subventions par rapport à certaines écoles parce que dans les droits d'inscription, on inscrit une marge pour le gouvernement scolaire. Les gouvernements scolaires font des jardins. Ils sont en train de prendre la pratique des coopératives scolaires. C'est un très bon laboratoire qu'il faut vraiment accompagner pour permettre aux enfants de s'exprimer et d'être plus à jour par rapport à l'information. Malgré l'existence du gouvernement scolaire, il y'a d'autres groupes de lutte qui conteste le gouvernement scolaire. Ceux qui ne se reconnaissent pas dans le gouvernement scolaire peut être que le gouvernement n'est pas actif ou les meilleurs élèves sont choisis pour diriger le gouvernement scolaire. Les autres qui n'étaient pas choisis se désengageant. Alors que le leadership n'est pas dans l'école seulement, n'est pas dans le travail seulement peut-être il y'a quelqu'un qui a un niveau faible mais qui a un leadership avéré, qui peut diriger un poste (ministre de l'environnement, de la sécurité, haut-commissaire aux droits humain, de l'organisation), qui peut assumer cette tâche parce qu'il n'a pas une bonne moyenne et on veut l'exclure au gouvernement scolaire. Alors que c'est lui qui va faire les perturbations. Tout le monde a sa place dans le gouvernement scolaire même les handicapés ont leurs places dans le gouvernement scolaire. » Agent CONAF, Santhiaba, 22/12/2021

Le gouvernement scolaire responsabilise davantage les enfants en milieu scolaire. Il est un cadre qui met en exergue l'autoprotection des enfants.

## 2.2. Programmes et activités du gouvernement scolaire favorisant la protection de l'enfant.



Graphique 20 : existence des activités à la faveur des enfants

Parmi les 334 enfants interrogés, 69 % des enfants nous disent qu'ils ne savent pas s'il existe des activités dans le gouvernement scolaire qui favorisent la protection des enfants, 4% confirment qu'ils n'existent pas dans le gouvernement scolaire des activités qui favorisent la protection de l'enfant et 27% nous font savoir qu'il existe dans le gouvernement des activités qui favorisent la protection des enfants.

Pendant l'administration du questionnaire, les enfants ont relaté les différentes activités qu'ils font dans le gouvernement scolaire. En effet, les enfants entretiennent l'environnement scolaire (set setal). Ils organisent des élections pour mettre en place un bureau, des génies en herbes, des théâtres, des kermesses, des tournois de football, des sorties pédagogiques, des réunions, des élections de Miss, des journées de remises des prix. Ils parlent de leurs projets et donnent des cadeaux pendant les fêtes. Ils sensibilisent les enfants sur le respect des mesures barrières. Ils font des cotisations, des contes. Ils informent aussi les enfants par rapport aux événements du quartier et de l'école. Toutes ces activités énumérées par les enfants prônent le bien-être physique et mental des enfants dans le milieu scolaire.

En outre, le gouvernement scolaire œuvre pour la protection de l'enfant. Il permet aux enfants d'être considérés, de participer à la vie de l'école et celle de leur communauté. Dans le

gouvernement scolaire, il existe des mécanismes de prise de décisions. Il existe un bureau, des ministres et un président qui décide. Les enfants programment des activités et les soumettent aux directeurs d'école. Dans la planification du budget de l'école, les directeurs et les enseignants prennent en compte la décision des enfants parce qu'ils ont un plan d'action.

« Le gouvernement scolaire n'a pas les moyens mais c'est le directeur qui doit prendre en compte leurs plans d'actions et voir dans le budget de l'école comment prendre en charge les activités que les élèves veulent faire. Ça c'est la protection de l'enfant parce ça fait respecter les droits à la participation, le droit à une prise de décision. » Agent SOS, Castor, 28/12/2021

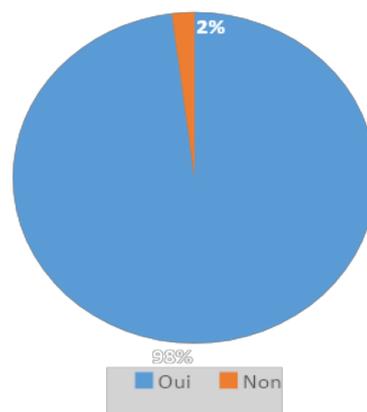
Le gouvernement scolaire est une organisation phare pour la protection de l'enfant en milieu scolaire. Il veille à la sécurité des enfants dans le milieu scolaire. En effet, il interdit la violence entre les enfants et surveille les enfants dans la communauté. Quand un enfant est malmené par un membre de sa famille, il prend des mesures pour sécuriser cet enfant. Il sensibilise les enfants sur l'importance de considérer son prochain car les enfants ne doivent pas se discriminer ni se moquer.

« Le gouvernement s'occupe de la protection de l'enfant dans l'école. Ils ont souvent des cas qui atterrissent à la direction. Quand un enfant terrorise la cour de l'école, les enfants viennent m'informer pour qu'on puisse prendre des mesures par rapport à ça. Ce que le gouvernement scolaire est en train de faire pour favoriser la protection de l'enfance, il y'a d'abord un problème d'insalubrité dans les écoles et le gouvernement scolaire veille sur ça. Dans le cadre de notre école, une semaine sur deux, on procède à 2h de nettoyage de l'école. Ce qu'on appelle « set setal ». On le fait souvent en fin de semaine. Ça contribue à enlever tous les objets qui peuvent blesser un enfant. Le gouvernement scolaire consiste à ramener de l'ordre entre les enfants surtout quand il y'a des problèmes entre les enfants qui n'ont pas la même tranche d'âge. Le gouvernement scolaire trace rapidement et désigne le fautif. Le gouvernement scolaire participe aussi à la protection des enfants dans les quartiers. S'il constate qu'un enfant est violenté par les membres de sa famille, il intervient. Il contexte aussi les violences faites aux enfants dans le milieu scolaire. Étant une école inclusive, le gouvernement scolaire demande aux élèves d'accepter intégralement les enfants handicapés. Il ne faut pas se moquer d'eux à cause de leur handicap. » Enseignant, Soucoupapaye, 17/12/2021

Le gouvernement scolaire responsabilise les enfants et leur donne la confiance en soi. À travers le gouvernement scolaire, les enfants s'auto organisent, s'auto protègent et démontrent leurs capacités de pouvoir contribuer au développement de l'école et de la communauté

### 3. Mode d'appréciation des écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor par les enfants.

#### Sentiment des enfants par rapport à leurs écoles



Graphique 21 : sentiment des enfants par rapport à leurs écoles

D'après le graphique, on a su que 98% des enfants ont des sentiments positifs par rapport à leurs établissements scolaires. Diverses raisons expliquent leurs sentiments. En effet, beaucoup d'enfants nous disent qu'ils aiment leurs écoles du fait que leurs enseignants dispensent bien les cours. Les enfants ont aimé jouer avec les enseignants, apprendre l'anglais et le français dans les établissements scolaires. Cet amour s'explique également du fait qu'ils rencontrent leurs amis et jouent ensemble. Ils expliquent aussi leurs sentiments en se basant sur la durée faite dans l'école. Ils débutent la petite section et continuent le primaire dans ces écoles. La gentillesse du directeur et des enseignants affecte les enfants dans leurs écoles. Certains enfants expliquent leurs sentiments positifs à travers les fournitures et les cadeaux qu'ils reçoivent de la part de l'administration scolaire. Les enfants nous disent qu'ils aiment leurs écoles parce qu'ils apprennent bien et obtiennent de bons résultats. L'apprentissage de la lecture et de l'écriture ainsi que la propreté et la beauté de l'école déterminent les sentiments positifs des enfants par rapport à leurs établissements scolaires. Les conseils donnés par les enseignants dans les salles de classes attirent l'attention des enfants. Le football est un jeu que ces derniers ont beaucoup apprécié dans les écoles. Les fêtes, la cantine scolaire, le calme et les perceptions positives des individus par rapport aux établissements scolaires poussent les enfants à aimer leurs écoles. Pour certains enfants, ils ont aimé leurs écoles parce que tous les

membres de leurs familles ont fait leurs cursus scolaires dans cette école. Certains enfants ont aimé leurs établissements scolaires mais ils n'arrivent pas à trouver des éléments concrets pour expliquer leurs sentiments.

Toutefois, 2% des enfants rencontrés ont relaté leurs sentiments négatifs par rapport à leurs établissements scolaires. En effet, ces enfants n'ont pas aimé refaire une classe, la saleté dans les écoles et les toilettes. Quelques enfants ont déploré le fait que certains élèves se cachent pendant le ramassage d'ordures dans les écoles.

Donc l'enquête quantitative a révélé que beaucoup d'enfants dans la commune de Ziguinchor ont un sentiment positif par rapport à leurs établissements scolaires. Ils se sont basés sur des faits concrets pour expliquer les raisons de leurs sentiments. Par ailleurs, quelques enfants nous font part de leurs inquiétudes par rapport à leurs écoles. Ils existent des choses qu'ils n'apprécient pas dans leurs écoles.

#### 4. Tableau

Ce tableau est construit sur la base des données qualitatives recueillies chez les acteurs internes et externes en milieu scolaire. Il explique l'articulation entre les représentations et les pratiques d'acteurs en milieu scolaire.

Tableau 4 : l'articulation entre les représentations et les pratiques d'acteurs en milieu scolaire

Acteurs	Représentations	Pratiques
		<b>Sécurité des enfants en milieu scolaire</b>
Directeurs	Positive	Donner des instructions liées à la propreté de l'école (ramassage d'ordures, implication des filles et des garçons dans les travaux scolaires). Recruter des femmes de ménages qui vont s'occuper de la propreté de l'école. Sensibiliser les vendeuses à travers des causeries sur l'importance de veiller à l'hygiène des produits alimentaires vendus en milieu scolaire.
Enseignant s	Positive	Enseigner de bonnes pratiques liées à l'hygiène à travers le module intitulé « vivre dans son milieu ». Les maîtres de services aident les élèves à s'organiser (répartition des groupes pour entretenir l'école, élaboration d'un emploi du temps, installation des poubelles dans l'école). Les maîtres de références veillent au fonctionnement des dispositifs : OBDS et CAVE. Sensibiliser les enfants pour qu'ils ne traînent pas dans la rue à la descente. Interdire aux élèves de faire des jeux dangereux
Enfants	Positive	Nommer un ministre de l'environnement, organiser une journée de nettoiements. Entretenir les salles de classes, les toilettes et la cour, ramasser des ordures et incinérer les ordures.
		Noter les directeurs sur la propreté de l'école. Collaborer avec un jeune pour la fabrication de poubelles en base des panneaux plastiques. Nouer des relations de partenariat

IEF	Positive	pour pouvoir mettre en place des projets au sein des écoles. Mise en place de dispositifs comme les OBDS et la CAVE pour renforcer la sécurité des enfants. Veiller à la disponibilité des serviettes hygiéniques dans les écoles. Mettre en rapport les enfants qui subissent des violences en milieu scolaire et les structures d'accueil (AEMO, CPA, CAOS).
Familles	Positive	Marcher avec les enfants sur le chemin de l'école. Payer une moto ou une voiture qui va s'occuper du transport et de la sécurité de l'enfant sur le chemin de l'école.
<b>Protection des enfants contre la pandémie à COVID-19</b>		
IEF	Positive	Mettre à la disposition des écoles un budget. Donner des masques, des gels, des bouteilles d'eau de javel et des thermoflash. Envoyer des ASP dans certaines écoles pour qu'ils gèrent le thermoflash.
UNICEF	Positive	Donner des laves mains dans les écoles
Enseignant s	Positive	Communiquer avec les enfants par le biais des appels téléphoniques et les réseaux sociaux lors du confinement pour les sensibiliser au respect des mesures barrières. Sensibiliser les enfants au respect des mesures barrières à travers les leçons. Veiller au respect des mesures barrières par les enfants.
Enfants	Positive	Remplir les laves mains chaque matin. Faire des sensibilisations dans les classes en rappelant aux enfants le respect des mesures barrières.
<b>Apports du gouvernement scolaire dans la protection de l'enfant</b>		
IEF	Positive	Former deux enfants et le maître de service dans chaque gouvernement scolaire.
Directeurs	Positive	Octroyer un budget aux enfants pour les activités du gouvernement scolaire.

Enfants	Positive	Gérer le gouvernement scolaire sous la tutelle du maître de service. Organiser des élections pour mettre en place un bureau. Avoir une vision, définir des politiques et un plan d'action. Organiser des activités favorisant la protection de l'enfant. Créer des jardins. Donner des cotisations, s'autoformer à la prise de parole en public, se protéger et s'autonomiser. Interdire les violences entre enfants. Informer les enfants sur les événements du quartier et de l'école.
---------	----------	--

### 5. Analyse du tableau

D'après ce tableau, nous constatons que les acteurs internes (directeurs, enseignants, enfants) et externes (IEF, UNICEF, familles) n'interviennent pas de la même manière en matière de protection de l'enfant en milieu scolaire. Les enfants, les enseignants et les directeurs sont exposés directement aux problèmes que rencontrent les enfants dans les institutions d'enseignements élémentaires. Concernant l'hygiène et la sécurité des enfants en milieu scolaire, les acteurs internes (enfants, enseignants, directeurs) agissent sur l'entretien des établissements scolaires. En effet, les enfants s'occupent de l'entretien pour les écoles élémentaires publiques, les enseignants accompagnent les enfants dans l'organisation du travail et les directeurs donnent des instructions, des matériaux de travail. Dans les écoles privées, les directeurs recrutent des femmes de ménage qui s'occupent de la propreté des établissements scolaires. Ainsi, l'école privée élémentaire de SOS signe un contrat avec SNEC pour s'occuper de l'entretien de l'école. La CAVE et les OBDS sont des cellules coordonnées par les maîtres de services et œuvrent pour le bien-être physique et mental des enfants. Pendant la covid 19, les enseignants et les directeurs sensibilisaient les enfants sur le respect des mesures barrières. Les enfants, membres de leur gouvernement scolaire, venaient chaque matin pour remplir les laves mains.

En outre, les acteurs externes comme l'IEF, l'UNICEF, la famille interviennent à la protection de l'enfant en milieu scolaire dans la commune de Ziguinchor. L'IEF évalue les directeurs sur la propreté des établissements scolaires et installe des cellules (OBDS, CAVE) en milieu scolaire afin de renforcer la sécurité des enfants. Pendant la covid 19, l'IEF a accompagné financièrement les écoles. Il a aussi donné des masques, des gels, des bouteilles d'eau de javel et des thermoflash. Dans le gouvernement scolaire, l'IEF a formé deux enfants dans chaque

gouvernement scolaire et les maîtres de tutelles. L'UNICEF avait donné des laves mains dans les écoles. Ainsi, la famille se soucie de la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Elle engage souvent des moyens de transports (moto Jakarta, voiture) pour assurer le transport et la sécurité des enfants sur le chemin de l'école.

Nous retenons à travers ce tableau que les acteurs internes et externes ont perçu positivement la protection des enfants dans les institutions d'enseignement élémentaire de la commune de Ziguinchor. Concrètement, leurs contributions en milieu scolaire ont favorisé la protection de l'enfant.

## **CONCLUSION**

En définitive, des pratiques non conformes à la convention internationale des droits de l'enfant de 1989 et à la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ont été documentées dans les institutions d'enseignements élémentaires de la commune de Ziguinchor. Dans la commune de Ziguinchor, les enfants se sont confrontés à des violences physiques, symboliques et des accidents routiers en milieu scolaire. 84% des enfants

interrogés nous font comprendre qu'ils ont été victimes de châtiments corporels et 9% affirment qu'ils étaient victimes d'accident routier en milieu scolaire. Les enfants démunies et les orphelins évoluant en milieu scolaire ont souvent rencontré des difficultés liées à leurs conditions socioéconomiques. Ils ont manqué d'argent pour pouvoir payer leurs besoins scolaires (fournitures, habits, cotisations scolaires).

Par ailleurs, des pratiques prônant le bien-être physique et mental des enfants ont été documentées dans les écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor. Les acteurs internes (enseignants, directeurs, enfants) et externes (IEF, UNICEF, Famille, Dimbaya) sont intervenus différemment en milieu scolaire afin de renforcer la protection des enfants. La mise en place des cellules de protection de l'enfant (OBDS, CAVE) dans les établissements scolaires et la contribution des acteurs (Dimbaya, COSYDEP, SOS, IEF, directeurs, enseignants) dans l'éducation scolaire des orphelins et des enfants issus des familles démunies renforce davantage le bien-être des enfants dans les institutions d'enseignements élémentaires de la commune de Ziguinchor.

Ainsi, cette étude permet d'affirmer nos hypothèses de recherche avec des enquêtes de terrain qui nous ont permis de mieux comprendre les formes de violences qui existent dans les institutions d'enseignements élémentaires de la commune de Ziguinchor. Il s'agit des châtiments corporels, des violences symboliques et des accidents routiers. A préciser que ces pratiques sont en déphasages avec les droits nationaux et les conventions internationales des droits de l'enfants. Il est également bon de souligner que ces violences sont explicatives des décalages qui existent entre les pratiques locales et les conventions internationales des droits de l'enfant.

Le gouvernement scolaire constitue aujourd'hui une organisation très appréciée dans les écoles élémentaires publiques et privées laïques de la commune de Ziguinchor. Il promeut la participation des enfants dans le processus de la protection de l'enfant et répond aux normes exigées par la convention internationale des droits de l'enfant de 1989 qui ne considère plus l'enfant comme un objet de droit mais plutôt un acteur de droit.

A l'avenir, il sera important de dynamiser le gouvernement scolaire afin de renforcer d'avantage la sécurité des enfants dans les institutions d'enseignements élémentaires de la commune de Ziguinchor.

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **Thèses**

Barry Thierno Souleymane (2015), La protection des droits de l'enfant face au travail : la nécessité d'un changement de perspective par l'extension du concept de travail décent et l'application de l'approche basée sur les droits de la personne, thèse, Université Laval

Catinaud Régis (2015), Qu'est-ce qu'une pratique ? théorie et théorisation des pratiques, thèse, Université de Genève.

Coly Auguste (2014), Les associations de parents d'élèves à travers l'histoire de l'éducation au Sénégal : pour une nouvelle définition de la politique éducative. Le cas de la Casamance, thèse, Université de Limoges.

Elie Mulomba Tshitumbu (2013), Le droit de participation de l'enfant en contexte scolaire : une enquête exploratoire à Kananga en République Démocratique du Congo, Thèse, Université Degli Studi di Bergamo.

Hugon Clothilde (2016), Pense Dieu à l'école au Sénégal L'adaptation des politiques publiques au défi de l'éducation « arabo-islamique », thèse, Université de Bordeaux.

Labé À. Olivier (2010), Le redoublement, la réussite scolaire et l'objectif de la Scolarisation Primaire Universelle (SPU) d'ici à 2015 dans le cadre de l'Éducation Pour Tous (EPT) : cas du Sénégal à partir des données longitudinales du PASEC, thèse, Université de Montréal.

## **Mémoires**

Mané Ousseynou (2019), les accidents de la circulation dans la commune de Mbour au Sénégal : État des lieux et propositions de solutions, Mémoire, Université Senghor.

Roy Sophie (2011), gestion politique de la précarisation des enfants : le cas du Sénégal, Mémoire, Université du Québec à Montréal.

Sabourin Catherine Bélanger (2011), la punition corporelle comme pratique éducative parentale : représentations sociales d'intervenants sociaux et implications pour la pratique, Mémoire, Université du Québec à Montréal.

Tine Thioye Ndeye (2015), la scolarisation des filles dans l'ère des réformes éducatives au Sénégal, Mémoire, université panthéon Sorbonne.

Yin Chansophat (2005), Étude des facteurs de l'abandon scolaire au niveau primaire au Cambodge, Mémoire, Université du Québec à Chicoutimi.

## **Ouvrages**

Boudon Raymond (1973), *l'inégalité des chances. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles*, Paris, Armand colin.

Bourdieu Pierre et Passeron Jean Claude (1964), *les héritiers, les étudiants et la culture*, les éditions de Minuit.

Douet Bernard (1987), *discipline et punitions à l'école*, presse universitaire de France.

Émile Durkheim (1898), *représentations individuelles et représentations*, presse universitaire de France.

Moody Zoe (2016), *les droits de l'enfant : Genève, institutionnalisation et diffusion (1924-1989)*, Presses universitaires Suisses.

Rousseau Jean-Jacques (1762), *Émile ou de l'éducation, Livres I et II*, les Bourlapapey, bibliothèque numérique romande.

Korczak Janusz (1929), *le droit de l'enfant au respect*, bureau au commissaire au droit de l'homme conseil de l'Europe.

## **Articles**

Carlos de Philipe (2015), « La représentation : un concept emprunté à la psychologie sociale », *école Brancion*, N° 3-11, p. 32-67.

Clément Marie Eve (2011), « la violence physique envers les enfants : le cas particulier de la punition corporelle », *Researchgate*, N° 1, p. 121-134.

Cécile Carra et Daniel Faggianelli (2003), « Violences à l'école : Tendances internationales de la recherche en sociologie », *Déviance et Société*, N° 2, p. 205-225.

Crozier Michel et Thoenig Jean-Claude (1975), « La régulation des systèmes organisés complexes. Le cas du système de décision politico-administratif local en France », *Revue française de sociologie*, N° 16-1, p. 3-32.

Flore Capelier (2015), « L'enfance en danger face au droit », *5 rue Laromiguière*, N° 2, p. 222-235.

Jodelet Denise (2002), « les représentations sociales dans le champ de la culture » dans *information sur les sciences sociales*, N° 1, p. 111-133.

Labrune Badiane Céline (2010), « Peut-on parler d'un désir d'école en Casamance ? (1860-1930) », *L'histoire de l'éducation* N° 128, p.29-52.

## **Rapports**

Affaires étrangère commerce et développement Canada (2015), *la sécurité des enfants et des jeunes : la protection contre la violence à l'intérieur et à la proximité des écoles*, 44p.

Convention internationale des droits de l'enfant (1989), article 19 et 37.

Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (1990) Addis Abeba.

Enseignants et Directeurs des écoles Européennes (2007) *protection de l'enfant*, 8p.

Institut internationale pour les droits de l'homme (2004), *Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*, 293p.

Medrano, Tabben-Toussaint (2012) : *Notions de base de la protection de l'enfance ; Boîte à outils de FHI 360 pour la protection de l'enfance*. Research Triangle Park, NC : FHI 360, 32 p.

UNICEF (2016), *les enfants hors ou en marge du système scolaire classique au Sénégal*, 92p.

UNICEF (2016), *stratégie nationale de protection de l'enfant*, 60p.

UNICEF (2011), *Genre et éducation à Madagascar*, 93p.

UNICEF (1998), Un manuel sur l'hygiène et l'assainissement en milieu scolaire, 80p.

Pr M. Mrabet (2018), Définitions, approches et concepts en santé publique, 30p.

## TABLE DES MATIERES

DÉDICACES.....	I
REMERCIEMENTS.....	II
LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS.....	III
LISTE DES CARTES, TABLEAUX, IMAGES, FIGURES ET GRAPHIQUES.....	V
RESUME.....	VI
SOMMAIRE.....	VII
INTRODUCTION.....	1
PREMIÈRE PARTIE : CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE.....	5
CHAPITRE I: DONNÉES THÉORIQUES MOBILISÉES POUR LA PROBLÉMATISATION DU SUJET DE RECHERCHE, LA CONCEPTUALISATION ET LE MODÈLE D'ANALYSE EN RAPPORT AVEC LA PROTECTION DES ENFANTS DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES DE LA COMMUNE DE ZIGUINCHOR.....	6
1. État de la question et problématique.....	6
2. La protection des enfants au niveau international et national.....	6
3. La protection des enfants contre les châtiments corporels et les violences symboliques à l'école.	12
4. La protection des enfants face aux risques sécuritaires et sanitaires en milieu scolaire. . .	17
5. Objectifs de recherche.....	21

5.1	Objectif général.....	21
5.2	Objectifs spécifiques.....	21
6.	Hypothèses de recherche.....	21
6.1	Hypothèse principale.....	21
6.2	Hypothèses spécifiques.....	21
7.	Justification de la recherche.....	22
8.	Conceptualisation et modèle d'analyse.....	23
9.	Modèle d'analyse.....	26

CHAPITRE II : MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE POUR LE RECUEIL DES DONNEES THÉORIQUES ET EMPIRIQUES EN LIEN AVEC LA PROTECTION DES ENFANTS DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES DE LA COMMUNE DE ZIGUINCHOR. 29

1.	Présentation du cadre d'étude.....	29
2.	Histoire de la collecte des données.....	31
2.1	La recherche documentaire.....	31
2.2	Méthodologie de recherche.....	32
2.3	Échantillonnage.....	33
2.4	Présentation des données collectées.....	34
3.	Difficultés rencontrées.....	36

DEUXIÈME PARTIE : PRÉSENTATION, ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS 37

CHAPITRE I : DES PERCEPTIONS AUX PRATIQUES DE PROTECTION DES ENFANTS DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES DE LA COMMUNE DE ZIGUINCHOR.....	38
--	----

1. Représentations des acteurs sur la protection des enfants en milieu scolaire.....	38
2. Les violences en milieu scolaire dans la commune de Ziguinchor.....	43
2.1 La violence physique.....	43
2.1.1 Pourcentages des enfants victimes de châtement corporel en milieu scolaire.	43
2.1.2. Communication et résolution des problèmes liés aux châtements corporels dans les écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor.....	45
2.2 La violence symbolique.....	47
2.3 Les accidents routiers en milieu scolaire dans la commune de Ziguinchor.....	50
2.3.1 Pourcentages des enfants victimes d'accident routier en milieu scolaire.....	51
2.3.2 Système de préventions et de communications sur les accidents routiers en milieu scolaire	52
3. Raisons explicatives des endroits non aimés par les enfants dans l'environnement scolaire.	57

## CHAPITRE II : PRATIQUES MISES EN ŒUVRES PAR LES ACTEURS POUR RENFORCER LA PROTECTION DES ENFANTS DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES DE LA COMMUNE DE ZIGUINCHOR.

1. La sécurité des enfants en milieu scolaire dans la commune de Ziguinchor.....	60
1.1 Pandémie à covid 19 en milieu scolaire dans la commune de Ziguinchor.....	62
1.2 Hygiène en milieu scolaire dans la commune de Ziguinchor.....	65
1.3 Entretien de la cour, des salles de classes et des toilettes en milieu scolaire dans la commune de Ziguinchor.	66
1.4 Gestion des ordures en milieu scolaire dans la commune de Ziguinchor	69
2. Apport du gouvernement scolaire dans la protection des enfants en milieu scolaire.....	70
2.1 Le gouvernement scolaire.....	70
2.2 Programmes et activités du gouvernement scolaire favorisant la protection de l'enfant.	73

3. Mode d'appréciation des écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor par les enfants.	75
4. Tableau.....	77
5. Analyse du tableau.....	79
BIBLIOGRAPHIE.....	83
ANNEXES.....	87
TABLE DES MATIERES.....	87

## ANNEXES

**Tableau 1 :**

### Liste des écoles élémentaires de la Commune de Ziguinchor

N°	Commune	Ecole	Adresse de l'école	Statut	Sous-statut	Prénoms et Nom du Directeur
1	Ziguinchor	EE AMADOU TIDIANE BEYE		Public	Classic	Oumou

						Diahate
2	Ziguinchor	EE AMATH BARRY	BOUCOTTE CENTRE	Public	Classic	Mamadou moctar DIEDHIOU
3	Ziguinchor	EE AMITIE SENEGAL CANADA	Colobane Fass	Public	Classic	Mamadou Ndiaye
4	Ziguinchor	EE ATABA TABAR	Quartier Colobane/Ziguinchor	Public	Classic	Mamadou Saïdou BALDE
5	Ziguinchor	EE BASSEMBO DIANDY	Diéfaye	Public	Classic	Jean-Pierre BADIANE
6	Ziguinchor	EE BELFORT	Belfort en face du dispensaire de Belfort	Public	Classic	Raphaël Manga
7	Ziguinchor	EE BIRAME BEYE	KADIOR/ZIGUINCHOR	Public	Classic	NDEYE MANGA
8	Ziguinchor	EE BOUCOTTE SUD NEMA	Boucotte Sud/Grand-Dakar	Public	Classic	Diabou Mané
9	Ziguinchor	EE CASTOR	Castor	Public	Classic	Mamadi koutoudio
10	Ziguinchor	EE COBODA	Lyndiane près CMS	Public	Classic	Alassane Maguette Ndiaye
11	Ziguinchor	EE COLONEL BADARA KONTE	Boucotte Ouest	Public	Classic	Amadou DIALLO
12	Ziguinchor	EE DAOUDA SANE	Lyndiane Ziguinchor	Public	Classic	Abdoul Salam Ba
13	Ziguinchor	EE DAVID CARVALHO	Soucoupapaye	Public	Classic	Dipa Diawara
14	Ziguinchor	EE DIABIR	DIABIRE	Public	Classic	Bourama Tamba
15	Ziguinchor	EE EL HADJ OMAR NDIAYE	Boucotte Est	Public	Classic	Dominique Campal
16	Ziguinchor	EE EL HADJI SEYDOU KANE	Santhiaba-est	Public	Classic	IBRAHIMA DIÉDHIU
17	Ziguinchor	EE FRANCISCO CARVALHO	Santhiaba Est	Public	Classic	Cheikh Tidiane Cissé
18	Ziguinchor	EE FRANCOIS NTAB	Tilène	Public	Classic	Abba coly
19	Ziguinchor	EE GOUDEL	Goumel	Public	Classic	Malang kane
20	Ziguinchor	EE HLM NEMA	Kansahoudy	Public	Classic	Birane SAGNA
21	Ziguinchor	EE IBOU CAMARA	Escale	Public	Classic	Ibrahima MONTEIRO
22	Ziguinchor	EE JACQUES NIOUCKY	Kénia	Public	Classic	Mouhamed El Bachir BA
23	Ziguinchor	EE JEAN KANDE	Escale	Public	Classic	Abdel Hadre Albert Seck
24	Ziguinchor	EE KANDE BANETTO	Kandé Sibink Ziguinchor	Public	Classic	Edouard DIEDHIOU
25	Ziguinchor	EE KANDIALANG DJIBOCK	Kandialang - Est	Public	Classic	Raoul Mendy
26	Ziguinchor	EE KENIA	Derrière cimetièrre de Nema 2	Public	Classic	Simon Pierre viera
27	Ziguinchor	EE LANDING TAMBA	Lyndiane	Public	Classic	Bacary SAGNA
28	Ziguinchor	EE LIEUTENANT ALIOUNE BADARA DIALLO	Kandialang	Public	Classic	jean marie Dieme
29	Ziguinchor	EE LIEUTENANT AMADOU	Boycotte est	Public	Classic	Souleymane diatta

		TIDIANE GADIO				
30	Ziguinchor	EE LUC MENDY	Kandé Alassane	Public	Classic	Malamine Diedhiou
31	Ziguinchor	EE LYNDIANE 3	EE Lyndiane3	Public	Classic	Sadia Biaye
32	Ziguinchor	EE MAMADOU BAYO	Peyrissac Ziguinchor	Public	Classic	Keba Cisse
33	Ziguinchor	EE MAMADOU KEITA	Kandialang Est	Public	Classic	Amady Diaite
34	Ziguinchor	EE MARIE AFFINKO DIATTA	Djiringhor Ziguinchor	Public	Classic	Oulimata sane
35	Ziguinchor	EE MATAR DIEME	Kandialang Ziguinchor	Public	Classic	Jules SABINO
36	Ziguinchor	EE MOURONY MANE	Quartier de Djibock/ Ziguinchor	Public	Classic	Ousmane Goudiaby
37	Ziguinchor	EE MOUSSA BARRY	Boucotte ouest	Public	Classic	Kemo Maria
38	Ziguinchor	EFA KANDIALANG	Kandialang ouest	Public	Franco - Arabe	Mor MBOUP
39	Ziguinchor	EFA LYNDIANE	LYNDIANE Ziguinchor	Public	Franco - Arabe	Mar GUEYE
40	Ziguinchor	CPEE AJPED	Peyrissac	Privé	Laïc	Mamadou Lamine KIDIERA
41	Ziguinchor	CPEE CENTRE SAUVEGARDE	École Csk au quartier Djibock	Privé	Communautaire	Daouda Diatta
42	Ziguinchor	CPEE FRIARD SAGNA	Boucotte Centre Yamatogne Ziguinchor	Privé	Laïc	Mamadou Djighaly
43	Ziguinchor	CPEE LAYE DIOP DIATTA	École Privée Laye Diop Diatta	Privé	Laïc	Erasme Manga
44	Ziguinchor	CPEE LYNDIANE PRIVEE	Lyndiane à côté de l'église catholique	Privé	Catholique	Jean De Dieu Sagna
45	Ziguinchor	CPEE PERSPECTIVE SENEGAL	Lyndiane complémentaire lot 1075	Privé	Protestant	Maïssa Ndour
46	Ziguinchor	CPEE TILENE KANDE	Paroisse Notre Dame Des Pauvres De Tiléne	Privé	Catholique	Laurent Mendy
47	Ziguinchor	GSCPEE ADPFE DJIRIGHO	Face marie Afinko Diatta /Djiringhor	Privé	Laïc	Malang Bodian
48	Ziguinchor	GSCPEE AJPECAM	Kandé Alassane	Privé	Laïc	Kassel MENDY
49	Ziguinchor	GSCPEE ASSOREP YAMATOGNE	assorepyamatogne@gmail.com	Privé	Laïc	Ange Marie Badji
50	Ziguinchor	GSCPEE BILINGUE DE VIE	Alwar	Privé	Laïc	Rokhy Diouf
51	Ziguinchor	GSCPEE BILINGUE EVANGELIQUE DE CASTOR	Derrière la pharmacie de Castor	Privé	Protestant	Apollinaire DIATTA
52	Ziguinchor	GSCPEE BILINGUE PENTHIE XALEYI	Lot 595 Kénia près du CEM.	Privé	Laïc	Astou SANÉ
53	Ziguinchor	GSCPEE BILINGUE SAAFOUL	Lyndiane cité palmier	Privé	Laïc	Emmanuel Sagna
54	Ziguinchor	GSCPEE CANAAN	Kandialang	Privé	Laïc	Jean sadio
55	Ziguinchor	GSCPEE CHEIKH SIDOU AHMETH	Peyrissac	Privé	Laïc	Pascaline Mandiouba

		AIDARA				
56	Ziguinchor	GSCPEE EMMANUEL DE KENIA	Route de l'université ASSANE Seck	Privé	Laïc	Milena Santos Ferreira Diatta
57	Ziguinchor	GSCPEE ESPACE ELEMENTAIRE D'EXCELLENCE (ISM)	Diabir face Université Assane SSECK	Privé	Laïc	Olivier Dacosta MENDY
58	Ziguinchor	GSCPEE HERMANN GMEINER SOS	Castors	Privé	Laïc	Adama SADIO
59	Ziguinchor	GSCPEE INSTITUTION LUCIE LECLERC	Goumel	Privé	Laïc	Mamadou Diedhiou
60	Ziguinchor	GSCPEE JEAN JACQUES THIAMALA	Croix rouge sénégalaise comité régional de Ziguinchor boulevard des 54 mètres Tiléne	Privé	Laïc	Jean Pierre GOMIS
61	Ziguinchor	GSCPEE MAMADOU GASSAMA	Tiléne	Privé	Laïc	Bacary diatta
62	Ziguinchor	GSCPEE MARIE BRIGITTE LEMAIRE	Boucotte sud	Privé	Laïc	Eugène Diatta
63	Ziguinchor	GSCPEE MARIE RIVIER	Colobane	Privé	Catholique	Sr Madeleine Madoupé Sambou
64	Ziguinchor	GSCPEE MERE MARIE EULALIE	Kénia/Ziguinchor	Privé	Catholique	Rémy Bandiaky
65	Ziguinchor	GSCPEE MOUSSA KONTE	Néma 2	Privé		
66	Ziguinchor	GSCPEE NAYONCLE	Tiléne central	Privé	Laïc	Jean Baptiste Bandiaky
67	Ziguinchor	GSCPEE NOTRE DAME DE L'ESPERANCE	Néma 2(route des sapeurs-pompiers)	Privé	Laïc	Maurice Boucale
68	Ziguinchor	GSCPEE NOTRE DAME DES ANGES	Kandialang	Privé		
69	Ziguinchor	GSCPEE SAINT BENOIT DE NEMA	Route de l'aéroport/ Ziguinchor	Privé	Catholique	Marie Lazare MANGA
70	Ziguinchor	GSCPEE SAINT SACREMENT	Rue DU DR. Gabriel Carvalho	Privé	Catholique	Florence. Sado
71	Ziguinchor	GSCPEE SOEUR MARIE PAUL SAGNA	Escale Rond-point Jean Paul II	Privé	Catholique	Abbé Auguste Sarto COLY
72	Ziguinchor	GSFAEE THIERNO MOUMINI DIALLO	Lyndiane	Privé		
73	Ziguinchor	GSPFAEE EL HADJI CHEIKH ABOUBACAR SOW	Boucotte-Ouest	Privé	Franco - Arabe	Gnoncoly SADIO

74	Ziguinchor	GSPFAEE IMAM CHERIF ALIOUNE AIDARA	Goumel	Privé		
36	Ziguinchor	GSPFAEE LA REFORME	Grand Dakar près de la pharmacie Néma	Privé	Franco - Arabe	IBRAHIMAGassama
37	Ziguinchor	GSPFAEE MOUHAMED ABDOUL WAHAB AL AYOUB (AMA)	Diabir	Privé	Franco - Arabe	Coly Kande
38	Ziguinchor	GSPFAEE OUMMOUL QOURA	Nema 2	Privé	Franco - Arabe	Mamadou Camara
39	Ziguinchor	GSPFAEE THIerno MARSASSOUM	Boucotte sindian	Privé	Associative	Thierno Mouhamadou DEME

**Tableau 2 :**

Effectif des écoles élémentaires de la commune de Ziguinchor de l'année 2020-2021.

Statut	Sous statut	G	F	T
Public	Classique	11 816	12 220	24 036
	Franco – Arabe	467	490	957
Privé	Laïc	2 415	2 411	4 826
	Catholique	1 811	1 898	3 709
	Protestant	114	127	241
	Franco - Arabe	438	284	722
	Communautaire	13	5	18
	Associative	158	165	323
<b>Total Commune Ziguinchor</b>		<b>17 232</b>	<b>17 600</b>	<b>34 832</b>

**Tableau 3 :** les écoles élémentaires choisies dans la commune de Ziguinchor pour les travaux de recherche.

Quartiers	Écoles publiques	Écoles privées laïques	Écoles catholiques	Écoles privées	Écoles franco-arabes

<b>Lydiane</b>	Coboda.		Lydiane privée.	Billing safoul.
<b>Kénia</b>	Kénia.	Emmanuel de kénia.	Mère Marie Euralie	
<b>Diabir</b>		Espaces élémentaires d'excellence		Mohamed Abdoul Wahab (Hama)
<b>Castor</b>	Castor	Bilingue Évangélique  Hermann Gmemer (SOS)		
<b>Néma 2</b>	Amadou Tidiane Beye			Oumoul Qoura
<b>Kandialang</b>		GS Notre Dame des Anges		
<b>Dj bock</b>	Mourony mané	Centre sauvegarde		
<b>Kandé</b>	Kandé banéto	AJPECAM		
<b>Santhiaba</b>	Francisco Carvalho			

<b>Diéfaye</b>		Laye Diop Diatta		
<b>Belfort</b>	Belfort			
<b>Escale</b>	Jean kandé			
<b>Goumel</b>	Goumel			
<b>Boucotte</b>	Ibrahima camara			Thierno Marsassoum
<b>Colobane</b>	Amthie Sénégal		Marie Rivier	
<b>Peyrissac</b>	Mamadou bayo			
<b>Kador</b>	Birame Beye			
<b>Soucoupapaye</b>	David Carvalho			
<b>Djiringhor</b>	Marie Afinko Diatta			
<b>Yamatogne</b>		Assorep Yamatogne		
<b>Alwar</b>		Bilingue de vie		



## **Questionnaire pour les enfants**

### **Identification du répondant**

- Quel est votre âge ?
- Quel est votre sexe ?
- Où est ce que vous résidez ?
- Quel est votre niveau d'étude

CI CP CE1 CE2 CM1 CM2

### **Protection des enfants en milieu scolaire**

#### **Hygiène et sécurité**

- Quelle est votre appréciation sur la propreté de l'environnement scolaire ?

Satisfait, très satisfait, pas satisfait, pas du tout satisfait

- Quelle est la fréquence d'entretien de la cour de l'école par moi ?

Une fois, deux fois, trois fois, autres à préciser

- Quelle est la fréquence d'entretien des salles de classes par semaine ?

Une fois, deux fois, trois fois, toute la semaine sauf le weekend, autres à préciser

- Quelle est la fréquence d'entretien des toilettes par semaine ?

Une fois, deux fois, trois fois, toute la semaine sauf le weekend, autres à préciser

- Quelle est votre source d'approvisionnement de l'eau à boire dans l'école ?

Puits, robinet, pompe, autres à préciser

- Quelle est votre système de purification de l'eau à boire dans l'école ?

Javellisation, décantation, filtration, autres à préciser

- Quelle est votre système de gestion des ordures dans l'école ?

Traitement de poubelle, ramassée par une voiture, brûlé, enterré, autres à préciser

- Est-ce que vous aimez votre école

Un peu, beaucoup, passionnément, à la folie

- Est-ce que l'école est clôturée ?

Oui ou Non

- Avez-vous été victime de frappe, d'insulte ou de menace sur le chemin de l'école ?

Oui ou non

- Connaissez-vous des enfants qui ont été victimes de frappe, d'insulte ou de menace sur le chemin de l'école ?

Oui ou non

- Y'a-t-il des bagarres entre élèves dans votre école ?

Oui ou non

- Si oui, À quel moment ou dans quel lieu, on observe les bagarres entre élèves ?

Pendant la récréation, dans la cour de l'école, dans les salles de classes, sur le chemin de l'école, autres à préciser

### **Les mesures barrières contre la pandémie à Covid-19.**

- Existe-t-il des dispositifs de lavage de main dans votre école

Oui ou non

- Si oui, il y'en a combien

- Est-ce que les élèves utilisent ces dispositifs de lavage de main ?

Oui ou non

- Quelle est la fréquence de lavage des mains par jour

Une fois, deux fois, trois fois ou plus.

- Est-ce que les élèves portent leurs masques une fois dans l'école ?

Oui ou non

Si non, pourquoi ?

- Est-ce que les élèves respectent les mesures de distanciation ?

Oui ou non

- Si non, pourquoi ?

## **Les châtiments corporels**

- Avez-vous été une fois victime de châtiment corporel dans votre école ?

Oui ou non

- Quelle était la nature du châtiment corporel ?  
Fouet, chicotement, tendre par quatre, brûlure, autres à préciser
- Qui était l'auteur de ce châtiment corporel ?

Enseignant, élèves, directeur et autres à préciser

- Quelle était les raisons de ce châtiment corporel ?

Bavardage, insulte, bagarres, leçon non apprise, autres à préciser

- Est-ce que tu en avais parlé à quelqu'un ?

Oui ou non

- Si oui, à qui ?
- Si non pourquoi ?
- Si oui, quelle suite a été donnée ?

Saisir la justice, une prise en charge médical, la médiation du directeur, autres à préciser

- Vous cochez les endroits où vous vous sentez en sécurité dans le milieu scolaire ?  
Sur le chemin de l'école, dans la cour de l'école, dans les salles de classe.
- Vous donnez les raisons s'il y'a des endroits où vous ne sentez en sécurité dans le milieu scolaire ?

## **Protection des enfants contre les violences liées aux conditions socioéconomiques des enfants à l'école.**

- Est-ce que vos parents vous donnent de l'argent de poche en allant à l'école ?

Oui ou non

- Si non pourquoi ?
- Pendant la récréation, est-ce que vous ne subissez pas des violences ou des stigmatisations liées à ce manque d'argent de poche à l'endroit de vos camarades ?

Oui ou non

- Si oui, subissez-vous quelle forme de violence ?

Bastonnade, insulte, humiliation, autres à préciser

- Pendant l'ouverture des classes, est ce que vos parents achètent des fournitures, des habits et paient les inscriptions pour votre scolarité ?

Oui ou non

- Si non pourquoi ?
- Est-ce que vous ne subissez pas des violences liées aux manques de paiements d'inscriptions, de fournitures et d'habillements ?

Oui ou non

- Si oui, quelle est la nature de ces violences ?

Frappe, insulte, humiliation, autres à préciser

- Qui sont les auteurs de ces violences ?

Enseignants, directeurs, élèves, autres à préciser

### **Participation des enfants dans les activités scolaires**

- Existe-t-il un gouvernement scolaire dans votre école ?

Oui ou non

- Participez-vous dans le gouvernement scolaire ?

Oui ou non

- Quelle est la nature de votre participation ?

Occuper un poste, prise de parole, organiser des activités, autres à préciser

- Est-ce qu'il existe un cadre dans le gouvernement scolaire permettant de savoir si les propositions des enfants sont prises en compte ?

Oui ou non

- Est-ce que les filles sont représentées au même titre que les garçons dans le gouvernement scolaire ?

Oui ou non

### **Protection des enfants contre les accidents routiers en milieu scolaire**

- Avez-vous été victime d'accident routier dans le milieu scolaire ?

Oui ou non

- Connaissez-vous des élèves qui ont été victimes d'accident routier en milieu scolaire ?

Oui ou non

- Si oui, À quel moment s'est déroulé l'accident ?

En arrivant à l'école, pendant la récréation, à la descente, autres à préciser

- Quel était le moyen de transport qui a causé l'accident ?  
Voiture, motos, vélo, Jakarta, autres à préciser.
- Qu'est-ce que vous faites pour se protéger contre les accidents routiers ?

### **Guide d'entretien pour les acteurs internes (enseignants, directeurs)**

#### **Identification**

Sexe

Âge

Ecole

Fonction

#### **Représentations sur la protection de l'enfance**

Connaissez-vous la Convention Internationale des Droits de l'enfant

Quelle est votre perception des droits de l'enfant (comprenez-vous et acceptez-vous le fait que les enfants disposent de droits dans la société)

Comment concevez-vous la protection de l'enfance en milieu scolaire

Quel est votre avis sur les violences physiques en milieu scolaire (châtiments corporels)

## **Hygiène et sécurité à l'école**

Comment vous gérez la propreté de l'environnement scolaire (les salles de classes, les toilettes, la cour de l'école les alentours de l'école) ?

Quelle est votre source d'approvisionnement en eau de boisson ?

Comment vous traitez l'eau de boisson ?

Comment vous gérez les ordures dans votre établissement scolaire ?

Est-ce que les enfants respectent les mesures préventives édictées par l'état pour lutter contre la pandémie à covid 19 ?

Est-ce que les conditions sont réunies pour que les enfants puissent appliquer ces mesures sanitaires (disposition des masques par les enfants, dispositifs de lavage de mains, existence d'un environnement favorisant la distanciation) ?

Comment est organisée votre cantine scolaire ?

Est-ce que tous les enfants ont accès à la cantine scolaire ?

Est-ce que les enfants mangent à leur faim ?

Comment vous occupez vous de l'hygiène de la cantine ?

Que pensez-vous de la sécurité des enfants sur le chemin de l'école ?

Avez-vous des enfants qui ont été victime des violences sur le chemin de l'école ?

Quelle était la nature de cette violence ?

Comment vous l'avez résolu ?

## **Protection des enfants contre les châtiments corporels ?**

Pouvez-vous nous définir les châtiments corporels

Quelle est votre perception sur l'usage des châtiments corporels dans le milieu scolaire ?

Est-ce que les enfants subissent des châtiments corporels dans votre école ?

Quelle est la nature de ces châtiments corporels ?

Comment vous faites pour avoir les informations liées aux enfants victimes des châtiments corporels ?

Est-ce que les enfants victimes des châtiments corporels sont libres dans la signalisation ?

Qui sont les auteurs des châtiments corporels ?

Comment vous traitez les enfants subissant des blessures causées par le châtiment corporel ?

### **Protection des enfants contre les violences liées aux conditions socioéconomiques des enfants à l'école**

Que pensez-vous des violences économiques dans le milieu scolaire ?

Observez-vous des violences économiques faites aux enfants pendant la récréation ou bien dans les salles de classes ?

### **Participation des enfants dans le gouvernement scolaire**

Que pensez-vous de la participation des enfants dans le gouvernement scolaire ?

Est-ce que les filles participent au même titre que les garçons ?

Comment le gouvernement scolaire peut favoriser la protection des enfants dans le milieu scolaire ?

### **Guide d'entretien pour les parents d'élève**

Âge

Profession

Situation matrimoniale

Zone de résidence

### **Les représentations des parents sur l'école.**

Que pensez-vous de la protection des enfants dans le milieu scolaire ?

Est-ce que vous participez aux réunions organisées dans les établissements scolaires ?

Abordez-vous des questions sur la protection de l'enfant pendant les réunions ?

Est-ce que l'école prend en compte de ces questions pour le bien être des élèves ?

Connaissez-vous la convention internationale des droits de l'enfant ?

Acceptez-vous que les enfants disposent des droits ?

Comment vous protégez vos enfants dans le milieu scolaire ?

## **Hygiène et sécurité**

Quelle est votre perception sur la salubrité et les conditions d'hygiène de l'école ?

Qu'est-ce que vous proposez pour que les enfants puissent étudier dans un environnement sain et protecteur ?

En cas de maladie, comment soignez-vous vos enfants ?

Que pensez-vous de la sécurité des enfants sur le chemin de l'école ?

## **La pandémie à covid 19.**

Que pensez-vous de la protection des enfants contre la pandémie à covid 19 dans le milieu scolaire ?

Comment vous protégez vos enfants contre la pandémie à covid 19 ?

Est-ce que vous achetez des masques pour vos enfants qui sont dans le milieu scolaire ?

## **Les châtiments corporels**

Pouvez-vous nous définir les châtiments corporels ?

Quelle est votre perception sur l'usage des châtiments corporels dans le milieu scolaire ?

Comment vous protégez vos enfants contre les châtiments corporels à l'école ?

Est-ce que les filles et les garçons doivent être protégés de la même façon contre les châtiments corporels en milieu scolaire ?

## **Protection des enfants contre les violences liées aux conditions socioéconomiques des enfants à l'école**

Que pensez-vous aux violences économiques que rencontrent les enfants dans le milieu scolaire ?

Est-ce que vous payez à temps les besoins scolaires (inscription, habillements, fournitures) pour vos enfants ?

Renseignez-vous sur les conditions de vie des enfants dans le milieu scolaire ?

Est-ce que vos enfants bénéficient de l'argent de poche pour régler certain besoin à l'école ?

## **Participation des enfants dans le gouvernement scolaire**

Quelle est ton avis sur la participation des enfants dans le gouvernement scolaire ?

Comment la participation des enfants dans le gouvernement scolaire peut impacter positivement à la protection des enfants dans le milieu scolaire ?

### **Guide d'entretien pour les ONG et les structures étatiques**

#### **Identification**

**Sexe**

**Âge**

**Ecole**

**Profession**

#### **Représentations sur la protection de l'enfance**

Que pensez-vous de la protection des enfants dans le milieu scolaire ?

Pensez-vous que les filles et les garçons doivent être protégés de la même manière dans le milieu scolaire ?

Quelle est votre perception sur la protection des enfants contre les châtiments corporels, les violences symboliques et l'insalubrité en milieu scolaire ?

#### **Pratiques sur la protection des enfants en milieu scolaire**

Comment vous intervenez à la protection des enfants en milieu scolaire ?

Est-ce que vous intervenez de la même manière pour la protection des filles et des garçons dans le milieu scolaire ?

Qu'est-ce que vous faites pour la protection des enfants contre les châtiments corporels, les violences sexuelles et l'insalubrité en milieu scolaire ?

Quelles sont vos recommandations pour la protection des enfants en milieu scolaire ?

## **Grille d'observation**

Pendant les enquêtes de terrain, nous avons observé différents endroits fréquentés par les enfants en milieu scolaire.

- Les salles de classes ;
- Les toilettes ;
- La cour de l'école ;
- Sur le chemin de l'école ;